

L'UNESCO et le tourisme culturel international au Japon: analyse de la préfecture de Nara comme cas d'étude

Émilie Charoy

▶ To cite this version:

Émilie Charoy. L'UNESCO et le tourisme culturel international au Japon: analyse de la préfecture de Nara comme cas d'étude. Héritage culturel et muséologie. 2021. dumas-03339143

HAL Id: dumas-03339143 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03339143

Submitted on 9 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON





Master Études Européennes et Internationale Parcours Asie Orientale Contemporaine (ASIOC) Année académique 2020-2021

Mémoire de Master 2

L'UNESCO ET LE TOURISME CULTUREL INTERNATIONAL AU JAPON.

(ANALYSE DE LA PREFECTURE DE NARA COMME CAS D'ETUDE)

Emilie Charoy

Sous la direction de Laurent Gédéon (Institut d'Asie Orientale ((UMR 5062) - CNRS - ENS de Lyon –Université Lumière Lyon 2 - IEP de Lyon).

Soutenu le 8 septembre 2021

Composition du jury:

Laurent Gédéon, Institut d'Asie Orientale ((UMR 5062) - CNRS - ENS de Lyon – Université Lumière Lyon 2 - IEP de Lyon).

Jean-Pascal Bassino (Institut d'Asie Orientale ((UMR 5062) - CNRS - ENS de Lyon).

Remerciements

Ce mémoire universitaire vient conclure un parcours riche en expériences et en connaissances, et permet de faire une synthèse de toutes les spécialités que j'ai eu le privilège d'étudier durant ces huit années d'études. La passion pour la culture japonaise qui m'anime depuis mon enfance ne s'en ai trouvé que plus renforcée, et ma curiosité, jamais n'a été aussi assouvie.

Je remercie chaleureusement le corps universitaire pour permettre à des étudiants du monde entier de bénéficier de la qualité des enseignements que notre système peut proposer.

Les cours dispensés par l'université Jean Moulin Lyon III, l'université d'éducation de Nara et enfin l'ENS de Lyon m'ont été d'une grande d'aide pour appréhender la culture asiatique et sa place dans l'Histoire du monde. Ce mémoire, à la croisée des disciplines de la science politique, du droit, de la civilisation et de la culture, semblait pour moi une très bonne opportunité pour clore mes études.

Mon année à l'ENS, somme doute très courte du fait du contexte sanitaire, a cependant été riche en enseignements, et ce à plusieurs niveaux. Je tiens à remercier tous les professeurs de notre section ASIOC, pour leur profonde bienveillance et leur compréhension. À cet égard, j'adresse une pensée toute particulière à mon directeur de mémoire, Monsieur Gédéon, pour sa patience, sa profonde humanité et ses conseils avisés.

Mes remerciements vont vers plusieurs personnes, sans qui je ne serais pas capable de rendre ce travail.

Tout d'abord, je tiens à remercier ma famille (mes parents, mes frères et sœurs et leurs compagnes et compagnes) pour son indéfectible soutien, lors des nuits sombres où je ne pouvais dormir et où mon bureau me semblait plus confortable que mon propre lit. Ils ont toujours cru en moi plus que je ne le ferai jamais moi-même, et pour cela, je leur adresse ma plus sincère admiration et mon plus profond respect. J'espère pouvoir être à la hauteur de tous les espoirs qu'ils ont fondés sur moi.

Je remercie également mes ami(e)s, plus que de simples collègues, avec qui nous nous sommes soutenus mutuellement lors de nos longues heures de travail dans notre entreprise. Je leur souhaite la plus grande réussite, et n'ai aucun doute sur leur capacité à s'épanouir dans un avenir prochain.

Enfin, merci à mes amies les plus chères dont le nom n'est plus à citer, mais qui se reconnaîtront si un jour elles passent par ces lignes.

J'espère que ce travail apportera quelques éléments de réponse sur la culture japonaise, que j'affectionne tout particulièrement et que j'espère modestement vous faire partager.

Bonne lecture.

Résumé

Le Japon, bien que membre de l'UNESCO depuis 1951, adhère à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 seulement en 1992. En pleine récession économique et refonte de son système interne territorial, le Japon tente alors de développer le tourisme international culturel sur son territoire afin de relancer son économie.

L'UNESCO et ses labélisations, semblent alors être un moyen extrêmement utile pour attirer un nouveau public de voyageurs étrangers. À travers une approche historique et juridique, nous allons étudier comment le Japon a protégé sa culture, pour en faire un outil majeur de sa politique touristique domestique. Nous analyserons les résultats des politiques publiques à travers l'exemple de la préfecture et ville de Nara au Japon.

Mots clés: tourisme culturel, Nara, UNESCO, patrimoine mondial

Abstract

Although Japan has been a member of UNESCO since 1951, it only joined the 1972 UNESCO World Heritage Convention in 1992. Amid an economic recession and the overhaul of its internal territorial system, Japan tried to develop international cultural tourism on its territory to revive its economy. UNESCO and its labels seemed to be an extremely useful means of attracting a new public of foreign travelers.

Through a historical and legal analysis, we will study how Japan has protected its culture, to make it a major tool of its domestic tourism policy. We will analyze the results of public policies through the example of the prefecture and city of Nara in Japan.

Keyword s: Cultural tourism, Nara, UNESCO, World Heritage

概要

日本は1951 年にユネスコに加盟しましたが、1972 年のユネスコ世界遺産条約に加盟 したのは1992 年のことでした。日本は、経済不況と内政制度の見直しの中で、経済 を活性化させるために、領土内の国際文化観光を発展させようとしている。ユネス コとそのラベルは、新しい外国人観光客を呼び込むのに非常に効果的な方法です。

日本がどのようにして文化を保護し、国内の観光政策の主要なツールとしてきたか を、歴史的・法的な分析を通して学びます。日本の奈良県と奈良市を例に、公共政 策の成果を分析します。

キーワード: 文化観光、奈良、ユネスコ、世界遺産

Sommaire

Introdu	iction	9
Qu'est-ce	e que le tourisme culturel ?	9
Tourisme	e et patrimoine au Japon 1	۱1
Probléma	atique1	L2
Etat de l'	art et méthodologie 1	L2
Hypothè	ses et questions de recherche1	L4
1 I	La préservation du patrimoine culturel japonais comme	
	e développement1	7
	e patrimoine comme bien devant être préservé : La présence d'outils de conservation et rvation patrimoniales au niveau national	۱7
1.1.1 d'Edo	Les fondements des premières techniques de conservation du patrimoine à l'Epoque (1603-1868))	
1.1.2	Ouverture du pays à l'occident et premières législations durant l'Ere Meiji (1868-1912 19	<u>'</u>).
1.1.3 1900-1	La conservation du patrimoine national comme marqueur identitaire dans les années 1950	
1.1.4	Le cadre en vigueur : la loi de protection des biens culturels de 19502	22
1.1.5 japona	Organigramme des instances gouvernementales relatives aux politiques patrimoniale aises.	
	ou désengagement progressif de l'Etat à l'affirmation des acteurs locaux depuis la Loi pou ction culturelle de 1950 : la politique culturelle comme outil de revitalisation territoriale. 2	
1.2.1	La loi de 1950 et le rôle des collectivités territoriales japonaises en matière culturelle. 29	
1.2.2	La rupture des années 1990 : la culture comme objectif des politiques locales 3	}1
1.2.3 décent	Les années 2000 : la culture comme outil économique des politiques de tralisation	32
	e tourisme international comme nouvelle variable de développement économique et local au Japon : la culture comme moyen d'attractivité	36
1.3.1	Le développement du tourisme domestique sous l'Epoque Edo	36
1.3.2	L'émergence d'un tourisme « à l'occidentale » (années 1890 à 1930)	36
1.3.3	La redynamisation du territoire (années 1960 à 1970)	37
1.3.4	Tournant des années 2000 : le tourisme culturel comme alternative économique	38
1.3.5	Vers une diversification de la nationalité des touristes cibles des politiques publiques	
sur le s	sol nippon	ŧ0

2 Le	es reconnaissances patrimoniales internationales et leu	ır
contri	bution au tourisme local japonais : L'UNESCO et le	
	ine mondial4	5
2.1 L'U	nesco comme acteur et outil du japon pour briller sur la scène internationale grâce à sa ravers les désignations du patrimoine mondial4	э
2.1.1	La Convention de 1972	
2.1.2	Convention de Nara et Stratégie globale 1994	16
2.1.3	La convention de 2003 : vers toujours plus de diversité4	17
2.1.4 d'explica	Les procédures d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial : éléments ation	18
	la définition du tourisme culturel comme fer de lance des politiques de labélisation de	52
2.2.1	Des prémisses de la définition du tourisme culturel5	52
2.2.2	Notion du « touriste » : voyageur ou spoliateur ?	53
2.2.3	Le tourisme culturel face au tourisme de masse.	54
2.2.4	Le tourisme comme opportunité.	55
2.3 L'U	NESCO: un atout au développement du tourisme culturel sur le sol nippon5	55
2.3.1	Un outil politique d'influence sur la scène internationale	56
2.3.2	Un mécanisme de double reconnaissance entre la norme interne et internationale 5	57
2.3.3	Une plus-value à trois niveaux : la labélisation des sites de l'UNESCO5	59
2.3.4 revaloris	Une tentative de redistribution nationale à travers le tourisme culturel : dynamique c sation des territoires nippons et compétitivité interrégionale	
3 1	La ville de Nara-shi et la labellisation du patrimoine	
mondial	l de l'UNESCO : analyse d'une localité marquée par le	e
	e culturel6	
	préfecture et la ville de Nara comme emblème d'une « survalorisation » du patrimoine : mondial 6	
3.1.1	Rappels historiques et contextualisation	58
3.1.2 culturell	Nara-ken comme préfecture emblématiques des reconnaissances patrimoniales	70
3.1.3 culturel.	Une prépondérance des lieux religieux : d'un tourisme de pèlerinage à un tourisme . 71	
3.1.4 monum	Des reconnaissances de l'UNESCO : Analyse du dossier de candidature des anciens ents de la ville de Nara en 1997	75
	alyse des répercutions de l'inscription des monuments de Nara-shi et développement sme culturel international aux prismes des rapports touristiques	32
3.2.1	Analyse de l'affluence touristique en 2019 selon les rapports de la ville de Nara 8	34

3.2.2	Les sites touristiques les plus populaires de la ville	86
	es problèmes engendrés par une possible sur-touristification de la localité et l'impa O dans cette tendance.	
3.3.1	Vers une possible surtouristification ?	91
3.3.2	Spécificité de Nara : les shika et leur trop grande dépendance aux touristes	93
3.3.3 19.	Le tourisme culturel en l'absence de touristes : crise touristique et épidémie de 94	Covid-
Conclu	ısion	97
Bibliog	graphie	103
Annexe	es	111

Liste des acronymes utilisés

ACA	Agence pour les Affaires culturelles	Bunkachô 文化庁	
ACCU	Centre culturel de l'UNESCO d'Asie- Pacifique	Asia-Pacific Cultural Centre for UNESCO	
CLAIR	Conseil des autorités locales pour les relations internationales	Council of Local Authorities for International Relations	
FMI	Fonds Monétaire International		
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels		
ICOMOS	Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels		
JNTO	Office national du tourisme du Japon		
JTA	Agence du tourisme japonaise	Japan tourism agency	
KKC	Agence Nationale du Tourisme	Kankô-chô 観光庁	
MEXT	Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology	
MLIT	Ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et des transport		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OCVB	Bureau du Tourisme et des Congrès d'Okinawa	Okinawa Convention and Visitors Bureau	
OI	Organisation intergouvernementale		
ONU	Organisation des Nations Unies		
ONG	Organisation non gouvernementale		
PCI	Patrimoine culturel immatériel		
SCAP	Commandement suprême des forces alliées	Supreme Commander of the Allied Powers	
TEO	Tourisme des Etrangers	Towers	
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature		

Tables des figures

Figure 1 - organigramme des instances gouvernementales de la culture japonaise
Figure 2- tiré de Perez 2015, 27
Figure 3 - Rappel des organismes en charge des politiques touristiques japonaises (OCDE
2018)40
Figure 4 - Statistiques inhérentes au nombre de touristes étrangers en 2019 - Disponible sur le
livre blanc du tourisme japonais (2019). En libre consultation sur
https://www.mlit.go.jp/kankocho/en/siryou/content/001312296.pdf
Figure 5 - Branceli et al., 2021
Figure 6 - Illustration des acteurs du tourisme dans la prefecture de Okinawa selon Mike
Perez (Perez 2015d, 128)
Figure 7 - Liste du patrimoine mondial du Japon - juillet 2019. (Nippon.com, 2019).
Disponible sur https://www.nippon.com/fr/japan-data/h10035/?pnum=261
Figure 8 - Document expliquant les critères de reconnaissance des monuments de Nara -
Disponible sur le document de candidature de la ville de Nara « Historic Monument of
Ancient Nara », 1997
Figure 9 - Plans soumis par la ville de Nara décrivant les zones concernées par la nomination
- Document "Historic Monument of Ancient Nara", 1997, p13
Figure 10 - Disponible sur le document de candidature de la ville de Nara « Historic
Monument of Ancient Nara », 1997, 11
Figure 11 -Illustration des acteurs locaux responsables des politiques de préservation et de
gestion des temples et sanctuaires de Nara- Disponible sur le document de candidature de la
ville de Nara « Historic Monument of Ancient Nara », 1997, 42 80
Figure 12 – Illustration 1 : Evolution du nombre de visiteurs domestiques et étrangers dans la
ville de Nara de 1998 à 2012. L'illustration 2 explique le nombre de visiteurs qui séjourne une
nuit dans la ville. Disponible sur "Historic Monuments of Ancient Nara" 1997, 29
Figure 13 - Rapport de la ville de Nara intitulé « Rapport de l'enquête sur les visiteurs
touristiques de la ville de Nara 2019 – Evolution de la consommation touristique (2019 年奈
良市観光入込客数調査報告【参考値】観光消費額の変更について~) (2019, 5) qui
répertorie les nationalités des touristes étrangers sur l'année 2019. Dans l'ordre : Chine,
Taiwan, Hong-Kong, Corée du Sud, Etats-Unis, Thaïlande, Malaisie, Australie, Philippines,
France. 85
Figure 14 - Rapport de la ville de Nara intitulé « Rapport de l'enquête sur les visiteurs
touristiques de la ville de Nara 2019 – Evolution de la consommation touristique (2019 年奈
良市観光入込客数調査報告【参考値】観光消費額の変更について~) (2019, 5), qui
répertorie l'augmentation des nationalités des touristes étrangers par pays. Dans l'ordre :
Chine, Espagne, Italie, France, Malaisie, Russie, Canada, Taiwan, Australie, Philippines 86
Figure 15 - Guide touristique de la ville de Nara de mars 2012 (pages 5-6) qui répertorie les
sites classés au patrimoine de l'UNESCO de la ville de Nara
Figure 16 - Même page que la figure 16, qui montre les logos utilisés par la ville pour décrire
les sites touristiques locaux en fonctions de leurs particularités et intérêts90

Introduction.

Qu'est-ce que le tourisme culturel?

Le tourisme se caractérise par une forme de mobilité, qui se ferait hors du cadre quotidien, et qui aurait pour but la récréation. Il constitue également un formidable moteur économique en permettant la circulation des personnes, des biens et des capitaux. Il permet aussi de véhiculer des images, des représentations (Perez 2015c, 20), permettant la promotion des cultures du monde.

Il existe autant de formes touristiques que d'individus, et par conséquent, la définition même de ce que peut être « le tourisme » suscite de vifs débats au sein de la communauté intellectuelle. L'internationalisation et l'implication croissantes de différents acteurs floutent encore d'avantage les essais de conceptualisation. Le tourisme peut alors revêtir plusieurs formes de pratiques, et avoir des buts différents en fonction des secteurs d'activités ou des buts recherchés par les voyageurs.

Dans ce mémoire, nous allons nous focaliser sur une sorte de tourisme : le « tourisme culturel ».

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), organe de l'Organisation des Nations Unies (ONU) créé le 16 novembre 1945, la culture définirait comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹. La culture est donc protéiforme et évolutive. Elle serait une variable majeure de la construction des identités individuelles et communes. Affirmer son identité, c'est aussi trouver sa place dans un monde qui favorise de manière croissante les échanges, s'affranchissant progressivement des limites spatiales et temporelles. Le « tourisme culturel » serait alors présenté comme « une pratique touristique visant à découvrir la culture de l'autre » (Cousin 2006, 3), provoquant la rencontre.

9

¹ Définition de l'UNESCO proposée dans la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico city le 26 juillet − 6 août 1982.

La culture devient alors, plus qu'un système de valeurs, une façon d'asseoir son positionnement dans un système globalisé. Elle devient également un objet, un outil qu'il convient de protéger des menaces. Elle se matérialise par la création de biens, par la transmission d'un héritage d'un ascendant à un descendant, des ancêtres aux générations futures. Cet héritage devient un patrimoine, c'est-à-dire l'ensemble des biens matériels, immatériels ou naturels que possède un individu ou groupe d'individus. Ce patrimoine, pour pouvoir ensuite être transmis, doit pouvoir être préservé (mise à l'abris du danger), protégé (défendu contre toutes atteintes) et conservé (maintenu en bon état) par des personnes et des moyens d'actions. Le patrimoine peut appartenir à un individu au sens privé, mais également à une société dans le sens public. On conçoit alors que cet héritage devienne « commun », voir « universel ».

Suite à la menace grandissante de voir le patrimoine mondial s'altérer voire de disparaître du fait des actions humaines, les Etats ont cherché progressivement un moyen de pouvoir protéger les « biens communs », à travers la création d'organisations internationales et d'instruments juridiques normatifs. Il fallait donc instaurer un climat pacifique et fédérateur pour pouvoir créer une « caisse à outils » capable de garantir la survie des cultures. Dans cette optique, la plus grande initiative mondiale est marquée par la création de l'UNESCO en 1945 dont le but principal était de contribuer à « l'édification d'une culture de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information »². L'organisation internationale se donne alors comme objectif au niveau culturel de créer un réservoir commun de biens à « valeur universelle » et « exceptionnelle ».

Cette culture doit être partagée et susciter l'envie d'être protégée. En ce sens, le tourisme culturel inviterait les individus à prendre part intégrante de ces initiatives, en diffusant, en faisant la promotion et en alimentant financièrement les sites et espaces à protéger. Le développement des pratiques touristiques durant les années 1960-1970 vont ainsi inviter les organisations internationales à réfléchir aux nouveaux rapports que pourraient entretenir culture et tourisme. Selon Cousin (2006, 4), le tourisme culturel deviendrait le « bon » tourisme qui serait « bon pour les touristes, pour les populations, pour l'économie et pour les cultures ». Cette rencontre, pour pouvoir être bénéfique, doit être cooptée, organisée, et orientée par des acteurs dédiés. En ce sens, les institutions internationales, en collaboration

_

² Selon le site de l'UNESCO, disponible sur https://whc.unesco.org/fr/convention/

avec les Etats parties aux différents instruments juridiques, constitueraient le lien moral et institutionnel qui permettrait de garantir le bien-fondé de ces pratiques (Cousin 2006, 5).

L'UNESCO constituerait une alternative intéressante pour les Etats-Nations du monde, afin de promouvoir des activités culturelles et touristiques.

Tourisme et patrimoine au Japon.

Le Japon défend la typicité de son identité culturelle, qualifiée de « rencontre entre la tradition et la modernité ». Face à la menace d'une occidentalisation de sa culture et de sa société, les intellectuels nippons ont entrepris de mettre en place des moyens leur permettant de protéger leur héritage culturel. Cette protection a permis au pays de s'assurer d'une image, d'une identité, qui pourrait devenir un outil d'attractivité fondamental pour attirer les étrangers sur son sol. Le gouvernement japonais comprend que dans les années 1990 un tournant nécessaire doit s'opérer : celui de s'ouvrir davantage au monde, de trouver sa place grâce à sa culture et la fascination qu'elle suscite. Les autorités n'auront de cesse de chercher à développer le lien qu'il puisse exister entre culture et tourisme. L'une des stratégies adoptées par le pays pour stimuler la demande consiste à faire rayonner sa culture à l'international, à travers des moyens non hégémoniques. L'UNESCO et sa promotion de la paix et de la rencontre des peuples par la culture semble alors raisonner au diapason avec les principes pacifiques prônés par le Japon dans le texte même de sa fondation moderne (Article 1^{er} de la Constitution de 1947). Le pays en pleine récession économique au début du XXIème siècle voit dans les reconnaissances mondiales du patrimoine, une façon de stimuler son industrie touristique face à une demande décroissante de son tourisme interne.

En atteste les demandes croissantes et nombreuses de labélisations de son patrimoine, et le développement promotionnel de son tourisme, qui augmente d'années en années. Le Japon n'a cessé de développer son tourisme, et est même devenue la destination touristique la plus recherchée du monde en 2019 (Stanislaus, 2019).

Nous vous proposons dans ce mémoire d'essayer de comprendre comment le Japon a su protéger son patrimoine national au fils du temps, et mettre à profit son attractivité pour développer son tourisme culturel. Nous allons étudier ces dynamiques touristiques à travers le prisme des reconnaissances internationales de l'UNESCO et leur impact sur le développement du tourisme international sur le sol Nippon.

Problématique

Nous allons tenter de répondre à la question suivante : « <u>La mobilisation de l'UNESCO</u> <u>par le Japon est-elle de nature à favoriser le développement du tourisme culturel international en direction de l'Archipel ?</u> ».

Etat de l'art et méthodologie.

Pour tenter de répondre à l'objet de notre questionnement, notre étude proposera un regard croisé entre différentes disciplines des sciences humaines et sociales.

En ciblant notre objet d'étude sur le Japon, nous avons naturellement sollicité des écrits relatifs aux « études japonaises » en langue francophone notamment. Bien que les sites reconnus par le patrimoine de l'UNESCO fassent l'objets de nombreux travaux écrits, ceux-ci se focalisent davantage sur les lieux présentant des risques quant à leur sur-touristification, leur gestion, ou des menaces ordres humaines et humanitaires. Nous pensons principalement aux pays d'Asie du Sud-Est, du Proche et Moyen Orient, et plus récemment des cas d'études européens (exemple de Venise). En ce sens, le Japon n'est pas un laboratoire d'analyse de choix pour les spécialistes, qui soulèvent des problématiques d'ordres sécuritaires ou humanitaires, politiques fondatrices de l'UNESCO à ses débuts. Dans le champ des études japonaises, certains cas pratiques du patrimoine mondial situés dans les périphéries japonaises sont néanmoins étudiés. Les écrits de Mike Perez (2020, 2015a, b, c), proposent une analyse économique, géopolitique et socio-historique des phénomènes d'internationalisation des flux touristiques au Japon, notamment des populations asiatiques. Sa thèse, intitulée « Voyage vers un autre Japon. Le département d'Okinawa comme laboratoire du tourisme des étrangers au Japon » (Perez, 2015c) s'est révélé extrêmement riches en informations, et nous l'en remercions vivement. Dans la même thématique, l'article de Félix Portier « Le patrimoine naturel au Japon - Le label Unesco, acteur de la conservation de la nature et prix culturel élitiste ? – Le cas de Shirakami-sanchi » nous a apporter des informations concernant les patrimoines naturels. Il existe également des travaux relatifs aux minorités, telles que ceux concernant les Aïnous d'Hokkaido, dont nous n'avons cependant pas sollicité les informations.

Nous avons également étudié et synthétisé des recherches très fournies concernant les « *cultural studies* » (études culturelles) ou « *identity studies* (identités culturelles), et les études d'histoire juridique de l'art.

Afin de mieux appréhender le phénomène touristique sous l'égide de l'UNESCO et des organisations internationales, nous avons utilisé des sources provenant d'articles de Saskia Cousin (2006, 2008), de Olivier Lazzarotti (2010), de Chiara Bortolotto (2013, Ibid.), et de David Berliner (2013a, b) parues principalement dans la revue d'anthropologie et d'histoire de l'art Gradhiva, en format numérique.

Les travaux traduits de Emiko Kakiuchi (2016), de Takashi Inada (2015), ainsi que ceux de Marc Bourdier (1993) en français, nous ont permis d'affiner notre analyse concernant le système juridique de protection du patrimoine nippon. Leur traduction s'est révélée extrêmement utile et fournie.

Enfin, il nous a été difficile de trouver des travaux universitaires concernant les aspects économiques du tourisme et des politiques nippones, hormis celles énoncées plus haut. Si effectivement elles existent et pourraient être consultées, elles permettraient d'affiner et de conceptualiser encore davantage les retombées économiques des politiques touristiques sur le sol japonais. Nous invitons donc les futurs chercheurs qui souhaiteraient poursuivre des investigations sur le sujet, à rechercher du côté des sources japonaises, et si possible, d'en permettre la diffusion et l'éventuelle traduction prochaine. En l'absence de ce type de matériel, nous avons donc recherché du côté des institutions économiques internationales et gouvernementales, qui proposent des rapports sur les politiques économiques des retombées touristiques. Nous pensons notamment aux rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (ODCE), du ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe français et de la Direction générale du Trésor. Nous avons également exploité les différents documents disponibles sur les sites internet de l'UNESCO, du Conseil des autorités locales pour les relations internationales » (« Council of Local Authorities for International Relations ») (CLAIR), du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT), de l'office national du tourisme japonais (JNTO) et enfin du département et de la commune de Nara, notre objet d'étude de cas.

Enfin, nous avons utilisé des sources de la littérature secondaire, que vous trouverez en bibliographie.

En complément, nous avons exploité les données d'un questionnaire que nous avions réalisé dans le cadre de l'enseignement « Routes de la foi » dispensé par Jeremy Jammes à l'ENS (Ecole Normale Supérieure) de Lyon, relatif au rendu d'un travail écrit portant sur la problématique suivante : « les particularismes culturo-religieux de la ville de Nara-shi 奈良市 et leur articulation avec le tourisme local. »

Nous avions réalisé un questionnaire de 41 questions (à choix multiples, réponses courtes et longues) sous google form, consultable en ligne sur divers groupes franco-japonais sur les réseaux sociaux du samedi 12 au 17 décembre 2020. Nous avons obtenu 22 réponses anonymes, dont 14 de femmes et 11 d'hommes de 10 à 70 ans. Nous avons pu établir un panel assez équilibré de 10 japonais(es) (dont 3 femmes et 2 hommes originaires ou résidents à Nara-shi, et 5 japonais(e) touristes) et de 11 français(es) (2 hommes ayant résidé à Nara-shi, et 8 hommes et femmes venus pour le tourisme). Nous allons en dégager quelques éléments clés pour comprendre les dynamiques touristiques de Nara.

Ce questionnaire comportait quatre rubriques portant successivement sur 1) Les raisons de leur venue à Nara (Expérience pré-touristique), 2) Leur pratiques touristiques sur place, 3) Les aspects religieux constatés (Expérience empirique et post-touristique ou retour d'expérience), 4) et enfin une rubrique spécialement dédiée aux résidents ou originaire de Nara-shi. L'analyse de ces réponses ont été étayées par des compléments informatifs délivrés par la littérature secondaire, des articles de presse du Japan Times, mais également des rapports annuels concernant le tourisme local publiés en ligne par la mairie de la ville de Nara-shi.

Hypothèses et questions de recherche.

Nos hypothèses de recherches seront les suivantes :

1) Le Japon disposait d'un système de protection et de conservation de son patrimoine, avec des particularismes spécifiques, qu'on pourrait faire remonter à l'Epoque de Nara nara jidai 奈良時代 (710-794) au minimum. C'est cependant au contact avec les nations étrangères durant la période Meiji meiji jidai 明治時代 (1868-1912) puis du

contexte de réorganisation sociétal et juridique de la société post-Seconde Guerre Mondiale que nous allons assister à une refonte, puis une cristallisation du système de protection du patrimoine.

- Est-ce que le contact avec l'étranger a-t-il permis de dessiner les contours d'un système moderne de protection des biens performant?
- Est-ce que le développement d'un système de protection du patrimoine culturel japonais comporterait-il des particularismes inhérents à sa société et à la défense de son identité ?

Ces questions feront l'objets de nos analyses dans le chapitre I.

- 2) La diplomatie culturelle nippone se fonde sur le concept de « soft power » de Joseph Nye, et privilégie une approche non hégémonique pour affirmer son influence à l'étranger. La culture se révèlerait être un atout diplomatique et économique intéressant pour rayonner à l'international. En ce sens, l'UNESCO et ses mécanismes de labellisations culturelles constituerait une alternative extrêmement intéressante pour :
 - Affirmer ses particularismes culturels?
 - S'intégrer durablement dans une société internationale?
 - Compléter des reconnaissances nationales déjà existences?
 - Attirer un public international sur le territoire?
- 3) L'internationalisation du monde entraîne une capitalisation de la culture, qui devient un produit et stimule le marché domestique et international. L'intégration de ces flux permettraient au Japon d'attirer les étrangers sur son territoire par des pratiques touristiques. L'identité et la culture pourraient stimuler les flux entrants de personnes et de capitaux.
 - A partir de quand et comment le Japon a-t-il réalisé le potentiel de sa culture aux moyens de la touristification de son territoire ? Quelles sont les politiques ayant alors été mises en place ?
 - Comment utilise-t-il le tourisme culturel pour stimuler son économie, notamment au niveau local du fait des particularisme de son système administratif décentralisé ?

Dans le chapitre II, nous allons étudier comment l'UNESCO participe, activement ou passivement au développement du tourisme culturel. Nous analyserons également comme le Japon, par son implication croissante, pourrait profiter des reconnaissances de l'UNESCO pour booster son développement économique sur son sol.

- 4) Les cas pratiques et les analyses de l'impact du tourisme sur des localités ciblées permettent de déterminer si les labellisations de l'UNESCO peuvent d'attirer de nouveaux voyageurs, souvent étrangers, et stimuler le tourisme. Pour cet exercice, nous avons choisi la ville et la préfecture de Nara du fait de l'ancienneté et du nombre de ses labellisations nationales et internationales. La ville dispose également de nombreuses données consultables.
 - a. Est-ce que la labellisation est : Un moyen d'attirer des touristes locaux et/ou internationaux ? Un réel outil d'augmentation des flux touristiques ? ou un accessoire vis-à-vis des politiques nationales déjà en vigueur ? Entraîner un développement local ? Redistribuer les flux touristiques en dehors des grandes métropoles ? A contrario, favoriser des effets néfastes sur la localité ?

L'analyse du cas pratique de la ville de *Nara-shi* et de certaines données inhérentes à sa préfecture permettront d'essayer de répondre à ces hypothèses dans notre partie III.

1 <u>La préservation du patrimoine culturel japonais comme outil</u> <u>de développement</u>

Le patrimoine se définit comme étant un ensemble de biens, matériels ou immatériels, devant être protégé par un ensemble d'acteurs publics et privés, qui doit en assurer la préservation et la conservation, afin de la transmettre aux générations suivantes en tant qu'héritage commun. Cet héritage, permet de définir les éléments constitutifs, les marqueurs civilisationnels d'un groupe d'individus, d'une identité commune, et donc d'une culture.

Pour que cette culture puisse perdurer dans le temps, il est nécessaire d'en assurer la protection, la préservation, et ce à travers des pratiques, des us et coutumes, ou des mécanismes normatifs.

Nous partirons ici de l'hypothèse que la protection du patrimoine japonais constitue un « moyen », qui une fois mis en place par des « acteurs » publics et locaux, constitue les « fins » permettant de développer le tourisme culturel international sur l'archipel.

1.1 <u>Le patrimoine comme bien devant être préservé : La présence d'outils</u> de conservation et de préservation patrimoniales au niveau national.

Pour comprendre comment le Japon a construit son identité culturelle, il est nécessaire d'étudier comment le pays a pris graduellement conscience de l'importance de son patrimoine culturel, et quels sont les moyens normatifs qu'il a mis en place pour le protéger. Nous vous proposons ainsi dans cette partie une rétrospective historique du développement du système de reconnaissance nationale.

1.1.1 <u>Les fondements des premières techniques de conservation du patrimoine à l'Epoque d'Edo (1603-1868)</u>).

Si les premiers mécanismes modernes de reconnaissances patrimoniales au Japon ont émergé durant l'ère Meiji *jidai* 明治時代 (1868-1912), il préexistait cependant depuis

l'Epoque d'Edo edo jidai 江戸時代 (1603-1868)) des moyens qui permettaient de répertorier, classifier, et donc de conserver des biens. Dans un système de fiefs où le pouvoir central était amoindri, deux classes sociales, celle des religieux et celle de la classe au pouvoir, c'est-à-dire les élites guerrières ou bushi 武士, étaient propriétaires de bâtiments ou d'objets mobiles (Guicard-Anguis 2017). Les religieux, qui officiaient dans les sanctuaires shintoïstes ou monastères bouddhiques, étaient chargés de stocker dans l'enceinte les objets de valeurs cultuels ou culturels, hérités des anciennes générations ou donnés en offrandes pour s'attirer les faveurs des divinités. Ils étaient entreposés dans des ailes, ou bâtiments spécifiques au sein de l'institution religieuse, et du fait de leur valeur, accessible à une minorité de religieux ou de croyants. Le Shôsô-in 正倉院, bâtiment de stockage en bois présent dans l'enceinte du Todai-ji 東大寺 de la ville de Nara-shi 奈良市, abritait une vaste collection impériale de biens hérités des époques anciennes et permettaient la mise sous scellées de cet héritage. « Grenier » dans un premier temps destinés à entreposer du riz, ce shôsô fit office de plus « ancien musée du monde », dont les collections sont maintenant conservées dans une structure prévenant les incendies, permettant leur exposition dans les musées nationaux dès leurs ouvertures.

Les Bushi quant à eux, stockaient leurs trésors familiaux dans des kura 蔵, bâtiments en dur et aux murs épais, éloignés des résidences principales afin de prévenir les incendies qui pouvaient être dévastateur lorsque l'on sait que les bâtiments en bois étaient majoritaires à l'époque (Guicard-Anguis 2017). Les arts traditionnels, tels que la cérémonie du thé, la calligraphie ou l'ikebana étaient pratiqués par les classes guerrières, et certaines coutumes sont encore aujourd'hui, toujours basées sur des écrits transmis par les descendants de cette caste.

Ainsi, pendant l'Epoque d'Edo, le patrimoine se veut être privatisé, secrètement voire jalousement stocké et conservé, et devient finalement « réservé aux élites pour les élites ». Cela permettait à certains fiefs ou cultes de renforcer leur influence, mais constituait un obstacle à une transmission collective dans le cadre d'une nation unifiée.

1.1.2 <u>Ouverture du pays à l'occident et premières législations durant l'Ere Meiji (1868-1912).</u>

Pays fortement marqué par la politique isolationniste du *sakoku* 鎖国 (1650-1842), l'arrivée des bateaux noirs du Commodore Matthew Perry force les élites dirigeantes à ouvrir le pays avec la convention de Kanagawa en 1854, et donc d'intégrer une mondialisation sans cesse en expansion. Le gouvernement impérial fraichement intronisé au pouvoir en 1868, comprend alors qu'il en va de la survie du pays nouvellement unifié face à cette menace d'ingérence étrangère, que d'affirmer un positionnement ferme à travers la détermination d'une identité commune ou « nationale ». Cette identité permettrait ainsi au pays de s'affirmer en tant que puissance, et d'éviter une colonisation.

La base commune qui fut ainsi construite par le premier régime du gouvernement (1868-1885) ou Dajôkan 太政官 (Inada 2015) reposait sur l'instauration d'un shintoïsme d'Etat, afin de correspondre aux standards mono-religieux des nations occidentales. Cette décision est lourde de conséquences puisqu'elle implique le rejet du bouddhisme (car importé), et donc de renier un syncrétisme religieux pourtant pleinement intégré à la société depuis des siècles, socialement et culturellement. L'instauration du shinto d'Etat par diverses ordonnances en 1868, mêlée à une profonde refonte administrative et territoriale caractérisée par la fin de l'existence des castes guerrières, met en péril le patrimoine conservé par les anciennes couches de la société d'Edo. Les biens reliés au bouddhisme sont alors menacés par plusieurs procédés : mise aux enchères, exportations à l'étranger, développement croissant du marché noir etc. (Bourdier 1993, 92). Bourdier explique que des monuments tels que le Kofukuji 興福寺 de Nara et le château d'Himeji himejijô 姫路城 ont pu être sauvegardé uniquement grâce aux « coût excessif que représentait, aux yeux d'éventuels acquéreurs, leur démantèlement. » (Ibid.). On assite également à la confiscation des propriétés terriennes acquises par les seigneurs de l'Epoque d'Edo par la loi de confiscation de 1871 et 1857, qui entraîne la perte des mécènes, et des fonds des temples bouddhistes, sans compter le développement industriel qui accélère cette dynamique de détérioration. (Kakiuchi 2014). De plus, par un décret promulgué le 5 janvier 1871, l'Etat devient propriétaire des biens fonciers à caractères religieux. (Bourdier 1993, 92)

Face à une carence normative concernant la protection du patrimoine nippon, un premier dispositif gouvernemental est mis en place par le Dajôkan avec la proclamation pour la protection des antiquités et des anciennes propriétés Koki kyûbutsu hozon hô 古器旧物保存 方 (1871-1897) sur proposition de Machida Hisanari 町田久成 (1838-1897) du 23 mai 1971(Inada 2015). Malgré un profond discours antibouddhiste, le gouvernement fait ainsi le choix de protéger son patrimoine ancien, et permet la mise en place des premières dispositions juridiques de protection patrimoniale en Asie. Ladite disposition permettait de conduire des enquêtes de recensement, d'enregistrer et de collecter les antiquités en 31 catégories spécifiques. Ainsi, 200 000 biens (situés principalement à Nara et Kyoto 京都) purent ainsi être listés (Kakiuchi 2014). Reconnaître les biens permet également le développement d'une première activité muséologique à l'échelle nationale, avec l'ouverture de trois musées nationaux Shûkokan 集古館: Musée National de Tokyo (1872) Musée National de Nara (1895) et Musée National de Kyoto (1897) (Ibid., 2014).

Un premier dispositif législatif voit le jour en 1897 sous l'impulsion d'Ernest Francisco Fenollosa (1853-1908) et de Okakura Kakuzo 岡倉覚三 (1862-1913), qui participèrent à une commission impériale ayant pour but d'étudier les politiques et programmes administratifs américains et européens dans les domaines de l'art (Bourdier 1993, 93). Fenollosa argumentait son projet de loi en proposant l'idée que défendre la protection du patrimoine permettrait de protéger toute la tradition de l'art japonais, et donc la culture et l'identité nippone, en étendant notamment la protection non plus seulement à des bâtiments, mais aussi des objets, des arts etc. Ainsi est votée en 1897 la Loi de préservation des anciens sanctuaires et temples Koshajihozon-kin 古社寺保存金 (1897-1929). Inada (2015) parle ainsi d'un « étatisme éclairé » dans la mesure ou la protection du patrimoine se fait cette fois-ci par les instances gouvernementales. Selon Bourdier (1993), elle permet également de propulser le Japon dans le « concert des nations attachées juridiquement à la protection de leur patrimoine », et de rejoindre les puissances culturelles pionnières en la matière à l'époque telles que la France et l'Italie. Cette loi permettait notamment de : 1) Obtenir des fonds du gouvernement pour réparer les bâtiments, 2) Désigner les infrastructures et biens qui peuvent être considérés comme des trésors nationaux (et donc nécessiteraient un niveau de protection supérieur, qui relèverait des Beaux-Arts dans une conception à l'occidentale), 3) D'exposer

les biens dans les musées nationaux, 4) Interdiction du recel ou de la vente des trésors nationaux et édictions de pénalités. (Kakiuchi 2014)

On assiste donc d'une part à la qualification de certains biens qui relèveraient d'une importance historico-artistique aux yeux du gouvernement, et dont on pourrait assurer la protection et la sauvegarde, et d'autre part à la facilitation de l'obtention de fonds pour l'entretien des bâtiments (principalement liés à une institution religieuse).

1.1.3 <u>La conservation du patrimoine national comme marqueur identitaire dans les années 1900-1950.</u>

La fin de l'ère Meiji est marquée par un fort développement du territoire, qui s'accompagne indéniablement de destructions qu'impliquent la modernité. En réponse, la Diète adopte en 1911 le « Projet de conservation des sites historiques et des monuments naturels » Shiseki oyobitennen kinenbutsu hozon ni kan surukengian 史蹟及天然紀念物保存 ニ関スル建議案, et ce grâce notamment à par l'Association pour la conservation des sites historiques, des lieux célèbres et des monuments naturels Shiseki meishô tennen kinenbutsu hozon kyôkai 史蹟名勝天然紀念物保存協会 composée d'experts et d'intellectuels de différentes disciplines, qui s'apparentait un à comité de conseil (Inada 2015). Promulguée en 1919, cette loi permet d'élargir le champ de protection aux biens qui échappaient aux dispositifs précités. On assiste également à un premier système de classement par le gouvernement, ou shitei 指定, qui permettait d'obtenir des provisions de fonds. Le gouvernement se donnait également le droit de contrôler les actions susceptibles d'affecter les biens, et le cas échéant, des demandes de permissions et de contrôles pouvaient être exigées. Ainsi, on instaure plus d'ingérence et de droit de contrôle par le gouvernement, mais également un dialogue accru avec les collectivités qui sont chargées de la gestion des sites. Ce dispositif permettait une reconnaissance accrue de lieux, sans forcément de consonances religieuses. Ainsi, la liste des biens reconnus s'allongea, notamment avec la reconnaissance de lieux naturels.

En 1929, l'Etat japonais réforme la loi de 1897 et promulgue la loi de Conservation des trésors nationaux *Kokuhô hozon-hô* 国宝保存法 enfin de protéger juridiquement les objets de valeur qui échappaient aux dispositifs précédents, et d'en limiter les exportations ou revente

sur le marché noir. En facilitant la nomination des trésors nationaux par des instances régulatrices reliées au gouvernement, cette loi permettait d'étendre son champ d'application aux biens possédés par l'Etat, les collectivités, et même les particuliers. Ainsi, c'est l'idée de responsabilité publique et collective qui est mise en avant, en permettant à la puissance publique de contrôler l'état de préservation d'un bien sans qu'il en soit nécessairement le propriétaire plénipotentiaire (Inada 2015).

Dès les années trente, le Japon s'engage dans une forte politique militariste en Asie, et délaisse les questions des reconnaissances culturelles. Les classements continuent, mais sont teintés de nationalisme et d'orientation davantage idéologique qu'historique, notamment avec le classement des « traces sacrées du passage de l'empereur Meiji » *Meiji tennô seiseki* 明治 天皇聖跡 (Ibid. 2014), avec l'action conjuguée des préfets *chihô chôkan* 地方長官.

1.1.4 <u>Le cadre en vigueur : la loi de protection des biens culturels de 1950.</u>

Pendant l'occupation américaine (1945-1952) post-Seconde Guerre Mondiale, le gouvernement japonais et le Commandement suprême des forces alliées (SCAP), avec son service des arts et des monuments (A&M), travaillent de concert pour contrôler la politique patrimoniale nippone en vigueur et proposer des pistes d'améliorations. C'est l'incendie du pavillon d'or du Hôryûji 法隆寺 de Nara en 1949, qui entraîne la destruction de peintures murales reconnues, et qui va déclencher de nouveaux débats au sein de la Diète concernant l'avenir du patrimoine national. Le législateur nippon, de concert avec ses homologues américains, propose alors de synthétiser les lois précédentes de 1897,1919 et 1933 dans un document unique : la loi de Protection des biens culturels *Bunkazai hogo-hô* 文化財保護法 de 1950 (entrée en vigueur le 24 décembre 1951) (Bourdier 1993, 95), toujours applicable de nos jours. L'article 1 de la loi dispose que le but premier de la mise en place de ce dispositif serait de « préserver et d'utiliser les biens culturels de telle manière que la culture du peuple japonais puisse en être favorisée et que contribution soit faite au progrès de la culture dans le monde » (Ibid., 98).

Cette loi va être amendée en 1954, 1975 et 2004, et proposer une large diversification par la ramification progressive de différentes sous-catégories. (Inada 2015 ; Bourdier 1993, 97-

- 99). Voici un état des lieux de la loi en vigueur depuis 2004 selon les données et analyses de Bourdier (1993) et de Inada (2015)³
 - Biens matériels yûkei bunkazai 有形文化財 (qui regroupent notamment les œuvres d'arts, et les structures pouvant être déplacées comme les pagodes en bois etc.). Ils sont sous-divisés en :
 - o Biens culturels importants *jûyô bunkazai* 重要文化財 par classement *shitei* 指定
 - o Trésors nationaux kokuhô 国王 par classement shitei 指定
 - o Bien culturel matériel » *tôroku yûkei bunkazai* 登録有形文化財 par inscription *tôroku* 登録 (depuis 1996).
 - Sites et monuments historiques, paysages célèbres et monuments espèces naturel(le)s *shiseki meishô tennen kinenbutsu* 史跡名勝天然記念物 (concernent les bâtiments historiques, les ruines, les paysages naturels ou géologiques etc.) par sélection 選定.
 - Biens culturels immatériels *mukei bunkazai* 無形文化財 (les arts, les techniques artisanales et traditionnelles etc.) par classement *shitei* 指定 (Article 2 de la loi de 2004).
 - o Loi de 1954 :
 - Classement pour les biens culturels immatériels important » jûyô mukei bunkazai 重要無形文化財) et par une reconnaissance nintei 認定 en « individu ou groupe détenteur d'un bien culturel immatériel » jûyô mukei bunkazai no hojisha mata wa hojidantai 重要無形文化財の保持者又は保持団体.
 - Loi de 1975 : Peuvent être reconnus des groupes, communautés qui exercent, transmettent des savoirs ou techniques.
 - Biens culturels folkloriques 民族文化財 *minzoku bunkazai* (dès 1975)

-

³ Voir Annexe 1

- Monuments kinenbutsu 記念物 et sites naturels (dès 1954)
 - o Par classement (chapitre 7 de la loi de 2004) :
 - Site historique exceptionnel tokubetsu shiseki 特別史跡
 - Site historique shiseki 史跡
 - Lieu célèbre exceptionnel tokubetsu meishô 特別名勝,
 - Lieu célèbre *meishô* 名勝
 - Monument naturel exceptionnel tokubetsu tennen kinenbutsu 特別天然
 記念物
 - Monument naturel tennen kinen butsu 天然記念物
- Groupes de bâtiments traditionnels *dentôteki kenzôbutsu gun* 伝統的建造物群 (dès 1975)

La promulgation de la loi de 1950 constitue une avancée avant-gardiste par rapport aux autres systèmes juridiques de l'époque, et témoigne des efforts nationaux des instances dirigeantes pour protéger l'héritage culturel (Nguyen 2020, 54).

Les différentes modifications sont directement liées aux contextes sociaux, mais également au développement des connaissances et des mouvements intellectuels de l'époque. A l'aube de la Seconde Guerre Mondiale, l'effort était recentré sur la classification des différentes catégories de biens qui nécessitaient une protection, et qui témoignaient d'un héritage défini par des dispositifs juridiques antérieurs. Cette légifération fait directement écho à une occidentalisation du système de reconnaissance, du fait de l'influence qu'ont eu les droits étrangers occidentaux (et plus particulièrement européens) dans les différents processus de modernisation du Japon depuis l'ère Meiji. D'abord concentré sur la reconnaissance d'un mobilier avec les objets puis immobilier concernant les bâtiments, souvent à caractère religieux du fait des contextes historico-politiques, le législateur japonais a entrepris des actions de diversifications concernant son patrimoine, marqueur de son identité qui ne cessait d'évoluer avec le temps. Les politiciens nippons se sont donc déjà concentrés sur le fait de

définir une identité commune, à travers des dogmes religieux ou des figures d'anciens empereurs.

La loi de protection de 1950 marque un tournant dans le sens où elle consacre l'existence de biens qui seraient immatériels, tels que des techniques artistiques, des coutumes, et même des personnes au sens qu'elles représenteraient à elle-même un « patrimoine vivant » à travers la notion de « trésor vivant »

Par la suite, on a commencé à reconnaître progressivement un patrimoine se rapprochant du peuple, et non plus des élites comme traditionnellement. En témoigne l'inscription de la catégorie des documents folkloriques *minzoku shinryou* 民族資料(民族 signifiant « peuple ») en 1954. Par cette même révision, le patrimoine naturel est également mis à l'honneur pour la première fois comme un bien immatériel cher à la population, et sera consacré par la création de la catégorie des paysages culturels *bunkateki keikan* 文化的景観 lors de la révision de 2004. Le patrimoine n'est pas forcément toujours visible : en témoigne la présence de ce que l'on qualifie de patrimoine enfoui, constituant les fondements directs de nos civilisations. Catégorie bien particulière, ils sont définis par une loi qui leur est propre depuis 1954, date à laquelle ils ont été dissocié de la loi de 1950.

Reconnaitre un patrimoine, c'est également devoir le conserver. A ce titre, la reconnaissance des bâtiments traditionnels en 1975, constitué en grande majorité par des bâtiments en bois de la région du Kansai considérée comme le « berceau de la culture traditionnelle japonaise », enclenche tout un mécanisme de reconnaissance des techniques qui en permettent la conservation encore de nos jours. En témoigne la reconnaissance simultanée de ces deux aspects culturels avec l'introduction des « ensembles de bâtiments traditionnels » dentôteki kenzô butsu gun 伝統的建造物群 et des « techniques de conservation des biens culturels » bunkazai no hozon gijutsu 文化財の保存技術, permettant ainsi une complémentarité entre le bien et sa conservation. Ainsi, le législateur japonais reconnaît la valeur culturelle d'un bien, d'une technique mais également d'éléments naturels, de paysage, valorisant ainsi un héritage à la fois humain et naturel.

En somme, on constate la mise en place d'un système de reconnaissance national et prolifique, qui permet au Japon de définir les codes qui constitueront son identité. Plus qu'une assimilation de mécanismes juridiques importée de l'étranger, le législateur nippon a ainsi pu,

non pas assimiler, mais développer ses propres outils en fonction de ses besoins et de ses attentes. Ainsi, malgré le fait que la notion même de ce que peut être le « patrimoine » proviendrait d'une conception occidentale, le Japon semble avoir dépassé un simple stade d'assimilation, mais propose un stade d'appropriation servant encore de normes bien au-delà de ses propres frontières.

1.1.5 Organigramme des instances gouvernementales relatives aux politiques patrimoniales japonaises.

Nous allons brièvement expliquer ici quels sont les acteurs au niveau gouvernemental (UNESCO 2016) participant activement à l'application de cette loi, par le biais d'un organigramme de synthèse que nous avons réalisé.

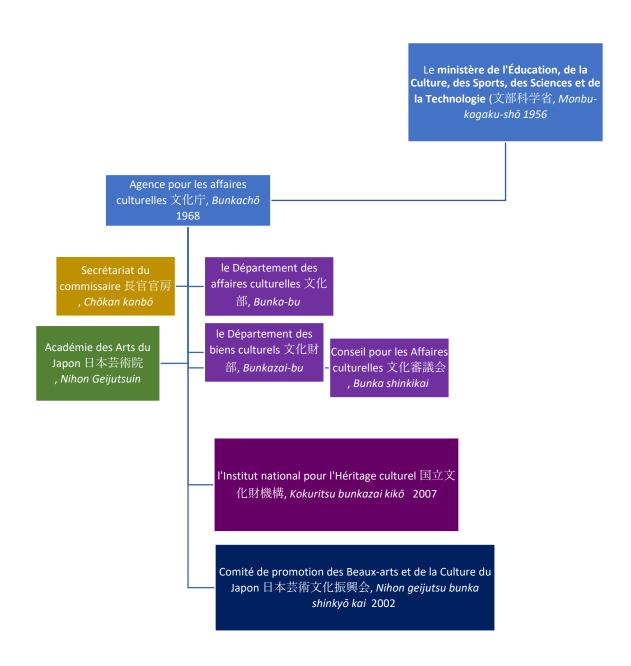


Figure 1 - organigramme des instances gouvernementales de la culture japonaise

Le premier acteur est le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie *Monbu-kagaku-shô* 文部科学省, (ministère des affaires culturelles et de la science) (MEXT) a été créé en 2001 par la fusion du ministère de l'Education (1871) et de l'Agence des Sciences et des Technologies *Kagaku-Gijutsu-chô*科学技術庁) (1956)). Son rôle est :

- D'adopter et de faire appliquer les dispositions relatives au domaine culturel et à en assurer la promotion, sur le territoire national ou à l'étranger. Selon la loi de promotion de la culture et des arts de 2001 (dont nous reviendrons par la suite), le MEXT est chargé de gérer le patrimoine culturel national, ainsi que ceux des trésors nationaux.
- Légiférer sur la protection de la propriété artistique, et sur les droits d'auteurs.
- La gestion des affaires religieuses.

Rattachée au MEXT, l'agence pour les Affaires culturelles (ACA) Bunkachô 文化庁, crée en 1968, est chargée des affaires culturelles.

Elle comprend:

- Le Secrétariat du commissaire *Chôkankanbô* 長官官房,
- Le Département des affaires culturelles *Bunka-bu* 文化部: dont le but est de promouvoir la langue japonaise. Il s'occupe également des affaires religieuses.
- Le Département des biens culturels *Bunkazai-bu* 文化財部: comme son nom l'indique, il s'occupe des trésors nationaux et des biens culturels de l'Etat.
- L'Académie des Arts du Japon *Nihon Geijutsuin* 日本芸術院 (1907): fonction de conseil et de la promotion des Beaux-Arts.
- Conseil pour les Affaires culturelles *Bunkashin kikai* 文化審議会 (2001)
- L'Institut national pour l'Héritage culturel *Kokuritsu bunkazai kikô* 国立文化財機構 (2007): chargé de la gestion des quatre musées nationaux.

Si dans cette première sous-partie nous nous sommes focalisés sur l'aspect purement normatif de la reconnaissance patrimoniale japonaise, il doit surtout sa survie aux personnes qui l'appliquent. La loi de 1950, ne propose pas seulement un cadre juridique ambitieux, mais également une vision d'un maillage complexe entre différents acteurs publics et privés à travers des politiques publiques nécessitant plus que jamais un travail de concert. Nous allons donc, dans cette deuxième sous-partie, nous concentrer sur les acteurs qui permettent l'application des dispositifs mis en place par le législateur nippon : les collectivités locales.

1.2 <u>Du désengagement progressif de l'Etat à l'affirmation des acteurs</u> <u>locaux depuis la Loi pour la protection culturelle de 1950 : la politique</u> culturelle comme outil de revitalisation territoriale.

1.2.1 <u>La loi de 1950 et le rôle des collectivités territoriales japonaises en matière culturelle.</u>

Avec la loi de la protection de la propriété culturelle de 1950, on assiste au passage d'une logique autocentrée de la gestion du patrimoine culturel pré-Seconde Guerre Mondiale, à l'accroissement progressif du rôle des collectivités locales dans une logique de réappropriation par et pour les localités de la désignation, la préservation et l'intégration de ce patrimoine aux économies et programmes locaux.

Ce dispositif juridique permet d'instaurer une reconnaissance basée sur trois couches : désignations locales, départementales et nationales (Kakiuchi, 2014). Le gouvernement désigne la propriété culturelle d'importance nationale, c'est-à-dire principalement celles dîtes importantes, les trésors nationaux etc. En somme, les biens relevant d'un « intérêt exceptionnel pour la Nation tout entière ». Le gouvernement peut ainsi imposer des restrictions concernant les imports-exports, et contrôler l'état des biens protégés en collaboration avec les instances locales qui agissent en tant que contrôleur du patrimoine. Cette loi marque en revanche une nouveauté dans la mesure où, dû au principe de décentralisation croissante du pouvoir, les autorités locales deviennent habilitées à désigner leurs propres biens culturels ayant un « intérêt régional ». Bien que l'Etat exerce le rôle majeur en termes de provisions de fonds à l'époque, l'augmentation de la limitation des

ressources financières le pousse à encourager la participation des collectivités et des acteurs privés via des arrangements multilatéraux.

L'idée défendue par les collectivités territoriales est donc d'affirmer la présence d'une culture localisée et spécifique, mais aussi d'assurer la mise en place réelle de l'autonomie locale consacrée par la Constitution de 1947. Il s'agit donc d'agir beaucoup plus activement à la construction des identités régionales, et ainsi que d'intégrer une dimension culturelle dans l'action publique.

Dans les années 1960, on assiste à une croissance économique rapide, marquée par deux phénomènes : un plan de développement (1960-1962), et une plus grande ouverture du territoire national aux capitaux étrangers depuis les Jeux Olympiques de 1964.La croissance économique entraîne également un déplacement des populations qui se rapprochent des grandes agglomérations, et qui entraîne donc une dépopulation des aires rurales. L'urbanisation croissantes des villes disposant d'un riche patrimoine entraîne également un risque de perte du patrimoine matériel (destructions de bâtiments historiques ou de paysages) et immatériel (traditions, techniques etc.). A titre d'exemple, on pourrait évoquer la Loi relative aux dispositions spéciales sur la conservation des quartiers historiques des anciennes capitales Koto ni okeru rekishiteki fūdo no hozon ni kan suru tokubetsu sochi-hô 古都におけ る歴史的風土の保存に関する特別措置法 de 1966 (Inada 2015), dont le but était de préserver l'environnement traditionnel des anciennes capitales de Nara, Kyoto et Kamakura. Cette action communiée entre le gouvernement et les autorités de ces localités permettaient de préserver les lieux du patrimoine traditionnel, et d'encadrer les plans d'urbanisations. Ce dispositif a enclenché le pas à d'autres autorités locales, qui ont dès lors ont commencé à édicter des actes de régulations concernant l'urbanisme, illustrant ainsi que des actions ciblées sur des objets déterminés pouvaient influencer d'autres prises de décisions dans le pays.

Lors d'un colloque au Sénat français le 31 janvier 2008 (Sénat 2008), Mari Kobayashi, maître de conférences en politique culturelle à l'Université de Tokyo, expliquait que malgré la l'existence de la loi de 1950, il « n'existait pas de loi pour la promotion de la culture à l'échelle locale », et qu'ainsi les agents locaux devaient satisfaire aux besoins de leur territoire en présence d'un « vide juridique ». Cependant, ce vide juridique permettait dans le même temps une grande liberté aux collectivités pour développer des politiques plus spécifiques à leur territoire, leur culture et leur population. En effet, la période de la bulle spéculative

japonaise baburu keiki バブル景気 (1986-1990) est caractérisée par une croissance générale du pays, mais aussi du pouvoir d'achat des populations. La valeur immatérielle dépasse la valeur matérielle dans la notion de confort de vie, et on assiste graduellement à une reconnaissance des propriétés et actions culturelles comme une composante d'un confort de vie, d'une cohésion sociale et d'une idée locale, qui devient source de développement non plus seulement culturel, mais aussi économique (Kakiuchi, 2014). Car en effet, Kobayashi (Sénat 2008) rappelle que la culture, considérée comme « une pratique individuelle », ne faisait pas partie intégrante des politiques publiques, et que jusque dans les années 1990, l'Etat « n'utilisait pas le terme de « politique publique » », mais celui d'« intervention publique dans le domaine culturel » ».

Elle explique également que bien que la culture ait été reconnue juridiquement comme « un domaine d'intervention légitime de l'administration publique », les objectifs de l'ACA, principale instance en la matière, se limitait encore en vérité à « la protection des biens culturels et des droits d'auteurs », comme nous l'avons évoqué précédemment.

1.2.2 <u>La rupture des années 1990 : la culture comme objectif des politiques locales.</u>

Les années 1990 marquent cependant une rupture, et on assiste à un déséquilibre grandissant entre les dépenses culturelles des collectivités locales et l'attribution des fonds publics. En effet l'ACA alloue en vérité peu de fonds pour la culture (0,1% du compte général des dépenses nationales du gouvernement) dont 60% est alloué à l'héritage et pour le support des arts, 40% pour la protection de l'héritage — 15% pour la maintenance et le management des musées nationaux et théâtres... ce qui explique que de nombreuses infrastructures culturelles échappant au périmètre de la loi en vigueur n'ont pas bu bénéficier de fonds (Ibid. 2014). A contrario, les collectivités investissent de manière croissante, et on enregistre le plus haut taux de dépense locale dans la culture en 1993 avec 900 000 billions de yen! C'est-àdire que les collectivités locales investissent par an beaucoup plus que les instances nationales via l'ACA, qui se charge davantage de la protection et la promotion culturelle, mais pas des politiques publiques.

On assiste depuis 1993 à une baisse croissante des revenus des collectivités concernant la culture : il faut donc aller chercher les fonds ailleurs, notamment en impliquant de nouveaux acteurs : les acteurs privés et leurs ressources. Ainsi cette dynamique est enclenchée

par l'adoption de la loi *Private Finance Initiative* qui permettait d'utiliser des ressources privées pour financer la construction d'infrastructures publiques (Sénat 2008). On assiste à un glissement entre une politique de redynamisation des régions enregistrant un déclin démographique jusqu'en 1990, à une politique prônant l'initiative locale pour aller chercher des fonds du fait d'une redistribution devenue plus « conditionnelle »

1.2.3 <u>Les années 2000 : la culture comme outil économique des politiques de décentralisation.</u>

En 2001, avec l'arrivée au pouvoir de Koizumi Jun.ichirô 小泉純一郎⁴(Premier ministre entre 2001 et 2006, est promulguée la loi d'orientation pour la promotion des arts et de la culture *bunka geijutsu kihon pô* 文化芸術基本法 qui permet l'incorporation de la culture dans les politiques publiques pour la première fois, et instaure également des provisions pour le support des activités culturelles par les gouvernements locaux, les ONG, les entreprises et les citoyens. On assiste donc à la reconnaissance de nouveaux acteurs, et une politique publique nationale qui mêle explicitement culture et tourisme. Elle permet également que les collectivités « puissent élaborer de leur propre initiative, une politique culturelle » (Sénat 2008), consacrant à la fois leurs actions passées, mais aussi l'usage du terme « politique culturelle ».

Ce bel élan illustre en vérité une triste réalité: les localités reçoivent de moins en moins de fonds du gouvernement et sont invitées à chercher des subventions ailleurs, voir à procéder à une fusion des communes, et donc des budgets. On assiste donc à une volonté politique de favoriser des politiques de « revitalisation régionale » *chihôsôsei* 地方創生 (Jentzsch 2019) avec la « réforme en trois axes » adoptée en 2004dont le but était d'augmenter l'autonomie financière des localités (Ibid. 2008). Kobayashi nous explique que l'objectif de ce plan était de : 1) Supprimer ou réduire les subvention d'Etat, 2) Transférer les ressources fiscales de l'Etat aux collectivités locales, 3) Réviser le système de dotation fiscale globale (Ibid., 2008).

Ainsi, pour éviter le surendettement, entre 1999 et 2006, le nombre de communes serait passé de 3200 à 1800 (Ibid. 2008).

-

⁴Premier ministre entre 2001 et 2006.

Nous assistons en parallèle à la montée du tourisme internationale et à l'augmentation des politiques nationales nipponne en rapport avec cette problématique. En 2006, la révision de la Loi basique de promotion du tourisme reconnaît le tourisme comme une industrie au fort potentiel (nous y reviendrons dans la partie suivante), et supporte l'utilisation de la culture locale comme variante importante à son expansion (Kakiuchi 2014). L'acte de maintenance et d'amélioration des paysages historiques au sein d'une communauté de 2008est d'ailleurs édicté conjointement aux instances en charge de promotion culturelle, du tourisme et de l'agriculture. On assiste ainsi à un dialogue facilité entre des acteurs politiques et économiques.

Cette dynamique de décentralisation va s'amplifier durant le deuxième mandat de Abe Shinzô 安倍晋三 (2012), en invitant les localités à développer leur « propres plans de revitalisation » (Jentzsch 2019). Ces plans étant localisés en fonction de besoins des populations locales. Cette politique entraîne progressivement une montée de la concurrence au sein des territoires, dans une logique capitaliste et libéraliste. Il ne suffit plus de se regrouper en communautés de communes, et donc de s'élargir géographiquement et démographiquement, mais aussi d'assurer une politique culturelle locale « efficace », qui comblerait les locaux, mais aussi qui attirerait de nouveaux touristes ou investisseurs.

L'Etat ne se désengage pas complètement des politiques culturelles au niveau local, et continue d'agir en tant que pourvoyeur de fonds public, mais de manière beaucoup plus sélective et raisonnée que dans les décennies précédentes, récession économique oblige. Dans ce positionnement, ce sont aux collectivités de développer des politiques culturelles telles qu'elles puissent être financées par des fonds publics, entraînant une sorte de système de « récompense » par l'Etat. Il y a donc un double enjeu qui peut poser bien des difficultés autant du côté des instances gouvernementales que des acteurs locaux :

- Le premier aspect concerne la pression mise sur les localités pour développer une politique « culturelle efficace ». Il peut être difficile d'évaluer quantitativement et qualitativement une politique qui doit s'appliquer finalement à une niche particulière d'administrés si on prend en compte les particularismes locaux de plus en plus assumés par les administrations et les habitants. Doit-il se fier uniquement aux chiffres réalisés ? A la pertinence des projets ? au taux de satisfaction ?

Le deuxième aspect repose sur la notion d'appréciation du gouvernement quant à l'attribution des fonds à telle ou telle localité. En effet, plus une localité est petite et ne dispose pas de fonds conséquent pour mener à bien sa politique culturelle, plus elle doit fournir des efforts pour aller chercher les fonds manquants et séduire les investisseurs. Cependant, est-ce que cela n'accentuerait pas finalement les disparités régionales qui existent déjà, notamment pour les régions périphériques ou celles dont la démographie baisse de façon continue ? Ne risquerait-on pas une sorte de « discrimination régional » de la part même de l'Etat ? En effet, certaines localités disposent de points d'attractivités de façon beaucoup plus conséquentes que d'autres, et attirent naturellement plus de capitaux, qu'ils soient domestiques ou étranger. De plus, conjugués aux dynamiques touristiques, certaines localités bien situées et dotées en patrimoine culturel notamment, disposent naturellement d'avantages non négligeables.

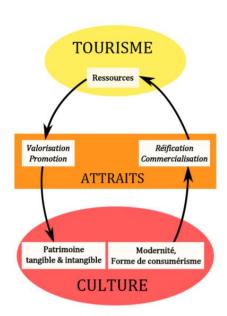


Fig. 2 : La dynamique entre la culture et le tourisme par l'attrait.

Figure 2- tiré de Perez 2015c, 27

Mike Perez, dans sa thèse portant sur le tourisme de Okinawa (Perez 2015c, 24), nous explique qu'il existe une relation étroite entre les notions de culture, d'attrait et la mise en tourisme d'un territoire.

Dans la course à la recherche d'investissements, la culture devient donc un point d'attrait, un produit qu'il faut vendre. Elle acquiert donc, plus qu'une valeur symbolique, une valeur marchande qui ne peut plus être négligée, ni par les politiques publiques, ni par les acteurs privés qui sont vivement encouragés à rejoindre ce processus de capitalisation de la culture. Le rôle des collectivités ne se résument donc plus à protéger leur patrimoine, mais bien à le faire fructifier. L'identité devient un produit, une vitrine qui peut leur permettre d'affirmer leur spécificité, voir leur rareté.

Le tourisme en ce sens, parait être une solution viable, voire de survie pour certaines périphéries, notamment en l'absence d'une économie locale florissante.

A l'analyse de ces politiques, le tourisme est vu de manière positive, car il permettrait d'appuyer les politiques publiques locales, surtout les plus fragiles, notamment celles qui ne disposent pas d'un marché local assez « rentable ».

Kakiuchi (2014) nous explique notamment qu'il est nécessaire de « mobiliser toutes les ressources possibles pour la protection des biens culturels ». Elle énonce également le fait que les touristes peuvent devenir des « appuis » pour les collectivités si elles développent des appels aux dons, proposent des droits d'entrées dans les lieux qui nécessites des fonds, et instaurent taxes de séjours dans les lieux touristiques les plus importants. Cela nécessiterait en revanche des investissement locaux au niveau de l'urbanisme, qui, si bien gérés, pourraient être en partie amortis par les revenus générés par le tourisme. (Annexe)

En janvier 2001, le ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et des transport (MLIT) public le « Guide du développement local fondé sur le tourisme » portant sur le thème du « tourisme comme instrument de développement local » (OCDE 2002, 11). Le but de cette politique était de :

- Prioriser le bien-être des populations locales (contrairement aux politiques antérieures).
- Respecter le développement durable par le respect de l'utilisation des ressources, un cadre de vie agréable et une satisfaction des touristes.

Par ces dispositions, les collectivités locales deviennent le principal acteur de la promotion du tourisme, et seront amener à être des acteurs clés du développement économique national, mais aussi international.

1.3 <u>Le tourisme international comme nouvelle variable de développement économique national et local au Japon : la culture comme moyen</u> d'attractivité.

Nous allons ici, dans une rétrospective historique, essayer de comprendre comment le tourisme international a progressivement été intégré dans les politiques publiques japonaises.

1.3.1 Le développement du tourisme domestique sous l'Epoque Edo.

Les premières pratiques touristiques domestiques au Japon puisent leur origine à l'Epoque de Nara (710-789). Elles consistaient en des circuits de pèlerinages dans la région du Kansai. C'est à partir de l'Epoque d'Edo (1602-1868), avec le système du Sankinkôtai 参勤交代 instauré par le Shogunat, qui consistait à ce que les seigneurs féodaux résident une partie de l'année dans leur fief et une autre dans la capitale d'Edo. S'instaure un réseau, le Gokaidô 五 传道 constitué de cinq grands axes reliant Kyoto à Edo. C'est autour de ces axes que se sont développés les premiers services hôteliers, de restaurations et de divertissements. Ces itinéraires constituent encore de nos jours les axes principaux du tourisme nippon, et forment les bases des routes de la Tôkaidô 東海道 (Perez 2015c, 34). Le tourisme domestique est donc premièrement religieux, puis se politise pour permettre les flux de déplacements des personnes, constituant les bases japonaises du principe de revitalisation des certaines périphéries.

1.3.2 L'émergence d'un tourisme « à l'occidentale » (années 1890 à 1930).

C'est avec la fin de la politique du *Sakoku* et l'avènement de l'ère Meiji qu'on assiste au premier développement d'un tourisme international sur le sol nippon, avec la diversification des flux d'arrivées d'étrangers. Dans un but de captation des savoirs occidentaux, mais aussi de leur devises, l'Etat encourage l'arrivée des intellectuels étrangers, et développe pour la première fois un tourisme pour les étrangers dénué d'aspects religieux. On assiste également à la percée des techniques européennes de légifération, qui permettent la

mise en place des premiers dispositifs juridiques de protection du patrimoine culturel national, comme nous l'avions évoqué précédemment. Les premières instances de promotion touristiques ciblant explicitement les étrangers sont créées en 1895 avec la « Société de Bienvenue » *kihinkai*, et le bureau du tourisme japonais « *Japan Tourist Bureau* » en 1912 (Perez 2015b, 30).

La modernisation commence surtout dans les années 1930. Elle touche également les systèmes de transports, surtout ferroviaires, avec la création en 1930 du Bureau du Tourisme international *Kokusai kankô-kyoku* 国際観光局, qui comme l'indique Mike Perez (2015c,35); est le premier organe administratif à contenir le mot « tourisme » explicitement dans son appellation.

Il permet de proposer des circuits touristiques en dehors des grandes agglomérations, avec le développement du tourisme champêtre ou thermale. Les paysages sont mis particulièrement à l'honneur, notamment avec la Loi concernant les Parcs Nationaux Kokuritsu Kôen hô 国立公園法 de 1931, et la désignation de huit Parcs Nationaux en 1934. Cette forme de tourisme basée sur la villégiature nous rappelle particulièrement les politiques touristiques françaises sous la régence de Louis-Napoléon Bonaparte (Napoléon III) (1808-1873) en France au XIXème siècle, dont la nature en tant que luxe d'une bourgeoisie aisée est une des idées principales.

1.3.3 <u>La redynamisation du territoire (années 1960 à 1970).</u>

Des suites de la Seconde Guerre Mondiale, le Japon se concentre sur l'effort de reconstruction du pays, et un nouveau besoin de captation des devises étrangères est nécessaire. Il faudra cependant attendre les années 1960-1970 pour que le tourisme reprenne une place importante dans la politique économique du pays, avec la volonté des politiques japonais de s'intégrer au paysage international. Pour se faire, le Japon d'implique progressivement dans des organisations internationales clés: UNESCO en 1951, ONU en 1956, Fonds Monétaire International (FMI) en 1955 et OCDE en 1964 (Porter (cité dans Johnson, 2017) - (Imamura 2007, 326)). En parallèle est adoptée la Loi fondamentale du tourisme *Kankô kihon-pô* 観光基本法 en 1963qui a pour but de définir les politiques de développement touristique en matière d'infrastructures et de logements à destination des

étrangers sur le territoire national ((The International Tourism Development Institute of Japan, 1999) cité dans Nguyen 2020, 55).

Le Japon accueille bon nombre d'évènements internationaux dont notamment les Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 1964, premiers jeux organisés dans un pays asiatique. Cet évènement est l'occasion pour le pays de montrer son attractivité, et d'accueillir des touristes étrangers, qui restent majoritairement occidentaux aux vues des conditions socio-économiques des pays d'Asie. La croissance économique du pays permet aux Japonais d'acquérir un meilleur pouvoir d'achat, ce qui permet le développement d'un tourisme domestique et local, dans le but de maintenir la croissance intérieure du pays.

Dans cette logique, la même année est créé l'Office national du tourisme du Japon (JNTO) en tant qu'« organisme statutaire sans but lucratif placé sous la supervision du ministère en charge du tourisme. » (OCDE 2002, 7-10). Il se compose de six départements dont les activités consistent à : (Ibid.)

- Promouvoir les activités touristiques au Japon depuis l'étranger.
- Faire la promotion des conventions internationales.
- Permettre l'élargissement croissant des échanges internationaux.
- Création de centres d'informations touristiques à destination des visiteurs étrangers.

Par l'assouplissement des conditions de voyages à l'étranger, les voyageurs Japonais s'aventurent également en dehors de leurs frontières, ce qui constitue une nouveauté. La bulle économique des années 1980 permets à l'Etat, en présence d'un marché touristique porteur, de proposer des politiques publiques destinées à développer les infrastructures locales, notamment en en proposant des réductions fiscales aux localités (Perez 2015b, 32).

1.3.4 Tournant des années 2000 : le tourisme culturel comme alternative économique.

L'explosion de la bulle économique japonaise cause une récession économique sans précédents, et forces les autorités japonaises à réfléchir à de nouveaux moyens, encore une fois, de capter des capitaux étrangers, et de revigorer un tourisme domestique en berne du fait notamment de la baisse du pouvoir d'achat des Japonais.

Le patrimoine culturel se révèle être donc être une des alternatives pour générer des bénéfices, sachant qu'il existait un système juridique de reconnaissance compétent, mais qui reste davantage tourner vers un public national et local, et qui peine à être reconnu par les visiteurs étrangers. Dans une continuité de s'installer durablement dans une communauté internationale, le Japon ratifie la Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992 (nous y reviendrons plus tard). La même année est adoptée la «Loi pour le développement du tourisme et du commerce local spécifique et l'industrie par la performance d'évènement relatifs aux industries traditionnelles locale », qui indique que « Les préfectures devront établir un plan basique aux regards de la promotion touristique et des industries spécifiques locales par la tenue d'évènements au sein des préfectures concernées ». Ainsi, le tourisme rentre pleinement dans les prérogatives des collectivités, qui deviennent à la fois garante du patrimoine culturel, et qui doivent en assurer la promotion active.

L'intégration des collectivités territoriales par la Loi d'orientation pour la promotion des arts et de la culture de 2001 est accompagnée d'une refonte du ministère responsable du tourisme. En janvier 2001, le Ministère « de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et des transports » (MLIT) est créé, et a pour objectifs de (OCDE 2002, 6) :

- Améliorer la qualité de vie.
- Favoriser la compétitivité mondiale.
- Assurer la sécurité nationale.
- Préserver des environnements « esthétiques et propres ».
- Favoriser le développement des particularisme régionaux.

La valorisation du tourisme dans la politique entraîne donc une réunification des politiques publiques du transport, de l'urbanisme public et du développement régional participant, dont les locaux et les touristes pourraient bénéficier. Ainsi, les bureaux des transports régionaux comprennent en leur sein au moins une division du tourisme, qui a pour rôle de coordonner les politiques touristiques nationales et locales. La même année, le budget du JNTO s'estimait à 3.663 milliards de JPY (29 millions USD), dont 73% correspondait aux fonds apportés par le MLIT, constitués eux même des co-parrainages des collectivités publics avec les acteurs privés (OCDE 2002, 7).

En 2006, la Loi-cadre sur la promotion du tourisme national, consacre pour la première fois le tourisme comme le « pilier de la stratégie nationale des politiques japonaises du

XXIème siècle » (OCDE, 2012). Elle sera complétée par la Loi de développement des zones touristiques de 2008, et la création de l'Agence Nationale du Tourisme *Kankô-chô* 観光庁 (KKC), chargée de fournir des données statistiques nationales, permettant de comparer les politiques publiques départementales (Perez 2015b, 32).

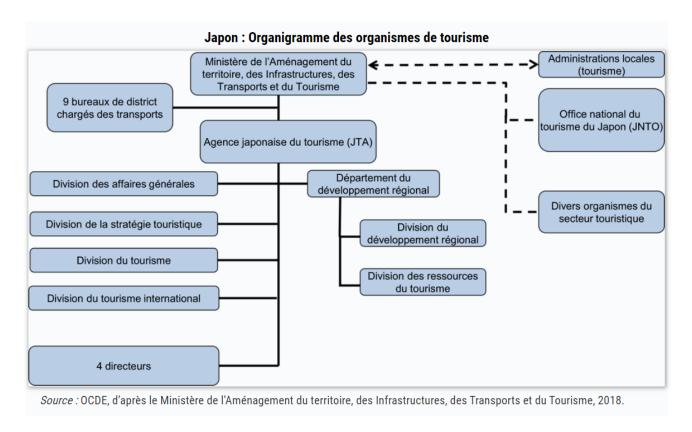


Figure 3 - Rappel des organismes en charge des politiques touristiques japonaises (OCDE 2018)

La campagne Visit Japon (adoptée en 2003) porte ses fruits par l'augmentation de plus de 65% de croissance des voyageurs étrangers au Japon entre 2003 et 2010 (Perez 2015c, 40-41).

Qui sont ces touristes?

1.3.5 <u>Vers une diversification de la nationalité des touristes cibles des politiques publiques sur le sol nippon.</u>

Si à ses prémisses, le tourisme international au Japon était principalement focalisé sur les touristes venus d'occident, la tendance s'inverse à la fin des années 1990 avec la montée de la croissance des pays asiatiques voisins.

Le système d'assouplissement des mesures d'obtentions de visas touristiques, et les fluctuations du yen favorisent l'arrivée d'un tourisme de masse chinois.

En 2013-2014, le yen perds en valeur boursière, ce qui explique une réduction des coûts d'hébergements et des transports pour les étrangers disposant d'une monnaie plus avantageuse (exemple des touristes chinois). L'augmentation des produits éligibles à la détaxe permettent le développement d'un tourisme de consommation, bien loin des préoccupations culturelles. On assiste néanmoins à une baisse des dépenses de 1,3% en 2017, notamment dû à l'augmentation du pouvoir d'achat des touristes coréens, qui voyagent davantage sur des courtes durées.

En effet, les visiteurs internationaux au Japon sont majoritairement asiatiques, en provenance de l'Asie de l'Est (Chine, Corée du Sud, Taiwan et Hong-Kong)⁵.L'étude réalisée par Xiaowen Liu, Yiyangzi Yuan, Abulimiti Mayila, Wenzhen Shi et Takashi Kondoh en 2017 (54-57) a mis en évidence un changement croissant dans la façon de voyager et de consommer des touristes chinois lorsqu'ils se rendent au Japon. Ils en arrivent aux résultats suivants :

- Habitudes de consommation : Depuis 2016, du fait de la baisse du développement économique chinois 6 et des évolutions du taux de change, les touristes Chinois au Japon tendent à motiver leur venue sur le territoire nippon pour expérimenter un tourisme culturel, en contact direct avec les populations et leurs coutumes.
- Evolution de l'âge et de la catégorie des touristes : On assiste à un rajeunissement du touriste chinois, avec une majorité de personnes entre la vingtaine et la trentaine. Ils justifient d'un niveau de formations plus élevé que les générations précédentes. Ils aspirent à effectuer un voyage rapide, compact et régional.

Ainsi, selon les auteurs « le tourisme culturel à le potentiel de booster l'économie, non seulement des villes majeures du Japon, mais aussi des aires rurales ».

La campagne Visit Japon initiée en 2003, toujours en vigueur aujourd'hui, a pour but de promouvoir les aspects touristiques du Japon. Si dans un premier temps, elle a davantage ciblé les touristes provenant de la région asiatique, elle a ensuite entrepris de privilégier une

_

⁵Voir annexe 2

⁶ Voir annexe 3

clientèle plus diversifiée, en priorisant les voyageurs occidentaux dans le but de développer un tourisme inbound plus diversifié, à travers des initiatives de la JTA et la JNTO.

Si le début des années 2000 est marquée par l'explosion du nombre de touristes asiatiques au Japon, un tournant s'opère en 2016. Le rapport « l'avenir du tourisme au Japon » du cabinet de conseil américain McKinsey & Co a souligné que le Japon manquait de diversité concernant les nationalités de ses touristes inbound, et qu'il fallait essayer d'attirer davantage de touristes occidentaux pour se détacher d'une dépendance excessive au visiteurs chinois (Stanislaus 2016).

En effet, attirer des voyageurs qui viendraient plus loin seraient susceptibles de consommer plus sur place, notamment dans des régions autres que les grandes mégalopoles, et ainsi dynamiser des régions en manque de revenus économiques, notamment aux niveaux des capitaux étrangers. Pour se faire, le gouvernement japonais a mis en place deux campagnes touristes phares qui ciblaient les visiteurs occidentaux (Ibid. 2016) :

- « Japon : Où tradition et futur se rejoignent » par l'Office National du Tourisme Japonais (JNTO), le 7 novembre 2016, est une campagne de grande envergure ciblant une quinzaine de pays : Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Pays-Bas, Finlande, Belgique, Danemark, Autriche, Norvège, Pologne, Israël, Turquie.
- « Enjoy my Japan » par la JNTO en février 2018 : pour attirer le public européen,
 nord-américain et australien en proposant des circuits en dehors des zones habituelles.

Depuis 2014, on assiste à une baisse du pouvoir d'achat des touristes Chinois au Japon, dont les dépenses sur place baissent de façon continue⁷. Selon les données de l'Agence du Tourisme du Japon de 2018, les Chinois auraient dépensé en moyenne 223 640 yens (environ 1820 euros) par personne, se plaçant en quatrième position des touristes les plus dépensiers, derrières les touristes Australiens, Espagnoles et Italiens⁸. On assite donc à une augmentation du nombre, mais aussi des dépenses des touristes européens ou issus du Commonwealth (sauf Afrique).

Cette campagne s'est révélée payante auprès du public visé puisque l'on a assisté à un pic du nombre de touristes en 2018, et une progressive diversification de leurs nationalités. Ce

_

⁷ Voir annexe 3

⁸ Voir annexe 4

marché constitue donc « un marché de niche » qui mérite encore d'être exploité. En effet, en 2018, les touristes américains représentaient 1,86 million de touristes, et les européens (principalement Anglais, Français, Allemands, Italiens et Espagnol) 1,12 millions (Agence japonaise du tourisme, 2019).

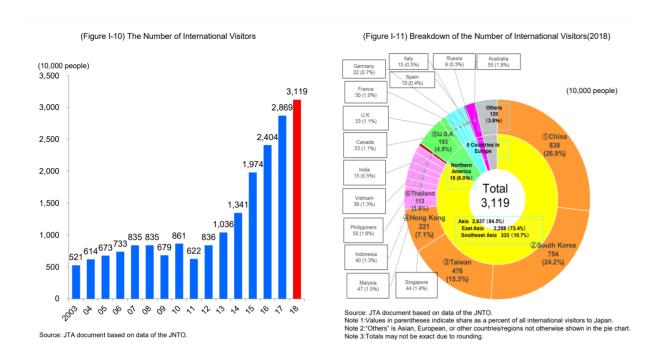


Figure 4 - Statistiques inhérentes au nombre de touristes étrangers en 2019 — Disponible sur le livre blanc du tourisme japonais (2019). En libre consultation sur https://www.mlit.go.jp/kankocho/en/siryou/content/001312296.pdf

Malheureusement, l'épidémie de Covid-19 à brutalement freiné le bel élan pris au Japon grâce aux campagnes de promotion touristique. En effet, selon les prévisions du gouvernement, la tenue de la Coupe du Monde de rugby en 2019 et celle des Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 2020, à l'image des Jeux de 1964, étaient attendu avec beaucoup d'engouement. Les autorités avaient alors pour ambition de doubler le chiffre du tourisme récepteur entre 2015 et 2020, avec un objectif de 40 millions de touristes entrants (Direction générale du Trésor, 2018). La tenue de l'Exposition Universelle à Osaka de 2025 génère de nouveaux espoirs concernant le tourisme au Japon, avec néanmoins des réserves émises aux vues du contexte global.

Si le Japon axe sa politique touristique vers l'international, c'est aussi car le pays à un fort potentiel de croissance en la matière, avec de nombreux attraits à faire valoir. En

2 <u>Les reconnaissances patrimoniales internationales et leur contribution au tourisme local japonais : L'UNESCO et le patrimoine mondial.</u>

2.1 <u>L'Unesco comme acteur et outil du japon pour briller sur la scène internationale grâce à sa culture à travers les désignations du patrimoine mondial.</u>

La création de l'UNESCO s'inscrit dans une logique post-Seconde Guerre Mondiale de rapprocher les peuples selon des moyens pacifiques, notamment à travers l'éducation et la culture. Sa labélisation concernant le patrimoine mondial permet d'apposer une reconnaissance, un gage de qualité et d'intégration dans la communauté globale au nom du « bien commun ». Nous allons ici aborder quels sont les préceptes et instruments juridiques de base qui régissent l'organisation internationale.

2.1.1 <u>La Convention de 1972.</u>

L'idée de créé un instrument normatif de droit international émerge lors de la Conférence générale de l'UNESCO de 1972. Le constat est sans appel : le patrimoine culturel et naturel est menacé, et ce de façon continue. Les Etats membres cherchent alors un moyen de pouvoir dessiner un cadre normatif qui consisterait à protéger les biens les plus important pour l'héritage culturel mondial. Ce document entre en vigueur en 1975, et compte 191 Etats membres par ratification (Portier 2015). On dénombrait en 2015 moins de 1007 sites inscrits, dont 779 appartiennent au patrimoine culturel, 197 au patrimoine naturel et 31 au patrimoine mixte (Ibid.). Cette distinction entre patrimoine culturel et naturel vient directement d'une idée européenne de l'antiquité qui différencie la nature (sans action de l'homme) et la culture (ce que le l'Homme créé, ce qu'il cultive). Selon Portier (2015), Cette dichotomie marquerait un écart fondamental entre « une conception européocentrée de la nature et les cultures locales », qui provoquerait des difficultés entre les populations locales (souvent autochtones lorsqu'elles vivent en contact direct avec la nature), et les politiques de conservations du patrimoine. Il explique que les populations locales, dans cette conception, sont souvent considéré comme des éléments destructeurs

ou perturbateurs, des qualités qui seront pourtant reconnues quelques dizaines d'années plus tard aux touristes.

Elle reste encore le cadre en vigueur pour les monuments, mais ses limites et sa concentration sur le patrimoine mondial matériel vont pousser la communauté internationale à imaginer de nouveaux instruments normatifs à partir des années 1990, du fait notamment des nombreux changements sociaux qui s'opèrent, et des ratifications progressives de nouveaux Etats parties à la Convention.

2.1.2 Convention de Nara et Stratégie globale 1994.

Le document de Nara sur l'authenticité reste depuis son édiction en 1994, un document phare concernant les techniques de protection, de conservation, et de restauration du patrimoine culturel mondial (Luxen 2019, 165). La même année est marquée par le passage institutionnel d'un comité exécutif de du Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICOMOS) européanocentré autour d'experts francophone (dont Raymond Lemaire), à un comité plus diversifié, présidé par Roland Silva (Sri Lanka) et un secrétaire général Herb Stovel (Canadien) (Ibid. 166). L'authenticité est reconnue comme un système mouvant, qui évolue en fonction des sociétés qui la reconnaissent. On assiste à un changement dans la méthodologie de la reconnaissance des biens culturel en permettant une diversification des patrimoines reconnus, notamment en prenant en compte leur « dimension immatérielle » (Ibid. 170). On assiste à la diversification des types de biens, de leur nombre et de leur type au sein de la Liste du Patrimoine mondial. Les dispositions de ce document ont été défini durant la conférence de Nara de 1994, sur initiative du gouvernement japonais, avec les instances de l'UNESCO, du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et de l'ICOMOS, et a été signé par 45 représentants de 28 pays.

Le fait qu'un bien porte les traces de certaines réparations considérées comme des « couches d'histoires acquises au fil du temps » (Jerome 2008, 3-4), sourcées dans des registres et dont les preuves de restaurations restent consultables, ne perd pas son authenticité. On marque ainsi une rupture avec la vision occidentale qui y voyait une détérioration des biens. Cette notion permet à des bâtiments en bois, sans cesses restaurés ou déplacés, de pouvoir être reconnus comme authentiques, permettant aux bâtiments en

bois de la Ville de Nara datant de l'époque du même nom de pouvoir intégrer la Liste du Patrimoine mondial (Nous y reviendrons plus tard).

La Stratégie globale de 1994 avait pour but d'élargir la définition du patrimoine mondial pour témoigner de plus de diversité au niveau patrimonial, et de définir les grandes directives pour la mise en place de la Convention du patrimoine mondial. (UNESCO Centre du patrimoine mondial s.d.) L'idée de son adoption part du constat de l'ICOMOS entre 1987 et 1993, qu'il existait une sur-représentation des patrimoines immobiliers ancien européens (considérés comme élitistes), et qu'à contrario, les « cultures traditionnelles » ou « du monde » étaient sous-représentées (Ibid.). La Stratégie globale est toujours une référence normative, notamment concernant les procédures de candidature pour l'inscription à la Convention du Patrimoine mondial. Son respect est contrôlé par le Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'ICCROM, en collaboration avec les Etats parties à la Convention, dans le but de la rendre « équilibrée et représentative » des diversités des Etats et du patrimoine commun.

Cependant, selon Raymond Lemaire, il existe une crainte à cette diversification, qui entraînerait « une instrumentalisation politique, une volonté d'exploitation touristique et une démesure de la Liste » (Luxen 2019, 170).

2.1.3 <u>La convention de 2003 : vers toujours plus de diversité.</u>

La Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI) adoptée en 2003 a pour but de reconnaître le patrimoine culturel qui ne serait pas immobilier, et en ce sens, vient compléter la Convention de 1972. Elle consacre la reconnaissance (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères 2019) des :

- Traditions orales
- Arts du spectacle
- Savoir-faire artisanaux ou liés à la nature
- Pratiques orales

L'inscription sur cette liste doit être justifiée par une « expression ou tradition vivante » qui doit être « représentative, traditionnelle et contemporaine » (Ibid.). Le Comité

intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dont les 24 membres sont élus par l'Assemblée général des Etats parties à la Convention) se réunis une fois par an afin de veiller à la bonne application de ladite Convention, et préparer les Directives opérationnelles concernant les inscriptions des biens ou l'octroi de fonds par l'organisation.

Le substrat de cette Convention découle d'une contestation grandissante des pays « du Sud » et des pays d'Asie du Nord-Est (principalement le Japon) quant au caractère jugé trop eurocentrique de la Convention de 1972, trop basé sur le patrimoine immobilier. Le PCI fait directement échos à la tendance dégagée depuis la Stratégie globale d'une orientation envers une politique de reconnaissance plus inclusive des diversités culturelles, des droits des minorités. La culture devient « un outil politique vanté comme une voie vers un monde meilleur », qui « enrichit et vivifie la société » (Nielsen 2013). Nielsen (2013) décrit la culture ainsi :

« La « bonne » diversité culturelle et la « bonne » culture sont des chemins de traverse vers un « bon » avenir. Dans la citation précédente, le terme de maturité désigne des formes plus élevées de conscience, une société meilleure, plus éclairée et démocratique. ».

Avec cette Convention, Nielsen émet cependant l'hypothèse d'une sorte de retour d'une politique élitiste pourtant reprochée à la précédente Convention, puisqu'ici l'UNESCO se rendrait juge de ce que sont les « bonnes » et les « mauvaises cultures », et porterait un discours global sur la question en tant que représentant de « La » bonne culture internationale.

2.1.4 <u>Les procédures d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial :</u> éléments d'explication.

Nous allons ici analyser les différentes étapes de d'inscription, d'enregistrement et de gestion d'un bien inscrit à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO afin de comprendre quellle est la doctrine institutionnel de l'organisation.

Document 1. De l'inscription à la gestion et au suivi, voire au retrait de la Liste : les différents temps dans le cycle de vie d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

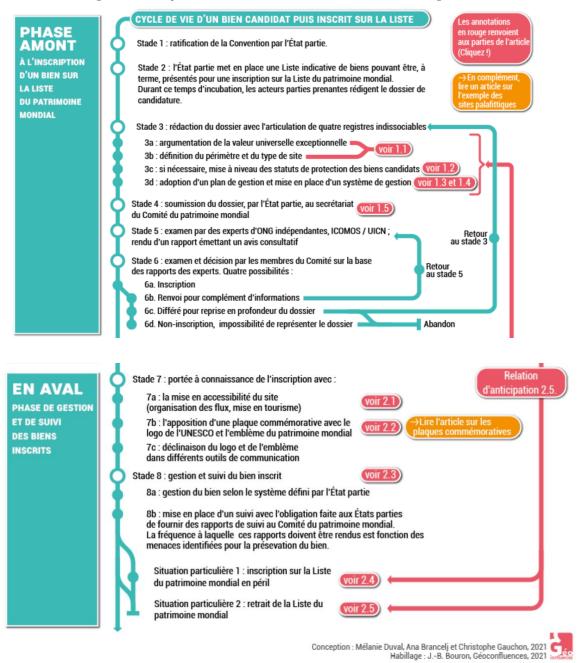


Figure 5-Explication des différentes étapes de la vie d'un bien pré et post-inscription à la Liste du patrimoine mondial, Branceli et al., 2021.

Pour faire une demande de reconnaissance d'intégration à la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, la condition *sin e qua non* est d'avoir signé et ratifié la « Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel » de 1972, et donc d'être Etat Partie à celle-ci. L'Etat peut alors rédiger une liste indicative de biens qu'il souhaiterait soumettre à la Liste du patrimoine mondial, et pour cela compléter un dossier de candidature.

Les critères d'éligibilités se basent sur deux instruments normatifs que sont la Convention de 1972, et des Orientations qui depuis 1978, apportent des éléments de clarification quant à l'interprétation et l'application de ladite Convention. Le but de la Liste est de pouvoir attester d'une « valeur universelle exceptionnelle », qui se voudrait « unique » et « spécifique ».

Universelle implique une notion de communauté internationale, et doit, en plus, apporter une plus-value à l'Etat qui propose la reconnaissance du bien, promouvoir des avantages de représentativité pour la communauté internationale tout entière. En effet, l'un des buts premiers de cette Liste est de proposer un patrimoine qui serait le plus représentatif de la diversité des Etats membres, en en devenant la vitrine privilégiée. Cette représentativité est cependant en réalité toute relative dans la mesure où elle témoigne d'une vision européanocentrée de la notion de patrimoine jusque dans les années 1990. En effet, dans la Convention de 1972 et Charte du tourisme culturel de l'ICOMOS de 1976, qui en constitue un volet touristique, reconnaissent la notion de patrimoine selon une conception occidentale, c'est-à-dire essentiellement des biens immobiliers et des villes historiques (Cousin 2008).

Afin de proposer une vision plus inclusive, L'UNESCO adopte la stratégie globale en 1994, qui vise à créér une Liste dite « plus équilibrée, représentative et crédible ». (Labadi, 2005 dans (Brancelj et al., 2021)). Des recommandations quant à la bonne application de cette stratégie sont formulées dans les Orientations de 2005, toujours en vigueur dans celles de 2019. Pour respecter cet objectif, les Etats parties doivent donc prendre bien soin de vérifier que leur soumission représente une réelle « nouveauté », une « singularité ». Selon les dispositions des Orientations de 2019 (Paragraphes 55-59), on encourage ainsi les Etats à :

- Espacer volontairement leurs demandes, et donc ralentir leur rythme de soumission.
- Proposer des biens qui relèveraient de catégories en manque de représentativité.
- Cesser les demandes.

Par ces indications, les instances régulatrices de l'UNESCO et de l'ICOMOS cherchent à éviter que des biens sensiblement identiques ou similaires intègrent le patrimoine mondial (Debarbieux, 2020, 60 dans Brancelj et al., 2021)). Cela vise notamment à permettre une régulation dans le nombre de projets de candidatures dans la mesure où les émetteurs des demandes doivent pouvoir justifier de la pertinence de leur soumission. Cela implique pour les Etats et collectivités territoriales qui les assistent, d'effectuer un travail

préparatoire de fond pour permettre une candidature rapide et efficace. Il s'instaure cependant inéluctablement une compétitivité entre certains membres à la Convention, surtout dans le cas de particularismes culturels similaires quant à la primauté de leur soumission.

La prochaine étape vise à vérifier que le système du pays émetteur permet une protection nationale efficace du patrimoine culturel. Cette notion est consacrée dans les Orientations de 2005, et perpétuée dans celles de 2019. Les biens inscrits doivent pouvoir bénéficier d'une protection « législative, règlementaire, institutionnelle ou traditionnelle » (Paragraphe 97), et ce à long terme. Il est également précisé que cette protection doit être mise en place aux niveaux « national, régional, municipal et/ou traditionnel ». Les buts de cette disposition sont multiples, et consistent à :

- S'assurer que le bien soit déjà protégé par des dispositions nationales. L'UNESCO ne peut intervenir qu'en complément au niveau normatif.
- L'Etat doit déjà disposer d'un système juridique performant et développé en manière de protection du patrimoine culturel.
- Le fait de mentionner « à long terme » insiste sur un aspect pérenne, et l'Etat doit sans doute témoigner d'un minimum de stabilité politique. Ici on pourrait se demander si cette notion ne valoriserait pas des Etats disposant d'un système juridique proche de celui des occidentaux, et donc davantage basé sur la démocratie. La notion « traditionnelle » pourrait peut-être contrebalancer cette idée en permettant à certains Etats au système juridique « fragiles » de porter acte de candidature.
- Dans le cas de carence ou vides juridiques, certains Etats pourrait ainsi initier des réformes au sein de leur système légal interne.
- Instaurer et pousse au dialogue entre le gouvernement, les départements et les collectivités locales.

Lorsqu'une assise juridique est bien installée, elle doit être suffisamment efficace pour assurer la protection des biens. Sur cette base, des politiques publiques peuvent être instaurées afin de permettre la bonne gestion des biens, et leurs possible exploitation culturelle et touristique par la suite. Il peut être soumis ensuite au contrôle de l'ICOMOS, mais il est préférable de la soumettre directement avec le dossier de candidature pour prouver le sérieux et l'implication de l'Etat émetteur.

Le dossier est ensuite examiné et évalué par les ONG consultatives que sont l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) (Canivet 2020, 4).

Enfin, la dernière étape consiste à ce que le dossier soit examiné par le Comité intergouvernemental du patrimoine mondial en fonction des dix critères de sélection imposée par la Charte de 1972, et dont les interprétations sont explicitées dans les Orientations (Ibid.).

2.2 <u>De la définition du tourisme culturel comme fer de lance des politiques de labélisation de l'UNESCO.</u>

L'UNESCO est l'instance internationale qui protège le patrimoine mondial et œuvre à en faire une utilisation raisonnée. Les sites historiques, lorsqu'ils deviennent touristiques, sont soumis à pléthore de risques. Conjuguer tourisme culturel et tourisme de masse se révèle être un véritable enjeu, et exprime la difficulté de les définir. Nous allons ici revenir sur les fondements intellectuels dont la notion de « tourisme culturel » émerge.

2.2.1 <u>Des prémisses de la définition du tourisme culturel.</u>

Il est difficile de définir avec exactitude ce qu'est le tourisme culturel. Selon Josquin Barre, le tourisme tel qu'entendu au XIXème siècle serait « par définition » culturel, et mis en opposition avec d'autres formes de déplacements des personnes tels que : la villégiature, le thermalisme et le pèlerinage (Daoud 1998, 4). Il aurait selon lui, été vidé de sa substance par des raisons économiques, et pour que le tourisme soit réservé aux élites de l'époque (Ibid. 5).

Olivier Lazzarotti (2010) dégage quatre critères qui permettraient de qualifier ce qu'est le tourisme :

- Une mobilité, un changement de lieu, en sorte un déplacement des personnes ((Équipe MIT, 2002) dans Lazzarotti 2010).
- Ce déplacement se fait dans un « espace-temps du « hors-quotidien » ».
- Ce déplacement serait intentionnel, et inviterait le sujet à être actif de sa démarche.

- Enfin, ses intentions doivent être de : se recréer, de jouer et de découvrir ((Équipe MIT, 2002) Ibid. 2010).

Selon Lazzarotti, ce dernier critère serait celui qui s'apparenterait le plus au tourisme culturel, car il mêlerait une notion récréative et informative au tourisme. Ce tourisme culturel se serait formalisé notamment par l'adoption de la « Charte du tourisme culturel » de 1976 rédigée par l'ICOMOS (fondé en 1965), et de la Charte internationale du tourisme culturel de 1999 formulée également par la même instance.

La Charte de 1976 décrit le tourisme culturel comme « celui qui a pour objet, entre autres objectifs, la découverte des sites et des monuments » (Lazzarotti 2010). Ainsi, selon les critères de l'ICOMOS, c'est la qualité du lieu, et non celui de la personne qui le visite, qui en décrit son caractère culturel.

2.2.2 Notion du « touriste » : voyageur ou spoliateur ?

Toujours selon Lazzarotti (2010), ces deux chartes présentent une vision différente de ce que peut être l'acteur de ces politiques : le touriste. Dans la Charte de 1999, on ne cherche pas à savoir s'il faut ou non des touristes, mais on part plutôt du principe qu'ils deviennent partie intégrante des objectifs des politiques de gestion des sites culturels.

Le touriste idéal, selon son interprétation serait :

- Cultivé, et participerait activement à la découverte du lieu et à l'entretien d'une culture.
- Discret, voir « invisible », respectant le lieu sans le dégrader.
- Riche, pourvoyeur de fonds et consommateur de biens culturels.

Selon Saskia Cousin (2008) il existerait cependant un paradoxe de ce que peut être « le tourisme culturel », dans la mesure où la « « véritable » expérience culturelle serait associée à celle du voyage, celle qui constituerait une vision positive voir « idéale ». Cette vision se rapproche de celle de Lazzarotti lorsqu'il évoque une sorte d'échange de regards, de visions entre le touriste et les populations qu'il observe, et par qui il est observé en retour.

Un nouveau débat de définition différencie les deux chartes : celui sur la « diversité » et les « identités », qui figurent au cœur des politiques culturelles dans la fin des années 1990

(Cousin 2008). Dans la charte de 1976, on défend l'idée de l'universalité des communautés humaines par leur patrimoine matériel. Si les touristes sont évoqués, il n'est pas fait mention des populations locales, ce qui marque une rupture dans les échanges culturels. Le rôle croissant de l'attention accordée aux communautés locales, représentantes d'une diversité et d'une affirmation des identités se fait reconnaître par la mention de « communautés d'accueil ». Selon Cousin (Ibid.), contrairement à la charte de 1976, le focus est mis non plus sur l'idée de Nation, mais bien sur la diversité à travers l'affirmation de l'identité.

Cette notion est consacrée par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001. Le directeur général en fonction à l'époque, Kōichirō Matsuura 晃一郎松 浦 fera de la défense de la diversité culturelle l'un des fers de lance de sa politique durant ses trois mandats. Ainsi selon Cousin (2008), les valeurs défendues d'une part par l'UNESCO d'élaborer les « bonnes valeurs » des cultures, se connecterait avec l'objectif du tourisme culturel qui consisterait à promouvoir les « bonne valeurs » du tourisme.

2.2.3 <u>Le tourisme culturel face au tourisme de masse.</u>

Avec le développement de la mondialisation dans les années 1960-1970, certains discours critiquant l'impact néfaste que peut avoir le tourisme commencent à émerger. La Charte de 1976 en ce sens décrit le tourisme culturel comme pouvant causer des effets destructeurs en cas d'emploi massif et incontrôlé des sites culturels, entrant ainsi en contradiction avec les objectifs premiers des dispositifs de protection (Lazzarotti 2010). Le tourisme et les touristes sont vus comme étant des facteurs de destructions, voir qui imposerait un rapport de dominant-dominé avec les populations locales. Si le tourisme en soit n'est pas mauvais, c'est la notion d'excès qui est ici décriée selon Lazzarotti (Ibid.). L'alternative qui est proposée au « tourisme de masse » serait alors le « tourisme culturel », le « bon » tourisme, qui permettrait notamment de proposer une « diversification de l'offre » pouvant déboucher sur un désengorgement des lieux soumis à une tension de flux touristiques (Cousin 2008).

2.2.4 <u>Le tourisme comme opportunité.</u>

Si à l'origine le patrimoine culturel avait pour but de « sauver » plus que de développer les pays en voie de développement par des initiatives internationales, on assiste davantage aujourd'hui à ce que l'inscription des sites proviennent d'initiatives locales (Cousin 2008). Selon les critères de l'ICOMOS, le tourisme culturel serait considéré comme bénéfique pour les territoires. Le « label » permet d'en assurer la qualité, en tant que reconnaissance.

Cousin (2008) explique ainsi que le tourisme culturel serait une pratique « indolore, distinguée et respectueuse des sites et des populations », qui participerait au développement des territoires, aux échanges de biens et de services culturels et économiques.

Si la pratique du tourisme culturel prônée par l'organisation revêt alors un caractère positif, l'utilisation de l'UNESCO peut revêtir des aspects politisés, et attiser des tensions internes. En effet certains clivages peuvent être constatés, d'abord historiquement entre les pays latins et anglo-saxons, et plus récemment entre les puissances asiatiques. Cette tension existe et se multiplie entre les puissances qui tentent d'asseoir leur influence par le biais de la culture, comme cela serait le cas régionalement entre la Chine et le Japon par hasard. Si Chloé Maurel, chercheuse en histoire contemporaine parlait des tensions qu'il existait historiquement entre les Etats-Unis et la France, notamment du fait que l'Etats-Unis étaient accusés par la France d'utiliser l'organisation comme un « instrument de propagande » destiné à répondre sa culture de façon non hégémonique (Canivet 2020, 9), pourrait-on en dire de même d'une puissance telle que le Japon, qui axe en priorité sa diplomatie sur sa culture ?

2.3 <u>L'UNESCO</u>: un atout au développement du tourisme culturel sur le sol nippon.

Le Japon rejoint l'UNESCO en 1951, soit cinq ans avant d'adhérer aux Nations-Unis. Ce n'est cependant qu'à la fin des années 1990 que les acteurs Nippons vont s'investir de façon prolifique dans le domaine culturel. Nous allons tenter ici de définir les raisons qui auraient motivé ces prises de décisions.

2.3.1 <u>Un outil politique d'influence sur la scène internationale.</u>

L'élection du directeur général de l'UNESCO tous les quatre ans constitue un élément crucial dans la mesure où celui-ci, une fois élu, dirige les politiques majeures de l'organisation, et, en tant qu'ambassadeur de son propre pays, œuvre également à la représentation de sa Nation (Canivet 2020, 10). Matsuura Kôichirô 松浦晃一郎 a été élu directeur général de l'UNESCO pendant deux mandats consécutifs, entre 1999 et 2009, après avoir été ambassadeur du Japon en France de 1994 à 1997. Son élection a été favorablement accueillie par le gouvernement japonais de l'époque, notamment par le Premier ministre Obuchi Keizo 小渕恵三 (en poste entre 1998 et 2000) qui se félicitait de « la confiance » mutuelle accordée par la communauté internationale à un représentant Nippon, qui plus est le premier directeur asiatique de l'histoire de l'UNESCO (L'Orient-le jour 1999).Pour Kono Yohei 河野洋平, alors ministre des Affaires étrangères, cette nomination constituait une « vaste campagne » menée par le gouvernement, et par des acteurs publics et privés Japonais (Ibid.).

Dès lors le Japon a occupé une place de choix au sein des instances de l'UNESCO, en devenant notamment le premier donateur d'aide internationale au « fonds du patrimoine mondial ». Il a également versé en 2011 409 000 dollars, ce qui représentait 11% du budget total de l'UNESCO, et utilise ainsi la « politique du chéquier » au sein de l'organisation. Il a également siégé au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial durant trois mandats : 1993-1999, 2003-2007 et 2011-2015. Ainsi, depuis la ratification de la Convention de 1972, il y a toujours eu un représentant japonais au sein des instances nominatrices du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui explique que le Japon ait réussi à faire désigner bon nombre de ses biens depuis 1993 avec notamment la nomination de six sites en 1998, sept en 1996-2005 et six entre 2006-2015 (Perez 2015a). Le pays du Soleil-levant a également créé un fonds de dépôt en 1993 permettant aux Etats parties à la Convention d'allouer des fonds pour financer des projets à l'échelle mondiale, ou permettre la tenue de réunions d'experts. Ce fonds permettra notamment de financer des missions d'expertises pour la rédaction de la Convention du PCI (Bortolotto 2013, 62).

Les représentants Japonais ont également joué un rôle crucial dans l'adoption de la Convention de 2003, ce grâce à Matsuura Kôichirô, qui dès son arrivée à la présidence, a fait de « la sauvegarde du patrimoine immatériel l'une des priorités de l'Organisation ». Il

expliquait que son pays, le Japon était « une région du monde qui accorde une égale importance au patrimoine matériel et au patrimoine immatériel » (Ibid., 61). Sa collègue, l'anthropologue Noriko Aikawa-Faure, qui avait activement travaillé à l'élaboration de la Convention (entrée en vigueur en 2006), fut la première cheffe de section du PCI (Ibid., 61). Actuellement à la retraite, elle reste cependant conseillère auprès de l'agence des Affaires culturelles au Japon. Ainsi le Japon a aussi été élu à la présidence de l'Assemblée générale des Etats parties (2010), et élu au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2006-2008 puis 2010-2014) (Ibid., 62).

Cependant, selon les personnels du Comité du PCI, il faudrait distinguer l'implication de Matsuura dans la construction du PCI, qui serait liée à ses convenances personnelles et son statut de « fonctionnaire international », aux stratégies diplomatiques de son pays d'origine (Ibid., 62). L'interprétation qu'en fait Bortolotto (2013, 62) serait que « l'engagement du directeur général en faveur du PCI est décisif bien que formellement indépendant de celui du gouvernement japonais ». Son implication n'en reste pas moins politisée, et extrêmement utilise aux politiques japonaises dans leur diplomatie culturelle, et pour affirmer la place nippone dominante au sein de la communauté internationale.

2.3.2 Un mécanisme de double reconnaissance entre la norme interne et internationale.

Si le Japon adopte la Convention de 1972 la même année, il ne la ratifiera qu'en 1992, en devenant Etat partie. Dans une interview réalisée à Paris le 24 novembre 2009 (Interview avec Koîchiro Matsuura, 2009), Matsuura expliquait que le peuple japonais ne s'intéressait pas réellement aux reconnaissances internationales dans les années 1970. En effet, la présence du système de reconnaissance national défini par la Loi de 1950 permettait déjà un cadrage efficace du patrimoine national. Il explique que « Les Japonais furent satisfaits quand leurs temples sont devenus des trésors nationaux, et sentaient que cela constituait les honneurs maximums qu'ils pouvaient obtenir. Ils n'étaient pas conscients des recommandations internationales. » Les reconnaissances nipponnes sont donc destinées à confirmer la présence d'un patrimoine national par et pour ses populations locales. A contrario, les reconnaissances

internationales visent à permettre l'intégration du patrimoine national dans le « bien commun » et donc à la partager avec la communauté mondiale.

Les labélisations permettent donc d'ajouter « une couche » de plus à celle d'une désignation locale. Cependant des divergences idéologiques ou pratiques peuvent subsister. Elles sont donc complémentaires, mais il serait impossible de remplacer l'une par l'autre. Concernant le Japon, la norme internationale se destine, selon notre avis, davantage à un public étranger pour permettre une meilleure visibilité du patrimoine nippon. En effet, l'opacité et l'absence de traductions des normes japonaises peuvent rendre difficile une lecture éclairée du patrimoine japonais à une personne qui ne connaîtrait ni la langue, ni la culture du pays du Soleil-levant. Un Européen ou un Américain par exemple, serait nettement plus familier avec une norme provenant de l'UNESCO, un organisme reconnu, présent sur sol, et proposant de la documentation anglophone et francophone. On prendra en exemple les vifs débats concernant la notion de « biens culturels immatériels » mukei bunkazai japonais et de PCI de l'UNESCO. Pour le Japon établir une liste hiérarchisée, basée sur le caractère d'exceptionnalité, ne fit pas l'unanimité auprès des Etats négociateurs, qui lui préférèrent un registre, jugé moins élitiste (Bortolotto 2013, 64). Les représentants japonais ont également permis l'intégration de la notion de trésor humain vivant, conception alors inconnue par les représentants européens et américains. Bien que cette conception ait été proposé par la délégation de la République de Corée du Sud sur la base de sa législation interne, celle-ci découlait historiquement en vérité d'une influence japonaise basée sur la Loi de 1950 (Ibid., 63-64).

Ainsi, le label de l'UNESCO permet surtout de reconfirmer le caractère exceptionnel d'un bien japonais, déjà largement reconnu par sa législation et son peuple, en y conférant un caractère élitiste.

On constate donc un système de reconnaissance « en couches d'oignons », qui se superposeraient les unes des autres, et qui augmenteraient l'attractivité et la valeur du bien.

Ce système est très bien expliqué par Shigemitsu Hosoe, maire de Gifu, lors de son intervention au colloque organisé par le Sénat français le 31 janvier 2008 :

« Les rivages de la rivière Nagara ont maintenant été aménagés en lieu de promenade.

On peut donc désormais assister à la pêche au cormoran depuis les rives. Pour tenter d'inscrire cette pêche au patrimoine mondial de l'Unesco, d'autres aménagements sont en

cours. La pêche au cormoran est déjà enregistrée comme patrimoine immatériel du département de Gifu. Il reste maintenant à la faire enregistrer sur la liste du patrimoine immatériel national, pour la faire ensuite enregistrer sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco. L'activité de pêche au cormoran bénéficie d'un budget annuel de 3,6 millions d'euros versé par la ville. » (Sénat 2008)

2.3.3 <u>Une plus-value à trois niveaux : la labélisation des sites de l'UNESCO.</u>

Comme expliqué précédemment dans notre exposé, les années 1990 marquent pour le Japon le besoin d'accroître son attractivité grâce aux labélisations de l'UNESCO, et ce à quatre niveaux :

- Local : Augmenter le nombre de sites ou de pratiques inscrits au Patrimoine mondial permettrait aux localités :
 - De renforcer ou ajouter une plus-value pour devenir une destination touristique de choix
 - O D'attirer les capitaux et les investisseurs pour développer les infrastructures publiques avec notamment des partenariats avec le secteur privé.
 - O De créer des emplois et alimenter l'économie locale.
- Régional: de renforcer son influence dans la zone asiatique, et d'améliorer sa compétitive, autant économique que culturelle. Mike Perez, dans son article « La stratégie japonaise sur le Patrimoine mondial » (2015a) nous explique qu'en 2015, la zone Asie Pacifique était devenue la deuxième zone touristique mondiale, et que 13 pays d'Asie Orientale abritait 11% du Patrimoine mondiale (soit 118 sites). En en réunissant deux tiers, le triptyque Chine Corée du Sud Japon a dès lors transformé l'UNESCO en « arène de la reconnaissance », en créant une concurrence culturelle entre les acteurs asiatiques au sein de l'Organisation. La Chine reste cependant un hégémon dans le domaine, en étant la deuxième puissance mondiale concernant le nombre de sites enregistrés (48 sites). Le Japon, reste cependant loin dernière, est se place en 14ème place mondiale (Perez, 2020).

- International : S'intégrer dans une société internationale et assoir son influence dans une organisation à visées mondiale, et par extension, aide à rapprocher le pays d'autres zones dans le monde, et ainsi créer/ améliorer ses relations bilatérales/multilatérales.

Secteurs Echelles	Public		Privé
Internationale	UNESCO.	OCVB	Compagnies aériennes; Compagnies hôtelières ; Médias.
Nationale	Etat ; KKC.		Compagnies de transport
Locale	Gouvernement local ; Universités ; Communes		Associations de tourisme ; Compagnies de transports (bus, taxi, location de voitures) ; Restauration ; Hôtellerie ; Parcs d'attractions ; Petits commerces.

Fig. 64: La typologie des acteurs du TEO.

Figure 6 - Illustration des acteurs du tourisme dans la préfecture de Okinawa selon Mike Perez (Perez 2015d, 128)

2.3.4 <u>Une tentative de redistribution nationale à travers le tourisme culturel : dynamique de revalorisation des territoires nippons et compétitivité interrégionale.</u>



Figure 7 - Liste du patrimoine mondial du Japon - juillet 2019. (Nippon.com, 2019). Disponible surhttps://www.nippon.com/fr/japan-data/h10035/?pnum=2

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les demandes d'inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO émanent des Etats, en collaboration avec les régions, les départements et les localités. Concernant le Japon, certaines collectivités ou groupes de collectivités ont particulièrement été prolifiques en la matière, ce qui explique qu'un déséquilibre se soit instauré au fur et à mesure concernant la concentration de certains sites depuis 1993. En effet, si on regarde une carte qui recense les sites reconnus sur le territoire, force est de constater qu'il existe un déséquilibre flagrants interrégional. En effet, un tiers des sites reconnus au patrimoine mondial se situe dans la région du Kinki, qui est considérée encore aujourd'hui par les Japonais, mais aussi par les étrangers, comme « le berceau de la culture japonaise traditionnelle ». On assiste donc à une compétition sur le territoire national, sur qui des régions arrivera à faire reconnaître le plus son héritage, qui confirmerait son « prestige culturel mondial ». Inada (2008 37-40) précise cependant qu'il existe une limitation du dépôt de candidatures à une par pays depuis 2014, ce qui réduit considérablement les initiatives japonaises. Ainsi on peut dire que si cette idée existe à l'international, elle s'instaure également sur le sol nippon par extension.

Une nuance est cependant à apporter: on ne peut pas imputer ce déséquilibre uniquement aux reconnaissances unésiennes, mais bien à un mécanisme qui préexiste déjà sur le territoire, et ce depuis le développement des grands axes, qui ont permis le développement économique du pays depuis l'Epoque Edo (voir partie I). La *Tôkaidô* 東海道, qui est la plus connue des « cinq routes » *Gokaidô* 五街道 instaurées sous le shogunat Tokugawa, reliait les villes d'Edo et de Kyoto. Son tracé a inspiré celui de la ligne *Tôkaidô Shinkansen* 東海道新幹線, principale ligne ferroviaire du pays appartenant à la compagnie *Japanese National Railways* (JNR) (dont la gestion a été attribuée à la *Central Japan Railway* Company *Tôkai Ryokaku Tetsudô Kabushiki-gaisha* 東海旅客鉄道株式会社 depuis 1987). Elle a été inaugurée le 1er octobre 1964, quelques jours avant l'ouverture des Jeux Olympiques de Tokyo (Wikipédia 2021).

De plus, les itinéraires touristiques les plus recommandés de nos jours remonteraient à la promulgation de la Loi fondamentale sur le tourisme *Kankōkihon-hō* 観光基本法 de 1963,

qui permis le développement de 10 itinéraires touristiques et de deux itinéraires traversant à destination principalement des touristes étrangers du fait de la tenue des Jeux l'année suivante. Cette tendance s'inverse cependant durant les années 1970-1980 durant lesquelles le gouvernement privilégie l'essor du tourisme par et pour les Japonais afin de favoriser le marché domestique du tourisme. Ce tourisme par essence, est d'ailleurs plus orienté vers un tourisme de consommation et de divertissement qu'un tourisme culturel à proprement parlé. Ceci explique notamment le désintérêt du Japon vis-à-vis des politiques culturelles de l'UNESCO qui battent pourtant leur plein avec la création de la Convention de 1972.

Cette Loi de 1963 est remplacée par la « Loi fondamentale sur la promotion de la nation touristique » *Kankô rikkoku suishin kihon hō* 観光立国推進基本法 promulguée le 13 décembre 2006 et entrée vigueur depuis le 1er janvier 2007. C'est à partir de cette Loi que l'ont peu faire remonter les quatre itinéraires les plus populaires auprès des étrangers que sont :

- La « Golden Route » Gôruden Rûto ゴールデンルート qui relie Tokyo à Hiroshima.⁹
- La « Diamond Route» Daiamondo Rûto ダイヤモンドルート qui relie les préfectures de Tochigi, Ibaraki Tokyo et Fukushima 10.
- La « New Golden Route » Shin Gôruden Rûto 新ゴールデンルート qui relie Kyoto-Hiroshima-Matsuyama et de la mer intérieure de Seto (depuis 2013)¹¹.
- La « Samurai Route » Samurai Rûto サムライルー qui relie la ville de Nagoya aux préfectures de Nagano, de Gifu et de Kanazawa.

Ces routes proposent de visiter de nombreux sites historiques et culturels, dont la majeure partie sont reconnu au patrimoine mondial. Les reconnaissances alimentent des logiques déséquilibrantes structurelles mais n'en sont pas la cause originelle. Pour essayer de pallier ces déséquilibres, l'Agence de la culture la JNTO, la JTA et les services touristes des localités tentent de remédier au problème en créant des nouveaux circuits

_

⁹ Voir annexe 5

¹⁰ Voir annexe 6

¹¹ Voir annexe 7

touristiques, et en développant des compagnes massives de promotion touristiques sur les réseaux sociaux ou en collaboration avec les compagnies aériennes japonaises.

Cependant, malgré les efforts combinés des instances gouvernementales et des collectivités locales, il subsiste une concentration géographique du tourisme récepteur au Japon, qui se concentre autour du triptyque régional Tokyo-Kyoto et plus récemment de Osaka. Ces trois préfectures représentaient en 2018 : 48% des séjours touristiques, 60% des dépenses des touristes internationaux, alors qu'elles ne pèseraient en vérité que 28% du PIB japonais (Direction générale du Trésor, 2018).

Pour proposer des solutions de diversification de l'offre touristique, le cabinet de conseil McKinsey a publié les résultats d'un sondage en avril 2016¹² sur les habitudes des touristes asiatiques et occidentaux lorsqu'ils voyagent au Japon. Le but de cette démarche était de déterminer dans un premier temps si les voyageurs étaient conscients des attraits d'un panel de sites présélectionnés (dont les dix premiers sont répertoriés au patrimoine mondial). Dans le cas contraire, et après avoir fourni des explications quant aux points d'intérêts des lieux sélectionnés, les chercheurs ont essayé de savoir si les personnes interrogées reconnaissaient l'attractivité des lieux, et si cela les motivait à s'y rendre. Ils sont arrivés aux conclusions suivantes :

Les touristes asiatiques ont tendance à voyager en dehors des grandes métropoles. Ils visiteraient plus d'une ville (91%) par séjour, et seraient plus enclins à se rendre dans des régions moins touristiques (donc en dehors des régions cités : préfectures de Aichi, Chiba, Hyōgo, Kanagawa, Kyoto, Osaka, Saitama et Tokyo). Lorsqu'ils reviennent visiter le Japon, ils retourneraient en revanche dans les mêmes destinations plutôt que d'explorer d'autres sites, mais pas particulièrement dans les zones rurales. Ils décideraient également de leurs destinations avant de venir sur le sol japonais. Les chercheurs constatent que 23% ne connaîtraient pas les atouts du pays, et que les attraits hors des grandes métropoles sont connus de moins de 10% des sondés. Ils expliquent également que, s'ils étaient mieux informés avant leur départ, ces touristes seraient plus intéressés à se rendre dans les cinq lieux que sont Takayama/Shirakawago (patrimoine mondiale depuis 1995) les gorges de Kurobe, les monts de Shirakami (patrimoine mondiale depuis 1993) Hiraizumi (patrimoine mondiale depuis 2011) et

_

¹² Voir annexe 8

- les gorges de Oirase (patrimoine mondiale depuis 1993). Ils souhaiteraient également revenir à Hokkaido/Sapporo, Tokyo et le mont Fuji.
- Concernant les touristes occidentaux, ils seraient 76% à visiter plus d'une seule ville lors de leur voyage. Ils dépenseraient en moyenne 30% (environ 80 dollars par jour) de moins lors d'une excursion en dehors des trois grandes métropoles de Tokyo, Kyoto et Osaka. Si le budget est plus élevé par personne que les asiatiques, ils restent très concentrés sur les circuits « classiques ». Selon l'enquête réalisée, les étrangers occidentaux sont nettement moins au fait des richesses culturelles du Japon. Les chercheurs prennent l'exemple de la ville de Kamakura, qui était seulement connue par 9% des touristes, mais qui suscitait l'envie à 42 % d'entre eux à se rendre sur place une fois informé des points d'intérêts locaux. Ils en conclu donc que les occidentaux manquent d'informations, mais qu'ils se révèlent très curieux et veulent se rendre sur place une fois renseignés.

Selon David Atkinson (conseiller spécial à la JNTO) le Japon devrait axer son tourisme culturel sur la « diversité » et augmenter la promotion des périphéries à qui le tourisme peut se révéler crucial économiquement (Stanislaus 2019). Diversifier les lieux mis à l'honneur permettrait d'attirer de nouveaux types de touristes et de mettre en valeur d'autres discours sur l'identité nationale.

La labellisation de l'UNESCO permet donc une certaine visibilité des sites reconnus. Elle reste cependant d'une efficacité toute relative si elle n'est pas appuyée par des politiques promotionnelles touristes efficaces. Il convient donc aux autorités locales de multiplier les campagnes touristiques à destination des publics cibles, et d'inviter à toujours plus de diversité. Quelle serait alors « la recette gagnante » d'une bonne combinaison de campagne locale et internationale? Nous allons tenter d'y répondre en analysant les résultats touristiques de la préfecture et ville de Nara dans la région du Kansai.

3 <u>La ville de Nara-shi et la labellisation du patrimoine mondial de l'UNESCO : analyse d'une localité marquée par le tourisme culturel.</u>

Des daims, des temples, un somptueux parc, des plaques commémoratives où figurent le symbole du patrimoine mondial...et une foule de touristes qui déambulent dans les allées des temples et sanctuaires! Telle est l'image commune que l'on se fait de la ville de Nara-shi 奈良市, centre administratif situé au nord de la préfecture de *Nara-ken* 奈良県¹³.

La petite ville traditionnelle de 354 365 habitants (2019), qui héberge également 1286 daims ou *shika* È (selon les rapports de 2020 de la ville), est l'une des localités enregistrant le plus de reconnaissances patrimoniales nationales et internationales sur le territoire, en faisant chaque année de plus en plus un élément incontournable du tourisme culturel nippon. La ville, particulièrement active en matière de développement touristique, nous semble être un exemple de choix pour étudier l'application pratique des politiques publiques et internationales évoquées précédemment. Nous allons donc analyser dans un premier temps comment la ville et la préfecture se sont imposées comme une référence de culture traditionnelle japonaise. Nous étudierons ensuite l'impact de la reconnaissance de l'UNESCO quant au développement d'un tourisme culturel international plus diversifié. Enfin, nous nous intéresseront aux potentiels, mais également aux risques qu'un tel label puisse représenter. Notre analyse sera ponctuée de données inhérentes aux instances de la ville, mais également aux réponses du formulaire que nous avons réalisé auprès de touristes Japonais et Français.

¹³Lorsque nous invoquerons la ville de Nara, nous la désignerons par *Nara-shi* 奈良市 (Shi 市 signifiant « ville »). Pour la préfecture de Nara, nous utiliserons la nomination *Nara-ken* 奈良県 (*Ken* 県 signifiant « préfecture »).

3.1 <u>La préfecture et la ville de Nara comme emblème d'une</u> « survalorisation » du patrimoine national et mondial.

3.1.1 Rappels historiques et contextualisation.

La ville de Nara (anciennement Heijô-Kyô 平城京) est considérée encore aujourd'hui comme la première capitale fixe de l'histoire du pays, et inaugure par la même l'Epoque de Nara (710-794).

Durant l'époque Asuka 飛鳥 (592 ap. J.-C.- 710 ap J.-C.), en raison du lien fort qu'entretenait le pouvoir et les croyances primitives, aussi appelées shinto (神道), il était coutume que la capitale soit déplacée à la mort d'un(e) empereur (ou impératrice) pour éloigner la ville de la souillure que représentait la mort. Suites à de nombreuses réformes bureaucratiques, une première capitale permanente dont les plans en damier sont inspirés de ceux de la ville de Xi'an, capitale chinoise de l'époque, est instaurée en 710 : Heijokyo 平城京, qui deviendra Nara-shi par la suite. Ainsi débute l'époque dite de Nara (710-794) Nara-jidai 奈良時代, qui marque l'essor d'un premier véritable développement économique et une permanence politique qui permettent la percée de l'influence des croyances et spiritualités venant du continent, telles que le taoïsme, le confucianisme, et le bouddhisme.

Bien qu'introduit préalablement, selon le *Nihon Shoki* 日本書紀 (720), par l'envoi d'une statuette dorée de Shaka (Shakyamuni) et de plusieurs rouleaux d'écritures bouddhiques de la part du roi Kudara du Royaume de Paekche à l'empereur Kimmei en 552 (Wikibis 2009), les frictions entre les strates conservatrices et pro shintoïstes des nobles du clan Mononobe et Nakatomi et les souverains nippons, soutenus par le clan Soga, ont fait que le bouddhisme n'a réellement pris son essor au Japon qu'à partir de l'Epoque de Nara.

Il faudra attendre les règnes de l'empereur Yomei, et de son fils Shotoku-taishi pour que le Bouddhisme soit réellement introduit par les classes sociales dominantes, et déclaré comme religion d'Etat en 592. On assiste également à la refonte du système étatique directement calqué sur la société chinoise des Sui puis des Tang (618-907) (Ibid.).

L'intégration du bouddhisme amène les différents souverains qui vont se succéder à essayer de concilier la religion primitive du *shinto* avec la nouvelle religion importée. Le

déplacement de la capitale à Nara-shi entraîne également le déplacement des temples construits avant son élaboration, ce qui explique la forte concentration de temple bouddhistes au nord-est de la ville actuelle. Au cours de l'Epoque de Nara que vont être créé les fondements même du culte japonais : le syncrétisme des kamis (shintoïstes) et des bouddhas (bouddhistes) ou shinbutsu shûgô 神仏習合. La mise en application concrète se fait à travers la création du système des jingû-ji 神宫寺 ou « sanctuaires-temples », qui consiste à construire des temples bouddhistes couverts tera 寺 autour des sanctuaires shinto jinja 神社 en plein air déjà existants, afin de créer des complexes temples-sanctuaires regroupant ces deux courants spirituels. Un des exemples les plus probants dans la ville est celui du Todai-ji construit en 743, qui intègre en son sein un sanctuaire dédié à la divinité Hachiman 八幡 du panthéon shinto. Ce syncrétisme permet de légitimer la percée du bouddhisme, qui se manifeste pendant la période de Nara par le développement des six écoles de la Capitale du Sud Nantorikushû 南東六宗 que sont les écoles Sanron (Moyen véhicule), Jojitsu (Moyen Véhicule), Hossô (Moyen véhicule), Kusha (Petit véhicule), Kegon (Grand véhicule), et l'école Ritsu (Moyen véhicule), qui sont les fondements des diverses branches du bouddhisme typiquement japonais, issues de divers mouvements et sources en provenance de la Chine et de la Corée principalement. C'est ce qu'on appelle le concept de shin-butsu(神仏), composé du kami primitif associé au polythéisme, et du Bouddha du panthéisme (Mase-Hasegawa 2004). De nos jours trois de ces courants subsistent uniquement dans la préfecture de Nara : Hosso, Kegon et Ritsu.

L'influence du bouddhisme jugée menaçante par le pouvoir central poussera le gouvernement à déménager sa capitale en 784 à Nagaoka-kyo 長岡京 puis à Heian-Kyo 平安京 (Future Kyoto) en 794, marquant définitivement le passage de l'Epoque de Nara à celle de l'Epoque Heian (Heian jidai 平安時代) (794-1185). Les temples bouddhiques sont ainsi interdits au centre de la nouvelle capitale, ce qui permet à Nara de se développer spirituellement et économiquement comme un « centre spirituel » (Hiroshige 2001), devenant ainsi la « capitale du sud » (Nanto 南東) au Moyen-Age (Ibid). Les sept monastères bouddhiques majeurs dont les plus importants sont le Kôfuku-ji 興福寺 et le Tôdai-ji, seront détruits partiellement à de nombreuses reprises du fait des guerres civiles qui rythment le pays pendant les périodes de Kamakura (Kamakura jidai 鎌倉時代 (1185-1333)) et de Sengoku Sengoku jidai 戦国時代 (1477 - 1573). Les temples vont cependant jouer un rôle majeur

d'intermédiaires avec les seigneurs victorieux, qui entreprendront successivement de grandes campagnes de restaurations successives, afin de s'attirer bonne fortune et protection, rôle premier du bouddhisme à son implantation. Il est également à noter que la ville de Nara a été largement épargnée durant la Seconde Guerre Mondiale, contrairement aux grandes agglomérations japonaises. Ainsi, les merveilles architecturales et culturelles de la ville ont pu nous parvenir aujourd'hui.

3.1.2 <u>Nara-ken comme préfecture emblématiques des reconnaissances patrimoniales culturelles.</u>

La préfecture de Nara abrite le plus grand nombre de trésors nationaux (76 sur 140, soit 54,2%) et de biens culturels importants (64 sur 228 soit 28%) (soit un total de 1328 biens)¹⁴, et se classe ainsi en troisième position au niveau national, derrière Tokyo et Kyoto. Elle se trouve également en première position concernant les sites historiques et naturels de beauté pittoresque (regroupant les ruines, sites historiques et les monuments et animaux naturels).

Le Japon ratifie la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992, et la ville de Nara sera tout de suite particulièrement active en matière d'édiction de mesures concernant la préservation et la restauration du fait de la nature très ancienne de ses bâtiments clés. Prenons par exemple le document de Nara sur l'authenticité (1994) de l'UNESCO, qui consiste à définir le concept d' « authenticité progressive » qui reconnaît les « couches d'histoires » acquises à travers le temps par un bien culturel comme des attributs culturels de ce même bien(Jerome, 2016). Cela permet aux bâtiments de Nara, moultes fois déplacés ou reconstruits, de conserver leur caractère authentique dans la mesure où ces modifications passées ou à venir intègrent l'histoire même de ce bien.

Chemins faisant, ces dispositifs de reconnaissances ont permis à la préfecture de Nara d'inscrire une bonne partie de ses monuments au patrimoine mondial de l'UNESCO par vagues successives :

Liste principale de l'UNESCO:

. .

¹⁴Disponible sur http://www.pref.nara.jp/miryoku/ikasu-nara/kurabete/

- 1993: Monuments bouddhiques de la région de *Horyuiji* composé du *Hôryûji* 法隆寺 et du *Hokki-ji* 法起寺.
- 1998: Monuments historiques de l'ancienne Nara regroupant le *Todaiji*, le *Kôfuku-ji* 興福, le *Gangô-ji 元興寺*, le *Yakushi-ji 薬師寺*, le *Tôshôdai-ji 唐招提寺*, le Palais *Heijô 平城京* et le Kasuga Taisha 春日大社 mais aussi d'un paysage culturel associé: la forêt primitive de *Kasuga-Yama 春日山*.
- 2004 : Les sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts *Kii*, à cheval sur les préfectures de Wakayama, Mie et Nara.

Liste indicative de l'UNESCO (liste indicative pour intégration future) :

- 2007: Asuka-Fujiwara 飛鳥藤原 : sites archéologiques des anciennes capitales du Japon et propriétés apparentes comprenant le *Kofun* d'*Ishibutai* 石舞台古墳, le *Kofun* de *Takamatsuzuka* 高松塚古墳, le *Kofun* de *Kitora* キトラ古墳, le *Kawa-dera* 川寺, l'*Asuka-dera* 飛鳥寺, le *Oka-dera* 岡寺, le *Yamada-dera* 山田寺, le *Fujiwara-kyô* 藤原京 et le *Yamato Sanzan* 大和三山.

Nara-shi abrite pas moins de 2 sites culturels sur les 19 présents au Japon, ce qui fait d'elle le lieu où le plus de monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site d'Asuka-Fujiwara figure également sur la liste indicative comprenant 6 sites culturels et 1 naturel, en attente d'approbation.

3.1.3 <u>Une prépondérance des lieux religieux : d'un tourisme de pèlerinage à un tourisme culturel.</u>

Depuis ses fondements, la ville de Nara constitue un carrefour important de croisement des flux de personnes, de marchandises et de spiritualité. Elle a accru son influence au fur et à mesure des siècles, du fait de la forte concentration de cultes et de sites bouddhiques. Ces lieux ont très vite commencé à abriter et conserver des biens,

majoritairement à caractères religieux, qui constituent encore de nos jours une grande partie des richesses culturelles nationales et locales. On retrouve d'ailleurs les premières traces de ce tourisme spirituel dans les écrits du *Man'yōshū* 万葉集 (760) et du Nihon Shoki 日本書紀 (720), œuvres fondamentales de la littérature nippone 日本書紀.

La préfecture de Nara est aussi l'un des lieux les plus emblématiques de l'histoire de la culture traditionnelle et impériale. L'anniversaire commémoratif des 2600 ans de la dynastie impériale japonaise marque le début du développement d'une politique touristique dès 1936, avec le slogan « Redécouvrez le Yamato historique et sacré, berceau de l'histoire nationale », et la tenue de l'anniversaire en 1940.

En 1940, les Japonais résidant dans les quatre aires métropolitaines de la région (Osaka, Nagoya, Kyoto et Kobe) pouvait se rendre à Nara-shi en train, et cette destination constituait un bon voyage d'une journée. Le culte de l'héritage impérial de l'Empereur JimmuTennô 神武天皇 en constituait le principal point d'attractivité, notamment par sa proximité avec les hauts lieux de Kyoto et le sanctuaire d'Ise. On a ainsi pu enregistrer en 1940 : 38 millions de visites (et non de visiteurs) dans la préfecture, dont les visiteurs étaient composés de 18 000 coréens, 7000 de Mandchourie, et 1000 de Taiwan. Cependant dans ces chiffres figuraient une majorité de ressortissants japonais ou *naichijin* 内地人. On pouvait ainsi considérer qu'un Japonais sur quarante vivant en Corée (alors colonie japonaise) auraient voyagé à Nara à l'époque (J. Ruoff 2010).

Marqué par le syncrétisme religieux, les principaux temples de la ville de Nara illustrent à présent davantage un héritage bouddhiste que shintoïste. Pourtant, il existe encore de nombreux aspects dans la localité : présence des daims messagers, reconnaissance du sanctuaire du *Kasuga Taisha* et de la forêt primitive adjacente au patrimoine mondial etc. Dans notre questionnaire, nous avons posé les questions : « La ville de Nara est très marquée par l'impact du bouddhisme, bien qu'elle soit également fortement liée au shintoïsme. Nous avons donc posé la question suivante : « Avez-vous réussi à faire la différence entre les lieux shinto ou bouddhistes ? » ¹⁵ et voici nos résultats

Si les sondés Français ont eu, pour les non néophytes du mal à discerner les deux, certains plus renseignés se sont davantage fiés à des caractéristiques colorimétriques (les temples sont

¹⁵ Voir annexes 9-10

marrons, les sanctuaires rouges) ou alors à la présence de statues bouddhiques. Les Japonais quant à eux, ont tous répondu qu'ils arrivaient à discerner un lieu par son appellation : *jinja* 神 社 pour un sanctuaire et *tera* 寺 pour un temple, se résumant simplement à l'analyse sémantique, et donc à leur langue d'origine : le japonais.

- Par la suite nous avons demandé à nos sondés si selon eux, « Entre le Shinto et le bouddhisme : quelle religion a eu le plus d'impact historique sur la ville ? » ¹⁶

Les réponses ont été les suivantes : Shinto (3), Bouddhisme (13), part égale (6), je ne sais pas (5). Etonnamment les trois personnes ayant répondu le Shinto étaient 2 françaises et 1 français ayant étudiés les religions japonaises au sein de cursus universitaires français et japonais. Les sondés japonais ont davantage voté pour le bouddhisme ou alors ont voté « à part égale » voir « je ne sais pas » plusieurs fois dans la même réponse. En effet, il existe un héritage bouddhique fort et indéniablement visible, mais les daims qui arborent la ville et le mythe qui assure leur survie provient lui du shinto. Il est donc plus ardu de pouvoir déterminer franchement quelle religion est la plus importante dans l'histoire de la ville.

En réponse à ce que nous venons d'évoquer juste avant, nous avons demandé à nos sondés s'ils avaient visité plus de sanctuaire shinto ou de temples bouddhistes sur place. En adéquation, les personnes ayant eu du mal à discerner la différence entre les sanctuaires et temples ont ici aussi du mal à comptabiliser et surtout dire combien de lieux ils avaient visité. Seulement deux sanctuaires sont ressortis dans les 22 réponses : le *Kasuga Jinja* (7 fois) et le *Kahihara Jingu*.

A contrario, les Japonais et Français ont visité en moyenne entre 3 et 5 temples¹⁷. Toutes les autres réponses n'étaient pas assez claires pour être exploitables. Ce qu'on remarque cependant c'est que le *Kasuga Jinja* est placé idéalement pour être visité. Il est difficile pour les visiteurs de comptabiliser les différents temples et sanctuaires visités, notamment du fait du concept de *jingu-ji*, ces complexes de sanctuaires et de temples dont font parties les principaux lieux religieux de Nara.

¹⁶ Voir annexe 11

¹⁷ Voir annexes 12-13

Enfin : « Est-ce que vous pensez que les daims sont une caractéristique propre à Nara ? (Oui (16), non (7)) Pensez-vous que la présence des daims dans la ville à un aspect religieux ? » (Oui (18), non (4)). ¹⁸

La question peut faire sourire de par son évidence. En effet difficile de faire abstraction des 1286 daims qui vivent près du parc de Nara (selon le rapport de 2020 de la Fondation de préservation des daims de Nara). De plus les chara design reprenant les daims sont omniprésents dans la ville. Le japon a développé depuis quelques années une culture dite du yuru-kyara ゆるキャラ qu'on peut traduire par mascotte. La mascotte de Nara, Sento-kun せんとくん (Saint Michel 2019), introduite en 2008 et ayant ses débuts officiels en 2010, est d'ailleurs formée d'un corps de Bouddha avec des bois de cerfs. Selon le Japan Times, elle serait la 5e mascotte dans le pays en termes de popularité et d'influence, permettant d'attirer les touristes, et ainsi, aurait aider à apporter des millions de yens à l'économie locale! Ce point est d'ailleurs ressenti par une française de notre sondage qui répond ainsi: « Comment ne pas remarquer leur présence ? Ils sont partout sur les logos, les magasins, la promo de la ville avec les différentes mascottes de Nara. Ils en sont plus que fiers »

Les daims sont également liés directement au mythe shinto du sanctuaire $Kasuga\ Taisha$, du fait que sa divinité principale $Takemikazuchi\ \mathcal{F}\mathcal{T} \in \mathcal{D}\mathcal{F}$ aurait monté un cerf blanc ailé pour venir bénir la capitale de Nara, origine de sa fondation. Ils sont dès lors considérés comme des « messagers des dieux », et bien qu'ayant perdu leur caractère divin, restent trésor naturel depuis 1957.

Il existe donc un patrimoine local extrêmement dense, et disposant d'atouts indéniables pour développer un tourisme culturel. Déjà très plébiscitées par les touristes nationaux du fait de son importance historique, les autorités de la ville ont vite compris que le mouvement enclenché durant la fin des années 1990 pourraient être favorable au développement d'un nouveau marché : celui des touristes étrangers. Pour se faire, la délégation japonaise à l'UNESCO a entrepris dès son ralliement à la Convention de 1972 d'œuvrer à la reconnaissance du patrimoine de la préfecture de Nara.

¹⁸ Voir annexes 14-15-16

3.1.4 <u>Des reconnaissances de l'UNESCO : Analyse du dossier de candidature des anciens monuments de la ville de Nara en 1997.</u>

Afin d'affiner notre analyse, nous allons baser notre étude sur la lecture du dossier de candidature « *Historic Monument of Ancient Nara* » fournie par le gouvernement japonais et l'ACA en juin 1997, et disponible en libre consultation sur le site de l'UNESCO¹⁹.

Conformément à la Charte de 1972 et les Orientations, l'Etat partie doit pouvoir fournir les informations pertinentes permettant aux organismes de contrôle de pouvoir valider la candidature. L'originalité de cette soumission réside dans le regroupement de huit édifices traditionnels, régis par des niveaux de protections nationaux différents.

Ce riche document apporte des précisions quant aux informations relatives aux biens candidats. Comme précisé dans notre partie relative à l'inscription des biens à la Liste de 1972, ce dossier doit comporter des informations relatives a :

- La valeur universelle exceptionnelle :

¹⁹ Document disponible sur: http://whc.unesco.org/uploads/nominations/870.pdf

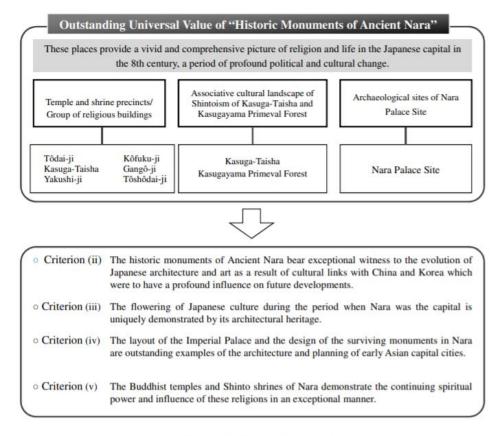


Fig. 2-1 Outstanding Universal Value of the Property

Figure 8 - Document expliquant les critères de reconnaissance des monuments de Nara - Disponible sur le document de candidature de la ville de Nara « Historic Monument of Ancient Nara », 1997.

Définition du périmètre et du type de site: Le site doit être aménagé pour permettre l'activité touristique sans pour autant être dénaturé. De là consiste toute la difficulté de conciliation entre les plans d'urbanisme et les lois de protections spécifiques. On pense notamment aux dispositions spéciales sur la conservation des quartiers historiques des anciennes capitales *Koto ni okeru rekishiteki fûdo no hozon ni kan suru tokubetsu sochi-hô* 古都における歴史的風土の保存に関する特別措置法 de 1966 (Inada 2015) qui concerne les anciennes capitales historiques du Japon, dont la ville de Nara, avec des conditions beaucoup plus spécifiques et adaptées aux particularités locales que la Loi de 1950. La préfecture établit donc des zones particulières pour protéger les lieux, et interdire certaines constructions.

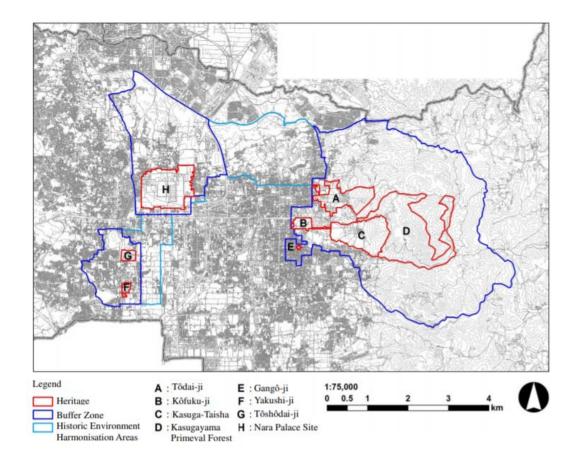


Fig. 2-2 Identification of Property, Buffer Zones and Historic Environment Harmonisation Areas

Figure 9 - Plans soumis par la ville de Nara décrivant les zones concernées par la nomination - Document "Historic Monument of Ancient Nara", 1997, p13.

Niveau de statut de protection : Pour qu'une candidature soit validée, l'Etat doit justifier d'un système de protection performant. La norme internationale de l'UNESCO ne doit ainsi pas rentrer en conflit par la norme nationale. Le tableau ci-dessous classifie selon les biens les mécanismes juridiques sous lesquels ils sont régis, en l'occurrence la Loi de 1950 expliquée dans notre premier chapitre.

Table 3: Classification of the Cultural Assets Included in the Nominated Property under the Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage and under the Law for the Protection of Cultural Properties

Category of "cultural heritage"	Group of buildings			Site	
Category of "Cultural Properties" designated under the domestic law*	National Treasure	Important Cultural Property (numbers)	Designation of compound for protection	Special Historic Site/ Historic Site	Special Natural Monument
A: Tôdai-ji	Nandaimon, Hokkedô, Shurô, Kondô (Great Buddha Hall) and Vairocana Buddha (Great Buddha), Kaisandô, Tegaimon, Hombô Kyôko Shôsô-in Shôsô	18	H.S. †		
B: Kôfuku-ji	Hokuendô, Sanjûnotô, Gojûnotô, Tôkondô	2	H.S. †		
C: Kasuga-Taisha D: Kasugayama Primeyal Forest	Honsha Honden (4)	27	H.S.	Kasuga-Taisha Compound (H.S.)	Kasugayama +
E: Gangô-ji	Gokurakubô Hondô, Gokurakubô Zenshitsu	1	H.S.		Primeval Forest †
F: Yakushi-ji	Tôtô, Tôindô	4	H.S.		
G: Tôshôdai-ji	Kondô, Kôdô, Korô, Hôzô, Kyôzô	1	H.S.		
H: Nara Palace Site				Nara Palace Site (S.H.S.)	
Total number of "Cultural Properties" designated under the domestic law**	26	53		2	1
Total number of the nominated cultural assets **	78			3	

^{*} The "domestic law" in this case means the Law for the Protection of Cultural Properties

Figure 10 - Disponible sur le document de candidature de la ville de Nara « Historic Monument of Ancient Nara », 1997, 11.

Les biens proposent donc des niveaux de protections différents mais complémentaires. On ne dénombre pas moins de 26 trésors nationaux, 53 propriétés culturelles importantes, deux sites historiques et un monument naturel spécial. On constate que des biens matériels abritent certains biens immatériels également. Demander la nomination d'une zone entière permet donc d'œuvrer à la reconnaissance d'éléments de différentes natures, ici des monuments en bois, des monument enfouis, et une forêt.

^{**} The total number of "Cultural Properties" designated under the domestic law and that of the nominated cultural assets differ owing to the former counting the Kondô of Tôdai-ji and the Vairocana Buddha as two cultural assets.

[†] overlaps with Nara Park, a Place of Scenic Beauty designated under the Law for the Protection of Cultural Properties

H.S. indicates Historic Site

S.H.S. indicates Special Historic Site

A contrario, cet ingénieux mécanisme permets de faciliter la nomination de biens qui pourrait également être similaires quant à leurs natures et particularismes, ce que l'UNESCO essaye d'éviter dans la mesure du possible pour diversifier sa « vitrine du patrimoine mondiale ». En effet, demander la reconnaissance séparée de bâtiments tels que le *Tôdai-ji*, le *Kôfuku-ji*, le *Gangô-ji*, le *Yakushi-ji* et le *Tôshôdai-ji* aurait pu s'avérer délicat dans la mesure où ces biens comportent bon nombre de caractéristiques similaires : construction en bois, techniques de préservations, époques similaires, abritent des trésors nationaux etc. Cette notion de regroupement est spécifiée dans l'article 1 de la convention de 1972 de l'UNESCO qui dispose que tous les temples ou sanctuaires doivent être regroupés en tant que « groupes de bâtiments » (Ibid. 73).

Le document précise (Ibid. 58-59) également que des archives concernant les techniques de conservation dateraient de la période Edo par des systèmes de contrôles et de politiques de réparations. Depuis 1997, le bureau préfectoral de l'éducation de Nara abrite un office dédié à la préservation des propriétés culturelles, composé de 16 architectes spécialisés dans les techniques de restauration, et 7 artisans formés à la charpenterie traditionnelle, elle aussi protégée par les dispositifs nationaux. Cette traçabilité de la technique traditionnelle, doublée d'un archivage rigoureux, sont deux critères clés énumérés dans la Déclaration de Nara sur l'authenticité de 1994.

Plan de gestion: Les Etats parties doivent proposer un plan de gestion, et ce dès leur candidature. Le cas échéant, ils doivent le transmettre après celle-ci. Le dossier de candidature en l'espèce propose déjà un plan efficace de management et d'urbanisation. Lorsqu'un bien ou regroupement de biens intègrent la liste du patrimoine de l'UNESCO, les Etats, en collaboration avec les acteurs publics et privés locaux, doivent être en mesure de fournir des plans de gestion de façon régulière. L'élasticité de la norme internationale et son caractère non contraignant ne pose pas cependant de planning strict. En revanche, la fourniture d'un plan fourni et régulier assure au(x) propriétaire(s) et/ou gestionnaires des biens une crédibilité, et un mérite aux yeux de l'UNESCO. La délégation du Japon, en collaboration avec la préfecture et de la ville de Nara a formulé sept rapports de l'état de conservation des monuments de Nara entre 2003 et 2011, et un plan de préservation et de gestion en 2015, disponibles sur le site de l'UNESCO. Le plan de 2015 propose une analyse des politiques de préservations et des politiques publiques entreprises par la collectivité, et

qui doivent être mis à jour environ tous les six ans. Les acteurs impliqués dans la gestion locale est décrite dans la figure ci-dessous, est illustre toute la complexité d'un système très administré. Cette gestion, pour être performante, instaurer un dialogue efficace entre les différentes entités depuis la politique nationale de décentralisation.

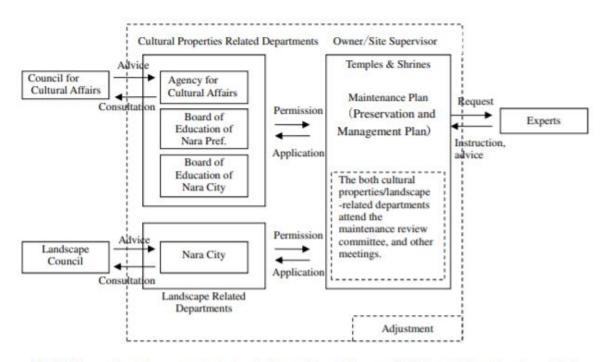


Fig. 3-11 Preservation and management structure for the precincts and the group of religious buildings of temples and shrines

Figure 11 -Illustration des acteurs locaux responsables des politiques de préservation et de gestion des temples et sanctuaires de Nara- Disponible sur le document de candidature de la ville de Nara « Historic Monument of Ancient Nara », 1997, 42.

Nous pourrions également rajouter à ce schéma la participation active du Bureau de coopération pour la conservation du patrimoine culturel du Centre culturel asiatique de l'UNESCO Asia-Pacific Cultural Centre for UNESCO (ACCU)²⁰qui coopère avec l'ACA et la préfecture / ville de Nara depuis 1999. Cette organisation non internationale (ONG) agit en tant que conseillère auprès de l'UNESCO et de l'ICOMOS pour soutenir et conseiller légalement les pays d'Asie-Pacifique concernant les dispositifs juridiques de préservations et les techniques de conservations. Elle propose notamment des formations à des professionnels de la culture ou de la restauration patrimoniale. Elle organise également des conférences et colloques auprès des populations locales, principalement dans les établissements d'éducation.

²⁰ Site internet de l'ACCU. Disponible sur https://www.nara.accu.or.jp/role.html.

Comme nous l'avons vu ici, le patrimoine de Nara constitue un très bon exemple pour analyser la politique culturelle à la fois du Japon, mais aussi de l'UNESCO. Le dossier de candidature de Nara s'est révélé très complet et documenté, ce qui en explique son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi les premiers monuments japonais dès la ratification dudit document. Le label de l'UNESCO permet donc une certaine consécration des efforts entrepris par les différents acteurs locaux et nationaux.

Cependant, faire reconnaître un patrimoine, c'est aussi essayer d'en tirer des avantages économiques. Il ne nous a pas été possible de trouver les chiffres concernant les fonds gouvernementaux attribués au patrimoine de Nara. Felix Portier, dans son article « Le patrimoine naturel au Japon – Le label Unesco, acteur de la conservation de la nature et prix culturel élitiste? – Le cas de Shirakami-sanchi » (2015), a affirmé après consultation des rapports de conservation des Etats de l'UNESCO en 2015²¹que le Japon n'avait reçu « aucune aide financière de la part de l'UNESCO » alors qu'il participe au fonds de l'organisation en moyenne « quatre-vingt-deux millions de dollars » par an (Ibid.).

Nous allons à présent analyser l'impact qu'on eut ces représentations sur les politiques touristiques locales à travers l'analyse des statistiques du gouvernement, de la JNTO, et des ville et départements de Nara.

²¹Source: http://whc.unesco.org/en/soc/3143 (dans Portier 2015).

3.2 Analyse des répercutions de l'inscription des monuments de Nara-shi et développement d'un tourisme culturel international aux prismes des rapports touristiques.

Le rôle de Nara en tant que ville touristique n'est en vérité pas contemporain. Le projet « *Soramitsu* : une historie géographique de Nara par les airs » de l'école des études humaines et environnementales de l'université de Kyoto a démontré que le tourisme culturel tel qu'on le conçoit aujourd'hui remonterait en vérité à l'époque Edo (1603-1868)²². Il a été retrouvé des cartes de villes japonaises imprimées sur des blocs de bois, notamment concernant la ville de Nara (Voir annexe) qui répertorie les sites touristiques avoisinants, et qui sont foncièrement les mêmes que ceux que l'on peut retrouver sur les cartes touristiques actuelles. Il existait également un éditeur de carte touristique nommé *Ezu-ya*, ce que prouve qu'il existait déjà des informations touristiques à destination du public à cette époque.

Dès son dossier de candidature de 1997 évoqué dans la sous partie précédente, les représentants de la ville de Nara évoquent que Nara-shi est déjà un lieu touristique majeur au Japon où « 14 millions de visiteurs visitent Nara chaque année, dont 220 000 proviendrait de l'étranger » (Historic Monument of Ancient Nara 1997, 47). Les administrateurs, visionnaires, énoncent également que la ville se destine à « se développer en une ville du tourisme culturel orientée vers l'international » (Ibid. 1997, 69), et qu'à ce dessein, l'influence de la labellisation pourrait constituer un « coup de pouce » non négligeable.

Dans les faits, est-ce que cette labellisation à influencé les résultats touristiques de la ville? Nous pouvons y apporter un premier élément de réponse par l'analyse du « Comprehensive Preservation and Management Plan for World Heritage Property "Historic Monuments of Ancient Nara" » fourni par la préfecture et la ville de Nara à l'UNESCO en 2015. Selon ce rapport, depuis l'inscription de 1998, le nombre de touristes à Nara aurait effectivement « légèrement augmenté ». (Comprehensive Preservation and Management Plan for World Heritage Property "Historic Monuments of Ancient Nara" » 2015, 28). Le but était alors d'attirer environs 15 millions de touristes et 3 millions de visiteurs qui séjourneraient une nuit dans la ville en 2020. La tenue d'évènements culturels

²² Voir annexe 17

tels que les cérémonies de commémoration des 1300 ans de la création de la capitale de *Heijôkyo* en 2010 ont attiré presque 18 millions de touristes, dépassant toutes les attentes. On remarque en revanche que le taux de touristes n'a pas significativement évolué, contrairement à celui des touristes domestiques.

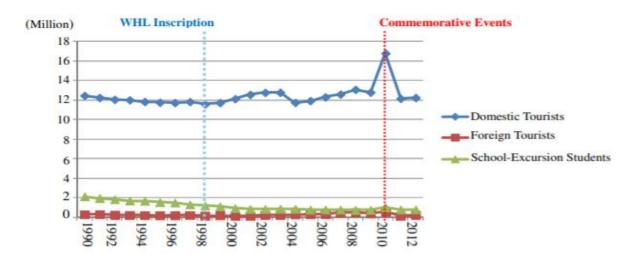


Fig. 3-2 Change in Number of Visitors to Nara City (Source: Report on the Number of Visitors to Nara City)

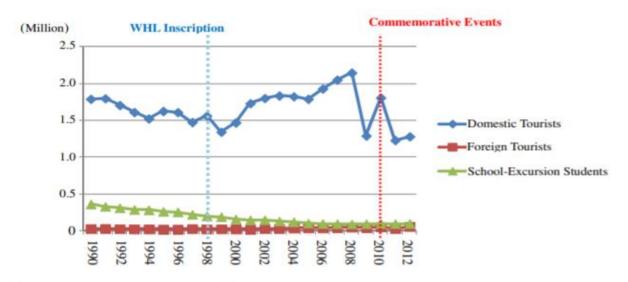


Fig. 3-3 Change in Overnight Visitors to Nara City (Source: Report on the Number of Visitors to Nara City)

Figure 12– Illustration 1 : Evolution du nombre de visiteurs domestiques et étrangers dans la ville de Nara de 1998 à 2012. L'illustration 2 explique le nombre de visiteurs qui séjourne une nuit dans la ville. Disponible sur "Historic Monuments of Ancient Nara" 1997, 29.

La mairie de Nara, via son site internet, publie chaque année depuis 2007 un rapport annuel de l'état du tourisme local, où les données principales sont recentrées sur le nombre d'étrangers visitant la ville, et leur temps-lieux-pratiques de villégiature.

3.2.1 Analyse de l'affluence touristique en 2019 selon les rapports de la ville de Nara.

Hormis les résidents, nous avons posé la question sur le pourquoi de leur venue à Nara-shi entre 2015 et 2019 : le tourisme (environ 55% (14 (dont 9 français(es) et 5 japonais(es)), originaire de Nara : 16,2% (4), échange universitaire : 8,2% (3 (français)), voyage scolaire : 8,4% (3 japonais(es)).²³

Nos réponses ont illustré les tendances visibles dans les rapports locaux.

Selon le « *Nara City Tourist Visitors Survey Report* », qui comptabilise les touristes venus à Nara par une enquête réalisée entre janvier et décembre 2019 :

- Le nombre de touristes qui ont visité la ville de Nara en 2019 était de 17,411 millions (soit une augmentation de 386 000 par rapport à 2018 (17 025 000).

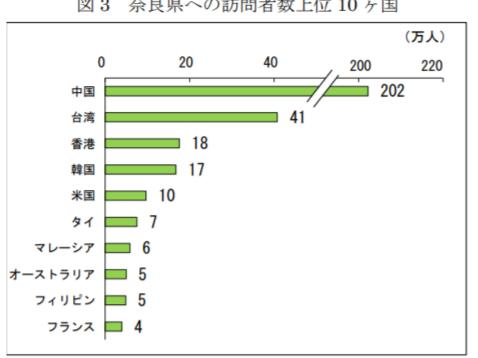
 Le nombre d'élèves en voyage scolaire était de 823 000, une diminution de 1,7% par rapport à l'année précédente (837 000). Alors que le nombre d'élèves à l'échelle nationale a diminué de 1,17 million (-8,3%) par rapport à il y a 10 ans (2009), le nombre d'élèves en voyage scolaire visitant la ville de Nara reste de l'ordre de 800 000.
- Le nombre de touristes étrangers était de 3,318 millions, soit une augmentation de 25,2% par rapport à l'année précédente (2,651 millions). On a enregistré 31,882 millions de touristes étrangers à l'échelle nationale, soit une augmentation de 2,2% par rapport à l'année précédente.

On assiste donc à une baisse du tourisme national, surtout celui du voyage scolaire, dont Nara fait pourtant l'une des étapes phares. La baisse démographique au niveau national explique en partie ces chiffres. Attirer des touristes étrangers semble donc être une stratégie gagnante face à la baisse démographique que subit le pays.

²³ Voir annexes 18-19-20

Selon les derniers chiffres de 2019 du même rapport, en effet :

- 11,7% de touristes ont visité la préfecture de Nara soit une augmentation de 2,8 points par rapport à l'année précédente (8,9%).
- La préfecture de Nara est la cinquième préfecture la plus visitée après Tokyo, Osaka, Chiba et Kyoto, et le taux d'augmentation du nombre de visiteurs est le plus élevé au Japon. On constate également qu'il y a plus de voyageurs européens séjournant ici que dans tout le pays. Les nationalités dont les taux ont les plus augmentés entre 2018 et 2019 seraient les Espagnols (+6,9%), les Italiens (+0,1%) et les Français (1,2%). Ce public européen est, comme nous l'avons expliqué précédemment, l'un des publics cibles des campagnes de promotion touristique de 2016 et 2018, et ces politiques touristiques semblent avoir très rapidement porté leurs fruits dans la ville.

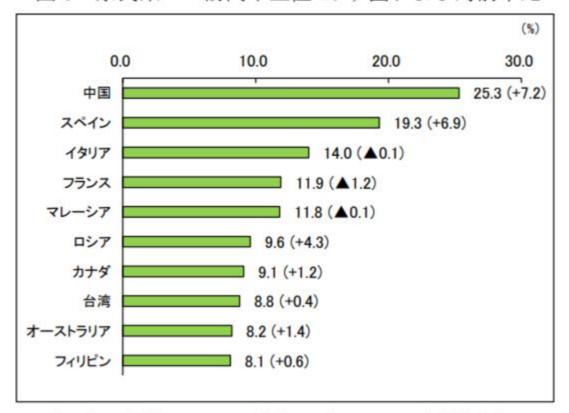


奈良県への訪問者数上位 10 ヶ国 図 3

出典:観光庁「訪日外国人消費動向調査」をもとに奈良市作成

Figure 13 - Rapport de la ville de Nara intitulé « Rapport de l'enquête sur les visiteurs touristiques de la ville de Nara 2019 – Evolution de la consommation touristique » (2019-Nen Narashikankōirikokyakusūchōsahōkoku [sankō-chi] kankōshōhi-qaku no henkō ni tsuite ~2019 年奈良市観光入込客数調査報告【参考値】観光消費額の変更について~) (2019, 5) qui répertorie les nationalités des touristes étrangers sur l'année 2019. Dans l'ordre : Chine, Taiwan, Hong-Kong, Corée du Sud, Etats-Unis, Thaïlande, Malaisie, Australie, Philippines, France.

図 5 奈良県への訪問率上位 10 ヶ国および対前年比



出典:観光庁「訪日外国人消費動向調査」をもとに奈良市作成

Figure 14 - Rapport de la ville de Nara intitulé « Rapport de l'enquête sur les visiteurs touristiques de la ville de Nara 2019 — Evolution de la consommation touristique (2019 年奈良市観光入込客数調査報告【参考値】観光消費額の変更について〜) (2019, 5), qui répertorie l'augmentation des nationalités des touristes étrangers par pays. Dans l'ordre : Chine, Espagne, Italie, France, Malaisie, Russie, Canada, Taiwan, Australie, Philippines.

3.2.2 Les sites touristiques les plus populaires de la ville.

Lorsque nous avons posé la question « quels sont les monuments que vous avez visités ? »²⁴les résultats étaient assez unanimes. Ils ont visité en majeure partie le *Todaiji* et le parc de Nara (22), *Kasuga Taisha* (15) *Kofukuji* (13) *Horyoji* (7). Seuls les jardins du *Isuien* 依水園, la vielle ville de *Naramachi* 奈良町 et le Musée national de Nara ne font pas partie des lieux reconnus au patrimoine mondial. Lorsqu'on leur a demandé les raisons de ces choix, les sondés ont répondu avoir choisi ces lieux car ils sont reconnus par l'UNESCO²⁵. Ces visiteurs ont suivi les conseils de guides touristiques en langue française ou anglaise, ou les

²⁴Voir annexes 21-22

²⁵Voir annexes 23 - 24

recommandations de sites internet. En revanche, seuls 5 personnes ont suivi les recommandations de l'office du tourisme de Nara (non : 11 ; autre : 14), qui est pourtant l'agent principal de promotion touristique local. Ainsi, nous avons laissé une partie ouverte à la question, pour permettre aux interrogés de formuler des suggestions.

Une française (20-30 ans) a insisté sur le fait de « Donner de l'aide pour comprendre l'art bouddhique dans les musées : ils sont superbes, mais il y a extrêmement peu d'informations en anglais dans les musées. », problème qui fait écho à la remarque d'une japonaise (40-50 ans) qui demandait plus de guides en anglais. Enfin, certains touristes ont mis en avant le fait par exemple de ne pas « ne pas insister que sur le *Tôdai-ji* ou le parc, mettre l'emphase sur les autres sanctuaires » (française de 30-40), de proposer d'autres lieux ou activités comme le tourisme gourmet (japonais de 30-40), ou alors de faire visiter des galeries marchandes (française de 50-60 ans). ²⁶

Ces tendances sont tout à fait représentatives de ce que l'on peut remarquer sur internet lorsqu'on cherche les lieux d'intérêts de la ville de Nara. Si on regarde par exemple sur le site de trip advisor²⁷, qui est bien plus populaire auprès des Japonais que des étrangers, on remarque que le classement est similaire. Sur trip advisor, donc les avis des consommateurs, les lieux les plus attrayants de la ville sont : 1) Le parc de Nara, 2) le Todai-ji, 3) le *Kasuga Taisha*, 4) Le musée national de Nara, 5) Le *Nigatsu-do* 二月堂, 6) Le *Toshodai-ji*, 唐招提寺 7) Le *Kōfuku-ji*. A partir du 7ème site, les lieux d'intérêts ne figurent plus au patrimoine mondial mais sont reconnus nationalement.

Si compare au classement au site de tripnote par exemple, plus populaire auprès des Japonais et en langue japonaise, le classement est le suivant²⁸ : 1) *Todai-ji*, 2) Parc de Nara, 3) *Kasuga-Taisha*, 4) Le *Kōfuku-ji* 5) *Yakushi-ji*, 6) *Naramachi*, 7) Le mont *Wakakusa*.

On y trouve donc beaucoup de similarités, surtout concernant les trois premiers sites, tous reconnu au patrimoine de l'UNESCO. En revanche, les Japonais semble avoir un panel plus diversifié de sites, et semblent plus enclin à visiter des lieux en dehors des zones « purement touristiques ». Il semblerait intéressant de pouvoir proposer une enquête de terrain auprès des touristes Japonais pour comprendre à quel point eux aussi pourraient être

²⁶Voir annexes 25- 26

²⁷<u>https://www.tripadvisor.com/Attractions-g298198-Activities-Nara Nara Prefecture Kinki.html</u> - Consulté le 01/01/2021

²⁸https://tripnote.jp/nara/popular-sightseeing-spot-top15-in-nara-city- Consulté le 01/01/2021

influencés par les lieux reconnus au patrimoine mondial, dans la mesure où ils semblent également s'y intéresser aux vues de ces données.

Nous avons également analysé un pamphlet touristique de la ville de Nara datant de mars 2012 en français que nous avions reçu de l'office du tourisme de la ville.

Nous avons constaté les éléments suivants :

- Deux pages entières (5-6), placées dès le début du livret, nous expliquent les monuments classés au patrimoine mondial. Chaque site est décrit, et les reconnaissances nationales sont aussi indiquées. Les monuments inscrits sont toujours placés au début de chaque double page, afin de les rendre visibles pour le lecteur.



Figure 15 - Guide touristique de la ville de Nara de mars 2012 (pages 5-6) qui répertorie les sites classés au patrimoine de l'UNESCO de la ville de Nara.

- Pour faciliter la lecture, des symboles thématiques sont inscrits au niveau de chacune des descriptions des lieux d'intérêts. Y figurent dans l'ordre : le type de lieux (temple ou sanctuaire, musée), les aspects naturels, et enfin si le bien fait partie du patrimoine mondial ou non.



Figure 16 - Même page que la figure 16, qui montre les logos utilisés par la ville pour décrire les sites touristiques locaux en fonctions de leurs particularités et intérêts.

Que peut-on déduire de toutes ces informations ? Nara est une ville disposant d'atouts incontestables au niveau culturel, ce qui permet de développer son économie touristique est donc locale. Les chiffres et analyses permettent d'affirmer que le « tourisme culturel » constitue « le » point fort des politiques publiques de la ville et de la préfecture. Avec tous ses

principaux lieux touristiques inscrits au patrimoine mondial, elle tient ici un fabuleux outil de reconnaissance et d'attractivité, qui semble de plus en plus séduire des touristes d'outre-mer. Elle constitue à ce titre un très bon exemple de ce que les politiques au niveau national tentent de faire : attirer des touristes étrangers plus diversifiés, revigorer les aires hors des grandes métropoles principales, et affirmer une identité typiquement « japonaise » sur son sol comme à l'étranger.

Bien que constituant un formidable outil, l'impact grandissement de l'influence de l'UNESCO peut à la fois constituer un moteur, comme un frein économique.

3.3 <u>Les problèmes engendrés par une possible sur-touristification de la localité et l'impact de l'UNESCO dans cette tendance.</u>

3.3.1 Vers une possible surtouristification?

La ville de Nara regroupe ses sites touristiques sur des périmètres très concentrés, et l'échelle de la ville, elle accueille en vérité plus de touristes que les grandes métropoles de Kyoto ou Kobe! Ce qui peut être pratique pour un touriste peut devenir très compliqué à vivre pour les populations vivant près des lieux touristiques. Selon les autorités, les touristes étrangers se déplacent à Nara de façon assez continue tout le long de l'année, et ne provoque pas de difficultés pendant certaines périodes d'affluence comme cela pourrait être le cas durant la saison de la contemplation des fleurs de cerisier sur tout l'archipel.

La ville est également idéalement placée, et se place à l'un des angles du « triangle d'or » de la culture japonaise, avec les villes de Kyoto et Osaka. Kyoto, ville traditionnelle souvent assimilée à Nara, accuse de plus en plus de ce que les Japonais appellent la « pollution touristique » ou *kankôkôgai* 観光公害., qui fait notamment progressivement fuir les touristes Nippons de la ville.

Selon une étude du Trésor français de 2018 (Trésor 2018), le secteur de l'hôtellerie et de la restauration au Japon ne serait pas suffisamment adapté à des standards internationaux. Par exemple, la culture des *ryokan* (auberges traditionnelles), surtout dans les localités qui prônent un aspect historique et traditionnel à leur services et emplacement géographique, seraient difficilement accessibles à une clientèle ne parlant pas le japonais, où ne comprenant pas les coutumes locales. Le secteur manquerait également de personnels formés en langues

étrangères, et d'un système de classement comme c'est souvent le cas en Europe. Dans la région du Kansai, notamment en haute saison, les villes de Osaka et de Kyoto enregistrent des taux extrêmement hauts d'occupation des lieux de villégiatures tels que les hôtels, ou plus récemment les AirBnB.

Développer le système hôtelier de Nara constituerait donc une alternative très intéressante d'un point de vue économique afin de redistribuer les flux touristiques des grandes métropoles régionales vers la ville. La municipalité est idéalement située, et très bien desservie par les lignes de trains de la JR et la *Kintetsu railway*, et constitue une destination de choix pour une excursion à la journée... aux grand damnes des politiques publiques ! En effet, l'une des campagnes phares de la préfecture de Nara est d'inviter les touristes à rester sur place plus d'une nuitée, afin de consommer plus de biens et de services dans la région.

Cette tendance été confirmée dans notre questionnaire, notamment du fait que 1 français sur 2 a séjourné plus d'une nuitée dans la ville. Les étrangers venant à Nara-shi restent dans la majorité des cas 1 jour sur place, et cela constitue bien souvent une escale de Osaka ou Kyoto. Ils restent donc un temps limité sur place.

Cette tendance se reflète également sur les chiffres. Selon l'Enquête sur les tendances de la consommation des voyages et du tourisme de l'agence de tourisme²⁹ :

- Le nombre de voyageurs nationaux avec nuitées en 2019 était de 31162.
- Le nombre de voyageurs nationaux en excursion d'une journée en 2019 était de 275,48 millions, une augmentation de 7,1% et de 1,8% par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de touristes étrangers visitant le Japon en 2019 a augmenté de 2,2% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 31,882 millions l'an dernier (31,192 millions) (grâce aux évènements de la Coupe du monde de rugby par exemple).

Ce secteur, bien que porteur économiquement, ne semble pas faire l'unanimité auprès des populations locales. On prendra pour exemple la construction d'un vaste complexe hôtelier par la compagnie Hulic Co. Ldt. Et la construction d'un ressort avec *rotenburo* (bain de source d'eau chaude privatif) accolé au parc de Nara prévu en 2020. Environ 35 000 locaux ont signé une pétition contre sa construction et 56 d'entre eux ont entamé une action

-

²⁹Rapport de la préfecture de Nara (2019), 2019 年奈良市観光入込客数調査結果について. Consulté le 10/12/2020. Disponible sur https://www.city.nara.lg.jp/uploaded/attachment/118750.pdf

en justice car « Cet hôtel va gâcher l'atmosphère que de nombreux Japonais et touristes étrangers se sont mis à apprécier depuis de longues années » (Schreiber, 2020). La cour de Nara, en revanche, a statué en faveur du promoteur, en indiquant qu'aux vues des dispositions légales qui régissent la localité en matière d'urbanisme (et vu les règlementations internationales en vigueur), il n'a pas pu être prouvé que ce projet pouvait porter atteinte aux attraits culturels du parc. Dans le même élan, le groupe hôtelier Marriotta annoncé ouvrir en 2020 le premier hôtel de luxe étranger de 150 chambres directement aux portes du parc de Nara (The Japan Times 2016). La course au développement hôtelier ne semble que commencer.

3.3.2 Spécificité de Nara : les shika et leur trop grande dépendance aux touristes.

La réponse est unanime auprès de nos sondés : les daims sont essentiels au tourisme local. Mais quand est-il concernant les locaux ?

Selon les derniers chiffres officiels de la préfecture, les daims ont atteints un taux historique dans la ville : 1,200. En 2019, il a été autorisé pour la première fois de définir 4 zones prioritaires principalement près du parc de Nara, qui permettront à des patrouilles de soigner les daims blessés, et de réguler leur population en les « redistribuant » dans les différentes zones de la ville. Les daims pourront ainsi être abattus près des zones montagneuses et des zones de cultures de riz, là où ils causent le plus de dégâts, réformant leur traditionnel statut d'animal vénéré. Le gouverneur de la préfecture Kazutomi Mukai (Otake 2016) précise que le gouvernement a éprouvé de grandes difficultés dans la mise en place de cette politique, notamment par du fait que les bureaux de préfectures étaient littéralement « submergés par des appels de gens qui protestaient contre cette mesure », et fait étonnant, de la part de gens extérieurs à la préfecture!

Laisser les daims proliférer sous couverts culturel, religieux et peut être surtout économique dans le cas de Nara n'est pas sans conséquences. Selon le ministère de l'Agriculture, un tiers des 20 milliards de dommages causés aux infrastructures agricoles en 2014 provenaient...des daims ! Particulièrement voraces, et ayant été habitués aux *shikasenbei*, sorte de galettes de riz achetées par les touristes, les daims causent de plus en plus de blessures du fait qu'ils mordent les touristes. Ainsi en 2018, on a recensé pas moins de 200 personnes blessées (dont 80% sont étrangères) par les daims selon la préfecture de la ville.

En dépit de ces problèmes, Hidetoshi Matsukawa (The Japan Times, 2020), président de l'entreprise Naraism, spécialisé en vente de gros de souvenirs localement, a inventé des sacs comestibles fait à partir de galettes de riz car « Le tourisme à Nara est supporté par les daims et nous allons les protéger, et aussi promouvoir les sacs comme une marque pour l'économie de Nara », le religieux, le culturel et l'économie ne sont jamais bien loin ...

Si les cervidés aident l'économie, l'inverse n'est pas forcément vrai. En effet, le professeur Tatsuzawa Shiro de l'université d'Hokkaido a constaté que le quasi non-venue des touristes (-85% des locaux et +0% des étrangers) causée par l'état d'urgence Covid 19 en avril 2020 a fait que les daims retournent progressivement à leur état naturel et vont chercher la nourriture dans les zones périurbaines, menaçant certaines zones proches des sites protégés, notamment près dans la zone nord de la ville de Nara. Il insiste cependant sur le fait que l'affaiblissement des conditions de vie des daims pourraient à terme causer la mort de bon nombre d'entre eux. Les touristes, source principale de leur subsistance, seront plus que jamais essentiels pour les préserver lorsque le Japon ouvrira de nouveaux ses frontières aux voyageurs!

3.3.3 <u>Le tourisme culturel en l'absence de touristes : crise touristique et épidémie de Covid-19.</u>

Lorsque nous avons demandé « pensez-vous que la religion, (et par extension les édifices religieux) aident l'économie locale ? », une française (30-40 ans), nous a expliqué son point de vue très fourni sur ses premières impressions en arrivant dans la ville comme suit : « J'imagine puisqu'elle (la religion) apporte du tourisme (et donc des acheteurs de billets d'entrée, de produits locaux, des clients de restaurants, etc.) J'ai le souvenir d'avoir toujours vu un moine mendiant à la sortie de Kintetsu Nara eki, au fil de mes visites à Nara. J'ai toujours trouvé que ça donnait le ton. Je suppose qu'il devait penser que les gens seraient plus généreux envers un religieux car ils s'attendent à arriver dans une ville religieuse. »

Celui illustre tristement la situation subit par certains représentants de sites touristiques dans la ville. Dans une interview accordée au Japan Times, Tsukiko Ogura (Otake 2010), un officiel du temple *Shin Yakushiji* avait expliqué être en recherche

perpétuelle de fonds pour préserver, entretenir et restaurer les lieux. Il présente qu'en dépit d'avoir des statuts prestigieux comme ceux de l'UNESCO ou de trésor national, ils n'obtiennent pas de supports financiers étatiques suffisants. Il précise également que du fait que les temples aient été à l'origine construits sur demande de l'Etat, ils n'ont pas le droit d'organiser les rites funéraires ou d'avoir des cimetières à cause du caractère « impurs » de ces pratiques. Pourtant, selon l'adage japonais « On naît shinto et on meurt bouddhiste ». Les rites funéraires constituent une part essentielle des revenus des temples. Ainsi dans le cas des édifices de Nara-shi, ils ne peuvent que compter sur les donations et les entrées des visiteurs pour assurer leur subsistance.

La ville de Nara est particulièrement tributaire du tourisme, et axe sa politique économique vers le tourisme international. Comment cela se répercute-il- en temps de crise sur les chiffres de la ville ?

Selon les résultats de l'enquête relatif au « rapport d'enquêtes sur les visiteurs touristiques de la ville de Nara » de 2020, le constat est alarmant. On enregistrait alors :

- Une baisse de 54,4% du nombre de touristes (soit un total de 7,242 millions) nationaux. Concernant les étrangers, leur nombre s'estimait à 289 000, soit une baisse de 91,3%! Selon les statistiques, cela équivaudrait à la fréquentation touristique des étrangers de 2012, année marquée par les drames du tsunami et de l'accident nucléaire de Fukushima, avec 267 000 touristes.
- Une consommation touristique de 50,64 milliards de yens, soit une baisse de 64,80 milliards de yens par rapport à 2019.

Le tourisme se révèle donc une économie plus ou moins fragile en tant de crise, particulièrement en cas de fermeture de frontières. Si la diversité est prônée par concernant le type de touristes cibles, peut-être serait-il judicieux pour les localités de réfléchir à d'autres moyens d'attirer des capitaux sur place. Concernant l'UNESCO, en période de berne touristique, les collectivités locales auraient peut-être tout intérêt à préparer leur candidature à la Liste du patrimoine mondial, dans l'espoir de jours meilleurs.

Conclusion.

Le Japon, depuis son ouverture et sa progressive modernisation, n'a eu de cesse de multiplier des prises de contacts avec ses homologues étrangers. Les gouvernements successifs ont su percevoir les bénéfices qu'ils pourraient tirer de laisser venir des étrangers sur le territoire. Protéger son patrimoine, c'est protéger son identité. Celle-ci peut néanmoins être instrumentalisée lorsqu'elle est soumise à des logiques de capitalisations et de libéralisations, voir être menacée si des limites ne sont pas imposées.

Etudier le système de protection du patrimoine nous a permis de comprendre que le Japon est un précurseur sur le sujet. Développer son système interne a été un gage de réussite non négligeable lorsque celui a œuvré pour développer des outils de préservation à l'échelle mondiale. L'UNESCO se trouve être un formidable terrain de jeux pour les représentants Japonais pour affirmer l'influence de la Nation, et tenter de s'imposer comme une puissance culturelle majeure.

Lorsque son économie a été menacée, la culture est ainsi devenue un très bon outil d'influence, qui a permis aux collectivités de devenir des acteurs clés du développement territorial. La labélisation de l'UNESCO permet au Japon de toucher de nouveaux publics. Cependant, il subsiste un déséquilibre national entre les périphéries et les grandes métropoles, qui ne bénéficient pas toutes à part égale du succès du tourisme culturel. Il existerait donc encore des carences en moyens financiers, et humains au niveau local qui justifieraient ces distorsions

Il en va donc des instances nationales et locales de développer des campagnes de publicités afin d'attirer des touristes internationaux, toujours plus nombreux à vouloir aller à la « rencontre de l'autre ». Continuer à favoriser le dialogue avec les pays étrangers constituerait alors l'une des meilleures stratégies à adopter, et en cela, l'UNESCO semble être un passeur de choix.

L'UNESCO, en soi, n'est donc pas un outil lucratif dans la mesure où les gestionnaires des sites reconnus ne bénéficient pas de subventions, pourtant nécessaires à leur survie. Il est en revanche un outil d'influence et d'affluence.

Même dans un contexte international défavorable à l'expansion touristique, le Japon semble continuer sur sa lancée de se développer économiquement par le tourisme, avec notamment de nouveaux plans tels que le « tourism nation promotion basic plan » (Plan basique de promotion du tourisme national », qui définit les principales politiques touristiques du pays sur la période de 2017-2022 (Trésor 2018) avec pour objectif principal de « maximiser l'attractivité des ressources touristiques pour faire du tourisme le moteur de la revitalisation des régions » (Ibid. 2018). Le gouvernement semble plus que jamais vouloir s'inscrire au rang des « destination touristiques » phares de ces prochaines années, d'autant plus lorsque le contexte international le permettra.

En ce sens, l'UNESCO et son label semblent plus que jamais au cœur de la problématique japonaise. En revanche, le cas inverse n'est pas forcément vrai. En effet, à cause de la montée des risques de détériorations patrimoniales dans les zones de conflits, ainsi que la montée de l'impact du réchauffement climatique (exemple de Venise), l'UNESCO semble avoir des priorités toutes différentes de celles qu'elle avait dans les années 1990-2000 et sa volonté d'œuvrer à la diversité. En atteste les nombreuses complaintes de la part de Irina Bokova (directrice générale de l'UNESCO de 2009 à 2017), qui a tenté à plusieurs reprises de faire cesser la remontée des demandes d'inscription japonaises à la Liste ces dernières années. Elle décriait notamment que « la moitié de nos effectifs sont dévoués à essayer de négocier les tentatives de soumissions de Tokyo », et que le Comité ne serait libéré de ces demandes qu'une fois « que tout le Japon ait pu être inscrit sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO » (The RisingWasabi 2018).

Ainsi, en multipliant les demandes d'inscriptions, le Japon ne risquerait-il pas de s'attirer les foudres de la communauté internationale, comme en atteste déjà les plaintes des délégations Sud-Coréennes et Chinoises concernant certaines demandes de reconnaissances qui font encore aujourd'hui fortement polémiques? Il conviendra alors aux autorités Japonaises de savoir quand se modérer, pour que le label de l'UNESCO ne devienne pas un frein à attirer des touristes étrangers régionaux dans certains sites et régions du territoire national. Nous pensons qu'à ce titre, divers travaux universitaires ou intellectuels se pencheront sur la question dans les années à venir.

Le prestige de l'UNESCO semble être un facteur de touristification. Il en ressort de l'analyse de la ville et de la préfecture de Nara, que les localités auraient tout intérêts à faire ressortir leur patrimoine caché, et ce, même en l'absence de labélisation

internationale. La question qui pourrait se poser consisterait à savoir si les sites japonais reconnus au patrimoine mondial ne permettraient-il pas finalement d'aider d'autres sites ou pratiques moins reconnus.

Il n'en demeure pas moins qu'ils restent des lacunes à régler pour que le pays puisse poursuivre son expansion touristique : problèmes de transports, problèmes de logements qui forcent les touristes à ne pas profiter des lieux plusieurs jours d'affilé... sont d'autant de problèmes qui lui reste à résoudre. Il existe ainsi un risque, si la situation internationale le permet, que les locaux subissent de nouveaux la « pollution touristique » ou *kankou kougai* « 観光公書 », lorsque les touristes étrangers pourront de nouveau revenir sur le territoire. Il conviendra aux acteurs de l'industrie du tourisme de réfléchir à de nouveaux mécanismes et moyens pour préserver au mieux le patrimoine culturel, notamment face aux nouvelles préoccupations tels que l'environnement durable.

Si l'UNESCO prône l'« excellence » et la valeur « inestimable » d'un bien matériel ou immatériel, cela ne reviendrait-il finalement pas à privilégier des aspects culturels par rapport à d'autres, suivant une logique élitiste? Cet élitisme qui plus est, serait-il l'adage de la communauté internationale dans son ensemble, ou le reflet d'une politique nationale qui privilégierait certains discours?

Nous pensons que ces pistes pourraient constituer des axes de recherches à l'avenir pour les chercheurs curieux. En effet, de nombreuses analyses du discours de l'UNESCO permettraient de mettre en lumière les luttes intestines inhérentes à l'organisation. Face à une mondialisation croissante, et une déconstruction constante des codes culturels des sociétés du monde, ardue est la tâche de pouvoir décider quels seraient « les éléments les plus exceptionnels » du patrimoine mondial. En effet, ce qui doit être protégé aujourd'hui divergera peut-être des préoccupations de demain.

Il reste cependant encore difficile de quantifier avec exactitudes les retombées que le tourisme culturel pourrait avoir sur les localités. En effet, il n'existe pas de formes de tourisme précisément définies. Si on prend le cas du Japon par exemple, on peut constater que nous avons une partie orientée vers la tradition (qui serait alors plus représentée par des reconnaissances telles que celles de l'UNESCO, sur appui discursif des autorités japonaises), et d'un autre côté une partie penchant plus vers une modernité, un *soft-power* tel que conceptualisé par Joseph Nye. L'UNESCO a suivi les pas du Japon, en reconnaissant

progressivement de nouvelles formes d'héritages, notamment par la consécration du patrimoine immatériel. Seulement, ces formes attestent encore d'une ancienneté, et peinent à reconnaître des pratiques plus inscrites dans la modernité. Ainsi participer à un festival traditionnel aurait-il plus de d'importance que de lire un *manga*, partie pourtant intégrante de sa culture ? Il n'est pas sûr qu'un japonais puisse aisément répondre à cela tant les limites de sa culture semblent « flottantes ». L'UNESCO aurait donc tout intérêt à s'inscrire dans la modernité, pour peut-être proposer une autre vision des cultures, toujours dans un souci de valorisation de la diversité.

Reste que le tourisme culturel, dans ses conceptions et moyens d'application actuels, constitue une variable non négligeable du tourisme, dont les concepts et répercutions semblent encore à définir. Ce « flou conceptuel » pourrait cependant nous amener à nous demander si le « tourisme culturel » ne serait pas « finalement qu'un produit de consommation comme les autres (...) avec la connotation morale » que lui confèrerait des instances telles que l'UNESCO (Bayle et Humeau 1992, 8 dans Cousin 2006, 6).

Bibliographie

- Andonian, André, Tasuku Kuwabara, Naomi Yamakawa, et RyoIshida. « The future of Japan's tourism: Path for sustainable growth towards 2020 ». McKinsey Japan and Travel, Transport and Logistics Practice. McKinsey&Company, octobre 2016. https://www.mckinsey.com/~/media/mckinsey/industries/travel%20logistics%20and%20infra structure/our%20insights/can%20inbound%20tourism%20fuel%20japans%20economic%20g rowth/the%20future%20of%20japans%20tourism%20full%20report.pdf.
- Arizpe, Lourdes. « Comment parvenir à un consensus. De la Commission sur la culture et le développement à la Convention de 2003 ». Traduit par Frédéric Eugène Illouz. *Gradhiva*. *Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, n° 18 (1 décembre 2013) : 146-65. https://doi.org/10.4000/gradhiva.2738.
- Berliner, David, et Chiara Bortolotto. « Introduction. Le monde selon l'Unesco ». *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, nº 18 (1 décembre 2013) : 4-21. https://doi.org/https://doi.org/10.4000/gradhiva.2696.
- Berliner, David, et Manon Istasse. « Les hyper-lieux du patrimoine mondial ». *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, n° 18 (1 décembre 2013) : 124-45. https://doi.org/10.4000/gradhiva.2732.
- Bortolotto, Chiara. « L'Unesco comme arène de traduction. La fabrique globale du patrimoine immatériel ». *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, nº 18 (1 décembre 2013): 50-73. https://doi.org/10.4000/gradhiva.2708.
- Bourdier, Marc. « Le mythe et l'industrie ou la protection du patrimoine culturel au Japon ». Persée.fr, 1993. https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1993_num_11_1_1172.
- Brancelj, Ana, Mélanie Duval, et Christophe Gauchon. « Élasticité des normes et stratégies d'acteurs : analyse critique de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO Géoconfluences ». geoconfluences.ens-lyon.fr, juin 2021. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/patrimoine/articles/analyse-critique-inscription-unesco.
- Canivet, Juliette. « Les rivalités internationales dans le processus de reconnaissance des sites au patrimoine mondial de l'UNESCO ». *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*, 5 août 2020, 1-15. https://institut-ega.org/_files/200001751-7f76c7f76f/Les%20rivalit%C3%A9s%20internationales%20dans%20le%20processus%20de %20reconnaissance%20des%20sites%20au%20patrimoine%20mondial%20de%20l-UNESCO.pdf.
- CLAIR Paris. « Aperçu des collectivités locales au Japon ». clair.or.jp/, s. d. http://www.clair.or.jp/j/forum/pub/docs/m_fact_fr02.pdf.

- CLAIR Paris. « Faire émerger un tourisme régional Union des gouvernements locaux du Kansai ». CLAIR Paris, s. d. https://www.clairparis.org/fr/clair-paris-blog/blog-2020-fr/1369-faire-emerger-un-tourisme-regional-union-des-gouvernements-locaux-du-kansai.
- CLAIR Paris. « Lancement de « Japonismes 2018 »: les régions japonaises et leurs attraits culturels à la rencontre des Français! » CLAIR Paris, s. d. https://www.clairparis.org/fr/clair-paris-blog/blog-2018-fr/1211-lancement-de-japonismes-2018-les-regions-japonaises-et-leurs-attraits-culturels-a-la-rencontre-des-français.
- Cousin, Saskia. « Le "tourisme culturel", un lieu commun ambivalent. » *Anthropologie et Sociétés* 30(2) (2006): 153-73. https://doi.org/https://doi.org/10.7202/014118ar.
- Cousin, Saskia. « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel ». *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, n° 57 (29 décembre 2008) : 41-56. https://doi.org/10.4000/civilisations.1541.
- Daoud, Michel. « Tourisme culturel et politique de communication ». Université Lumière Lyon II, 1998. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61733-tourisme-culturel-et-politique-de-communication.pdf.
- Guichard-Anguis, Sylvie. « Patrimoine immatériel japonais, du défilé de char à la corbeille de bambou ». *L'Information géographique*, 2, 81 (2017) : 55-74. https://doi.org/https://doi.org/10.3917/lig.812.0055.
- Hiroshige, Yuko. « Nara, the Southern Capital Buddhist Monasteries in Medieval Japan ». Soramitsu, 15 mai 2001. http://www.hgeo.h.kyoto-u.ac.jp/soramitsu/jisha.html.
- Inada, Takashi. « L'évolution de la protection du patrimoine au Japon depuis 1950: sa place dans la construction des identités régionales ». *Ebisu [en ligne]*, Ebisu, 52 (2015): 1-29. https://doi.org/10.4000/ebisu.1576.
- J. Ruoff, Kenneth. « Imperial Japan at Its Zenith: The Wartime Celebration of the Empire's 2,600th Anniversary ». Google book, 23 septembre 2010. https://books.google.fr/books?id=2Pt1BAAAQBAJ&pg=PT115&lpg=PT115&dq=public+FU NDS+FOR+TOURISM+IN+NARA+CITY&source=bl&ots=ibRAQDff_7&sig=ACfU3U0_wWgjl_7ZRFsGBmzynN7Q3zE_LQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjY0_S0n8nyAhUJQkEA HaFCC-QQ6AF6BAgMEAM#v=onepage&q=public%20FUNDS%20FOR%20TOURISM%20IN%2 0NARA%20CITY&f=false.
- Jentzsch, Hanno. «La revitalisation régionale et ses contestations locales. Le cas de la promotion de l'œnotourisme à Yamanashi ». Traduit par Sophie Buhnik. *Ebisu. Études japonaises*, n° 56 (23 janvier 2019) : 191-221. https://doi.org/10.4000/ebisu.4170.

- Jerome, Pamela. « An Introduction to Authenticity in Preservation ». *APT Bulletin 39* no. 2/3 (2008): p.3-4.
- Johnston, Eric. « Depopulation, tourism on voters' minds as Nara gears up for mayoral election | The Japan Times ». The Japan Times, 17 juillet 2017. https://www.japantimes.co.jp/news/2017/07/07/national/politics-diplomacy/depopulation-tourism-voters-minds-nara-gears-mayoral-election/.
- Kakiuchi, Emiko. « Cultural Heritage Protection System in Japan: Current Issues and Prospects for the Future ». *Gdansk Journal of East Asian Studies* 2016, nº Issue 10 (18 janvier 2017): 7-27. https://doi.org/10.4467/23538724GS.16.013.6170.
- Kankōkeizai-bu kankōsenryaku-ka Direction de la stratégie touristique, Direction de l'économie touristique, et 観光経済部観光戦略課. « « Rapport de l'enquête sur les visiteurs touristiques de la ville de Nara 2019 Evolution de la consommation touristique » (2019-Nen Narashikankōirikokyakusūchōsahōkoku [sankō-chi] kankōshōhi-gaku no henkō ni tsuite ~ 2019 年奈良市観光入込客数調査報告【参考値】観光消費額の変更について~) », 14 juillet 2020.
- L'Orient-Le Jour. « Unesco Après l'élection de Matsuura, trois ressortissants japonais à la tête d'organisations de l'ONU Un nouveau pas en avant de Tokyo sur la scène mondiale ». L'Orient-Le Jour, 22 octobre 1999. https://www.lorientlejour.com/article/299970/Unesco__Apres_lelection_de_Matsuura%252C_trois_ressortissants_japonais_a_la_tete_dorganisation s_de_lONU_Un_nouveau_pas_en_avant_de_Tokyo_sur_la_scene_m.html.
- Lazzarotti, Olivier. « Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable ». *Articulo Journal of Urban Research*, 18 octobre 2010. https://journals.openedition.org/articulo/1509.
- Liu, Xiaowen, Yiyangzi Yuan, AbulimitiMayila, Wenzhen Shi, et Takashi Kondoh. « A STUDY ON THE CULTURAL TOURISM OF THE CHINESE TOURISTS IN JAPAN ». *International Journal of Tourism & Hospitality Reviews* 4 (28 décembre 2017): 53. https://doi.org/10.18510/ijthr.2017.422.
- Lozerand, Emmanuel, Michael Lucken, et Anne Bayard-Sakai, éd. « Constitution du Japon ». In *Sengo, le Japon après la guerre*. AsieS. Paris : Presses de l'Inalco, 2017. http://books.openedition.org/pressesinalco/2672.
- Luxen, Jean Louis. « Document de Nara : ses acquis et ses limites ». 2020-05-20, s. d., Conversaciones con., (8), édition. https://www.revistas.inah.gob.mx/index.php/conversaciones/article/view/15675.
- Mase-Hasegawa, Emi. « Le religieux dans la vie au Japon ». Croire, 24 septembre 2004. https://croire.la-croix.com/Definitions/Lexique/Religion/Le-religieux-dans-la-vie-au-Japon.

- Matsuura, Koïchiro, Christina Cameron, et RösslerMechtild. Interview avec Koïchiro Matsuura 24 novembre 2009, Paris, France, 24 novembre 2009. http://whc.unesco.org/fr/archivesorales/koichiro-matsuura/.
- Merle, Apolline. « Le Japon en plein boom touristique ». Franceinfo, 21 janvier 2020. https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/tokyo-2020/le-japon-en-plein-boom-touristique 4469527.html.
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. « Qu'est-ce que le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) ». La France à l'UNESCO, 15 novembre 2019. https://unesco.delegfrance.org/Qu-est-ce-que-le-Patrimoine-Culturel-Immateriel-PCI.
- Moduloo.net. « JAPON : Le tourisme, enjeu culturel et économique », s. d. https://cites-unies-france.org/spip.php?page=pays_page&id_article=2569&id_rubrique=209.
- Nara ACCU. «Bunkaisan | kōekizaidanhōjinYunesukoAjiabunkasentābunkaisanhogokyōryokujimusho 文化遺産 | 公益財団法人ユネスコ・アジア文化センター文化遺産保護協力事務所 (Patrimoine culturel | UNESCO Centre culturel asiatique Bureau de coopération pour la conservation du patrimoine culturel) ». Consulté le 24 août 2021. https://www.nara.accu.or.jp/role.html.
- Nara City, Nara prefecture. « Comprehensive Preservation and Management Plan for World Heritage Property "Historic Monuments of Ancient Nara" ». UNESCO, 2015.
- Nguyen, Quynh Hoa. Study the Tourism Impact on Japan Heritage Sites: from Tourism Policy to Local People's Perception, 2020.
- Nielsen, Bjarke. « L'Unesco et le culturellement correct ». Traduit par Frédéric Eugène Illouz. *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, nº 18 (1 décembre 2013) : 74-97. https://doi.org/10.4000/gradhiva.2713.
- nippon.com. « Un 23e site japonais inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco: les kofun de Mozu-Furuichi ». nippon.com, 13 juillet 2019. https://www.nippon.com/fr/japan-data/h10035/.
- nippon.com. « Un nouveau record de touristes au Japon en 2018 ». nippon.com, 16 février 2019. https://www.nippon.com/fr/features/h00375/.
- nippon.com. « Les dépenses des touristes au Japon : les Australiens devant les Chinois ». nippon.com, 19 mai 2019. https://www.nippon.com/fr/japan-data/h00380/.
- OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economiques. « EXAMEN DES POLITIQUES NATIONALES DU TOURISME DU JAPON », 1-23, 2002. https://www.oecd.org/fr/japon/33654800.pdf.

- OCDE. « La gouvernance du tourisme dans les pays de l'OCDE », 20 février 2013, 17-64. https://doi.org/10.1787/tour-2012-3-fr.
- OCDE. « The Impact of Culture on Tourism (L'impact de la culture sur le tourisme) », 2009. https://www.oecd.org/fr/industrie/tourisme/42040218.pdf.
- Otake, Tomoko. « Nara to allow some deer to be culled under new management policy | The Japan Times ». The Japan Times, 3 mars 2016. https://www.japantimes.co.jp/news/2016/03/03/national/nara-allow-deer-culled-new-management-policy/.
- Otake, Tomoko. « Gods are on boom | The Japan Times ». The Japan Times, 25 avril 2010. https://www.japantimes.co.jp/life/2010/04/25/general/gods-are-on-boom/.
- Perez, Mike. «L'avènement Du Japon Contemporain Comme Destination Du Tourisme International.» *Japon Pluriel 12*. (2019) Consulté le 30 août 2021. https://www.academia.edu/38073282/Lav%C3%A8nement_du_Japon_contemporain_comme _destination_du_tourisme_international.
- Perez, Mike. « La stratégie japonaise sur le Patrimoine mondial ». *Japon infos* (blog), 14 juillet 2015a. https://www.japoninfos.com/la-strategie-japonaise-sur-le-patrimoine-mondial.html.
- Perez, Mike. « Les Étrangers, Priorité Récurrente Dans Les Politiques Touristiques Au Japon ». *Monde Chinois* 42, n° 2 (2015b) : 30. https://www.academia.edu/14112234/Les_%C3%A9trangers_priorit%C3%A9_r%C3%A9cur rente dans les politiques touristiques au Japon.
- Perez, Mike. « Voyage vers un autre Japon. Le département d'Okinawa comme laboratoire du tourisme des étrangers au Japon ». Thèse de doctorat, Lyon 3, (2015c). http://www.theses.fr/2015LYO30017.
- Portier, Félix. « Le patrimoine naturel au Japon Le label Unesco, acteur de la conservation de la nature et prix culturel élitiste? Le cas de Shirakami-sanchi ». *mondejapon.hypotheses.org*, s. d. https://mondejapon.hypotheses.org/67.
- Saint Michel, Patrick. « Mascots: The secret weapon in Japan's soft power arsenal | The Japan Times ». The Japan Times, 7 novembre 2019. https://www.japantimes.co.jp/culture/2019/11/07/general/japan-mascots-soft-power/.
- Schebath, Alain. «Les collectivités locales japonaises Organisation et relations intergouvernementales ». *Ebisu Études Japonaises* 23, nº 1 (2000) : 117-40. https://doi.org/10.3406/ebisu.2000.1042.

- Schreiber, Mark. « Kansai Businesses Suffer as COVID-19 Alarm Hurts Tourism ». The Japan Times, 29 février 2020. https://www.japantimes.co.jp/news/2020/02/29/national/medianational/kansai-businesses-suffer-covid-19-alarm-hurts-tourism/.
- Schütz, Emma. « LE COMPORTEMENT TOURISTIQUE DES FRANÇAIS AU JAPON. » Mémoire de Master 2, UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3, 2016.
- Sénat. « LES COLLECTIVITES LOCALES ET LA CULTURE EN FRANCE ET AU JAPON Sénat », 31 janvier 2008. https://www.senat.fr/colloques/france_japon_territoriales/france_japon_territoriales_mono.ht ml.
- Spinks Rosie. «Ōbātsūrizumujidai no 'seikaiisantōroku' wadōarubekika? I Benechia no jireikara kadai to mirai o kangaeta オーバーツーリズム時代の「世界遺産登録」はどうあるべきか?伊ベネチアの事例から課題と未来を考えた (Que devrait être «l'inscription au patrimoine mondial» à l'ère du surtourisme? Considérer les enjeux et l'avenir du cas de Venise, Italie)». トラベルボイス(観光産業ニュース), 15 août 2019. https://www.travelvoice.jp/20190815-134570.
- Stanislaus, Warren A. « Pourquoi le Japon doit axer sa stratégie touristique sur la diversité ». nippon.com, 15 janvier 2019. https://www.nippon.com/fr/currents/d00448/.
- TheRisingWasabi. « UNESCO Recommends Japan Stop Contacting Them ». *The Rising Wasabi* (blog), 5 mai 2018. https://www.therisingwasabi.com/unesco-recommends-japan-stop-contacting-them/.
- Trésor, Direction générale du. « Etat des lieux du tourisme récepteur au Japon ». Direction générale du Trésor, 20 juillet 2018. https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/07/20/etat-des-lieux-du-tourisme-recepteur-au-japon.
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. « Stratégie globale ». UNESCO Centre du patrimoine mondial. Consulté le 27 août 2021. https://whc.unesco.org/fr/strategieglobale/.
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. « Monuments historiques de l'ancienne Nara ». UNESCO Centre du patrimoine mondial. Consulté le 28 août 2021. http://whc.unesco.org/fr/list/870/.
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. « La Convention du patrimoine mondial ». UNESCO Centre du patrimoine mondial. Consulté le 31 août 2021. https://whc.unesco.org/fr/convention/.
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. « UNESCO Japon », 15 décembre 2016. https://ich.unesco.org/fr/état.

Wijers-Hasegawa, Yumi. « UNESCO Heritage Bid Challenged over Gender Bias ». The Japan Times, 1 mai 2004. https://www.japantimes.co.jp/news/2004/05/01/national/unesco-heritage-bid-challenged-over-gender-bias/.

Wikibis. « Bouddhisme ». Consulté le 31 août 2021. http://www.bouddhisme.wikibis.com/.

Wikipédia. « Trésor national (Japon) ». In *Wikipédia*, 29 janvier 2021. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Tr%C3%A9sor_national_(Japon)&oldid=1793523 52.

Wikipédia. « Ligne Shinkansen Tōkaidō ». In *Wikipédia*, 30 juillet 2021. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Ligne_Shinkansen_T%C5%8Dkaid%C5%8D&oldid=185081164.

Table des annexes

Annexe 1 – Organigramme des biens culturels protégés au Japon. (Inada 2015, 41). Traduite	par
Laurent Nespoulous	112
Annexe 2 – Proportion de visiteurs selon les pays et régions en 2018 selon les chiffres du JNT	ГО
(nippon.com)	
Annexe 3 - source (nippon.com 2019)	113
Annexe 4 - taux de dépenses des touristes au Japon (Source nippon.com 2019)	114
Annexe 5 : illustration de la Golden route. Source : https://www.japan.travel/fr/fr/itinerarie	s/golden-
route/ (Site de la JNTO)	114
Annexe 6 - Illustration de la "route de diamant". Source :	
https://www.japanfoodculture.org/diamond-route-japan-fukushima-tochigi-ibaraki/	115
Annexe 7 : la nouvelle route d'or - Source : https://www.japan-guide.com/ad/new-golden-ro Annexe 8 - Illustration du sondage du rapport du think-tank McKinsey	oute/ 115
(source:https://www.mckinsey.com/~/media/mckinsey/industries/travel%20logistics%20an	d%20infr
astructure/our%20insights/can%20inbound%20tourism%20fuel%20japans%20economic%20	Ogrowth/
the%20future%20	116
Annexe 9	117
Annexe 10	118
Annexe 11	119
Annexe 12	119
Annexe 13	120
Annexe 14	120
Annexe 15	121
Annexe 16	122
Annexe 17 : Disponible sur http://www.hgeo.h.kyoto-u.ac.jp/soramitsu/ezu01.html	123
Annexe 18	123
Annexe 19	124
Annexe 20	125
Annexe 21	126
Annexe 22	127
Annexe 23	127
Annexe 24	128
Annexe 25	129
Anneye 26	130

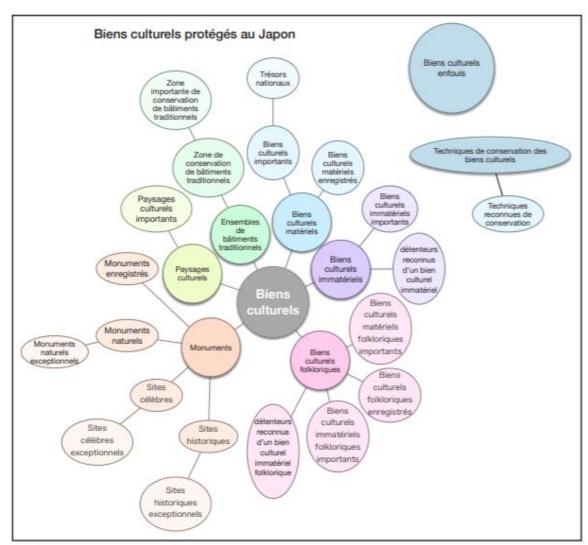
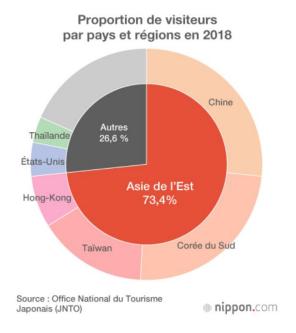
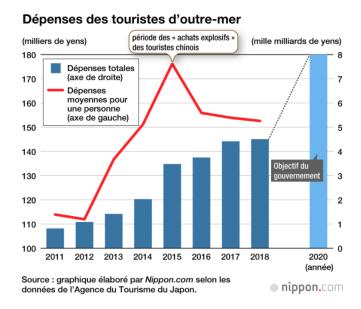


Fig. 1 Organigramme des biens culturels protégés au Japon

Annexe 2 – Proportion de visiteurs selon les pays et régions en 2018 selon les chiffres du JNTO (nippon.com).



Annexe 3 - source (nippon.com 2019)



Annexe 4 - taux de dépenses des touristes au Japon (Source nippon.com 2019)

Pays/Région	Dépenses moyenne par personne (en yen)
Australie	242 050
Espagne	236 996
Italie	224 268
Chine	223 640
Grande-Bretagne	219 725
États-Unis	191 352
Corée du Sud	77 559
Taïwan	128 069
Hong-Kong	154 460

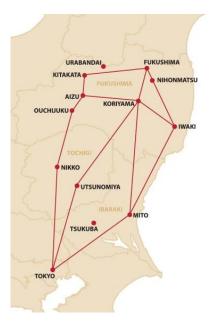
En vert : les 5 pays ou régions dont sont issus les voyageurs dépensant le plus d'argent au Japon. Source : tableau élaboré par *Nippon.com* selon les données de l'Agence du Tourisme du Japon.

(Photo de titre : Pixta)

 $Annexe\ 5: illustration\ de\ la\ Golden\ route.\ Source: https://www.japan.travel/fr/fr/itineraries/golden-route/\ (Site\ de\ la\ JNTO).$



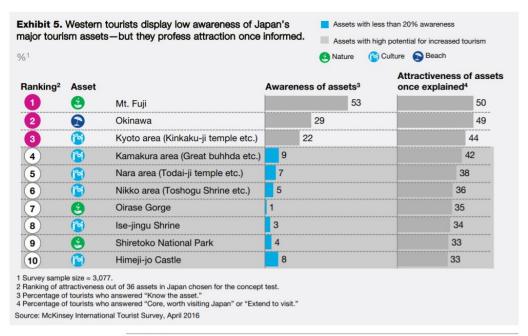
Annexe 6 - Illustration de la "route de diamant". Source : https://www.japanfoodculture.org/diamond-route-japan-fukushima-tochigi-ibaraki/



Annexe 7: la nouvelle route d'or - Source: https://www.japan-guide.com/ad/new-golden-route/



Annexe 8 - Illustration du sondage du rapport du think-tank McKinsey (source : https://www.mckinsey.com/~/media/mckinsey/industries/travel%20logistics%20and%20infrastructure/our%20insights/can%20inbound%20tourism%20fuel%20japans%20economic%20growth/the%20future%20



37 美しき日本 Excellent Japan - A Scenic Portfolio, JTB Publishing, 2014.

Avez-vous réussi à faire la différence entre les lieux shinto ou bouddhistes ? Comment ? / Did you manage to differentiate between Shinto and Buddhist places and how? / 神道と仏教の場所を区別することができましたか?どうやって出来ましたか。→どうやってできましたか。
26 réponses

Le guide du voyage organisé explique leur histoire mais n'a pas insisté sur cette différence

UUX

Non

Oui, avec les statues et l'architecture. Ex : dans le Tōdai-ji figure une immense statue b-ouddhique.

Oui. Grâce à mes études sur le Japon.

Oui

oui car guidé par ma fille

The type of temples お寺の種類

Je connaissais déjà la différence, mais vivre à côté du Kasuga Taisha et du Todaiji m'a aidé à bien faire la différence entre les deux

47

できました。見聞があるところが神社、見聞がないところはお寺。寺の中にも神道の社があるとろもあるが、必ず良居がある。まつられている神様の名前などでも分かる。〜如来とか菩薩はおみ。それ以外は大体神道。
 私の家が神道なのですぐにわかります。しかし、神仏習合の名残がある場所はなかなか区別したくいと思います。
 Les temples shinto et bouddhistes sont différentes par leur architecture, leurs couleurs.
 神道と仏教が融合した遺騒も多いので区別が難しい場合も多いですが、場所の名前が「〜寺」ならば仏教、「一神社」なら神道といつように、呼び名から区別するのが簡単だと思います。
 "Jinja" = Shinto, "Tera" = Bouddhiste
 Simple avec le nom et des choses comme Torii et des statues bouddhiques.
 "Simple avec le nom et des choses comme Torii et des statues bouddhiques.
 "
 "Simple avec le nom et des choses comme Torii et des statues bouddhiques.
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "
 "

Generally, temples are built by buddhists, shrines are by shintoists. That is a way I have distinguished.

名前に种性とついているか、 寺とついているかで区別

Je peux distinguer 寺et 神社 par le nom, des croches, des portes.

A l'époque, pas vraiment.

Simple avec le nom et des choses comme Torii et des statues bouddhiques.

古前に神社とついているか、寺とついているかで区別

Generally, temples are built by buddhists, shrines are by shintoists. That is a way I have distinguished.

A l'époque, pas vraiment.

Je peux distinguer 寺et 神社 par le nom, des croches, des portes.

Je parlais déjà japonais la première fois que ʃy suis aliée donc cela m'a aidé. Je sais que si c'est bouddhique, il s'agirs d'un bâtiment (en intérieur) dans lequel on pérètre et il y aura un Bouddha quelque part (et le nom du temple aura sans doute "otera" dedans), et si c'est shinto, ce sera un sanctiare (sans doute appelé quelque chose "jinja") dans lequel on pérètre par un (ou plusieurs) torii, et le lieu sera surfout en extérieur. Par contre certains lieux mélangent historiquement les deux religions ensemble, ce qui peut mener à la confusion, encore maintenant parfois je ne suis pas sûre!:)

Les torii, l'architecture ... et la gratuité des visités!

48

Je parlais déjà japonais la première fois que j'y suis allée donc cela m'a aidé. Je sais que si c'est bouddhique, il s'agira d'un bâtiment (en intérieur) dans lequel on pénètre et il y aura un Bouddha quelque part (et le nom du temple aura sans doute "otera" dedans), et si c'est shinto, ce sera un sanctuaire (sans doute appelé quelque chose "jinja") dans lequel on pénètre par un (ou plusieurs) torii, et le lieu sera surfout en extérieur. Par contre certains lieux mélangent historiquement les deux religions ensemble, ce qui peut mener à la confusion, encore maintenant parfois je ne suis pas sûre!:)

Les torii, l'architecture ... et la gratuité des visités !

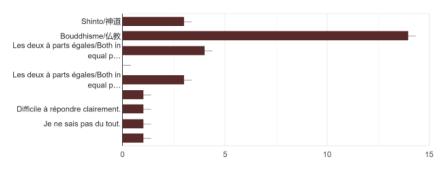
Νo

できた。息回など。とくにこのボイントで見分けているということはなく、日本人ならすぐにわかると思った。

宗教施設のコンセプトが違います。(神道はより自然物を祀りますし、仏教施設は九輪塔や仏像が祀られる 康が多いので、そういったところでも見分ける事ができます)

神柱であるのか寺であるのかによりできる。

Entre le shinto et le bouddhisme : quelle religion à eu le plus d'impact historique sur la ville selon vous ? Between Shinto and Budd...、どちらのほうが奈良の歴史に大きな影響を与えたと思いますか。 26 réponses



Annexe 12

Avez-vous visité plus de sanctuaire Shinto ou de temples bouddhistes sur place ? Combien ? Have you visited more shinto shrines or Buddhist temples ? How many ? 奈良を訪れた際、神社とお寺、どちらを多く見回りましたか。いくつくらい見回りましたか。

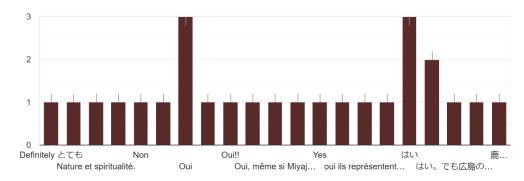
25 réponses



Plusieurs temples (Horyuji, Todaiji, Yakushiji), Jinja = Kasugataisha, Kahihara JIngu	•
Les deux. Plutôt 神社.	
Including small temples, about 5 or more Shrines are about 3 or 4	
Je ne sais plus.	
Je n'ai pas compté	
Comme le Todaiji et le Kofukuji sont bouddhistes et Kasuga taisha est shinto, et que je ne me rappelle pas de plus petits lieux religieux que j'ai pu voir, j'ai envie de dire plus de temples bouddhistes!	ı
1 seul sanctuaire et environ 4 temples	ı
I can't remember the difference between both	
+	•
1 seul sanctuaire et environ 4 temples	
I can't remember the difference between both	
寺	
お寺の方が多かったと思います。数は3箇所くらいだと思います。	
3つくらいだったと思います。	

Annexe 14

Est-ce que vous pensez que les daims sont une caractéristique propre à Nara? Do you think deer is a unique characteristic of Nara? 鹿は奈良の大事な特徴の一つだと思いますか。 ^{26 };réponses



Pensez-vous que la présence des daims dans la ville à un aspect religieux? Do you think that the presence of deer in the city has a religious aspect? 町中に鹿がいることに宗教的な意味があると思いますか。

26 réponses

Oui ou en tous cas spirituel
英語いいえ

Je ne me suis pas posée la question, je pense que non.

Oui. Ils sont les serviteurs du kami de la montagne Wakakusa si je me souviens bien.

oui

animaux vénérés, donc OUI

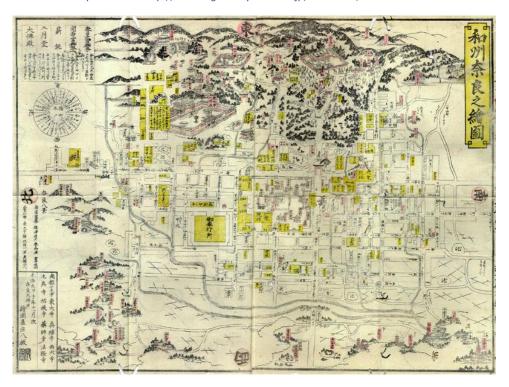
I don't know

Dans un sens oui, les daims sont respectés ici depuis toujours et même s'ils sont une attraction touristique

pour les gens qui viennent dans la ville. ils sont avant tout des animaux vénérés.

Oui. Ils sont considérés comme des serviteurs des dieux.	•
鹿は神様のお使いなので、あると思います。そういう意味では奈良は神聖な町だと思います。	
非常にあると思う。	
Ils ont certainement une signification religieuse	
思いません。	
non	
Pas vraiment.	
ないと思う。	
Yes	J
ないと思う。	1
Yes	
Je pense, mais je ne saurais pas dire laquelle.	
Oui, comme on dit que les daims de Nara sont des messagers du dieu :)	
Je le suppose oui.	
No	ı
はい	
はい。ただ毎年百件以上の鹿と車の事故が起きているのでしっかりした管理がなされるべきだと思います。	
あるとは思いません。	Ц

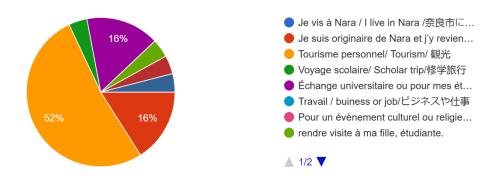
Annexe 17 : Disponible sur http://www.hgeo.h.kyoto-u.ac.jp/soramitsu/ezu01.html



Annexe 18 -

Pour quelle occasion êtes vous venu à Nara ? For what occasion did you came to Nara city ? なぜ奈良市に行きましたか

25 réponses



Quelle sont les raisons qui vous ont fait venir à Nara ? What are the reasons that made you came to Nara city at first ? 奈良に行った目的は何でしたか。Ex : deers, history, Todaiji etc.

25 réponses

超光

Le tourisme, les daims, les sanctuaires le fait que ce soit à côté d' Osaka et Kyoto

Je suis venue à Nara car ce n'est pas loin de Kyōto et qu'il y a le Tōdai-ji avec d'autres temples. La nature est aussi belle à regarder.

échange universitaire entre Lyon III et la Nara kyôiku daigaku

Daim et le dadaibutsu

Retrouver ma fille présente à Nara depuis 6 mois, pour ses études

Travelling 旅行

Le hasard qui a bien fait les choses et i'ai adoré cette ville

La nature et parce que ot était situé à Kansai

法隆寺や東大寺の見学、友人に会うため

To see my family and friends

Notre fille était étudiante à l'université de Nara.

歷史学習、観光

Rendre visite de ma tante en famille, faire un tour de la ville et des temples, donner à manger au serfs

Éducation tout au début.

For studying

Ma famille vivait au Japon (Tokyo), et nous faisions du tourisme régulièrement, pendant les vacances scolaires. Nara était une destination parmi d'autres.

Ma famille vivait au Japon (Tokyo), et nous faisions du tourisme régulièrement, pendant les vacances scolaires. Nara était une destination parmi d'autres.

Pour voir ma famille

La première fois, les temples (notamment le Todaiji) avant tout. Ensuite, en plus de revoir les temples, je voulais revisiter les musées d'arts bouddhiques, notamment le Kofukuji.

L'histoire, les objets de culte, les daims, le Toidaiiji, le fait que ce soit à mi-chemin du Hôryû-ji

To discover the deers and how do they cope with the city environment

修学旅行

修学旅行と観光と研究会参加目的

古都であったこと。落ち着いていそうな雰囲気あったこと。

Quels sont les monuments que vous avez visité à Nara ? What are the historical buildings or places that you visited in Nara city? 奈良市で訪れた歴史的建造物は何ですか。

26 réponses

原大寺、法障寺
Surtout les sanctuaires et parc
Tōdai-ji, parc de Nara.
Tōdaiji, Kasuga Taisha, Yakushiji, shinyakushiji, kôfukuji, gangôji.
Kôfuku-ji / Tōdai-ji
quelques temples bouddhistes et shintôistes
Temple お寺
Tous les temples de la ville, Todaiji, Kasuga taisha, Horyuji et d'autres plus petits...

Todaiji, Horyuuji, Kasuga Taisha

東大寺、五重塔

東大寺、楽師寺

Nous avons visité le temple de Tōfuku-ji, le temple Kōdai-ji. Nous avons ensuite visité le parc des daims et le sanctuaire Kasuga taisha

東大寺、法隆寺など

Houryuji, Yakushiji, Todaiji, Kasuga Taisha, Toshodaiji,

Presque tous les monuments connus.

春日大社、東大寺

東大寺、春日大社、二月堂、興福寺、元興寺、猿沢池、新薬師寺、氷室神社、浮見堂

東大寺、春日大社、二月堂、興福寺、元興寺、猿沢池、新薬師寺、氷室神社、浮見堂

Je ne me souviens pas très bien, mais probablement le parc et les temples les plus importants.

東大寺、春日大社、二月堂、興福寺

Todaiji, Kasuga Taisha, Kofukuji, le musée national de Nara, et le Nara koen

Tôdai-ji, Kasuga-jinja, Naramachi, Kôfuku-ji

Nara Park and Tōdai-ji Temple, Kofuku-ji Temple, Isuien Garden, Kasuga Grand Shrine

東大寺 法隆寺

田布施町の大岩, 興福寺, 東大寺

法隆寺。その他にどこを訪れたかは忘れてしまいました。

Annexe 23

Pourquoi avoir choisi ces lieux en particulier? Why did you choose these places in particular? なぜこれらの場所に行こうと思いましたか。

26 réponses

Voyage organisé je n ai pas choisi mais je ne regrette pas

有名なお寺だから

C'était les plus gros centres d'intérêt

Ce sont les lieux les plus connus et spectaculaires de Nara.

C'étaient soit les lieux les plus importants, soit les plus proches de mon lieu d'habitation. Dans certains cas, c'était une tentative désespérée pour échapper à l'ennui et voir un endroit différent de d'habitude.

Grâce à un guide touristique

sur les conseils avisés de l étudiante

The world heritage 世界遺産

J'ai visité les lieux connus et d'autres moins connus tout simplement en me promenant dans la ville ou la forêt.

À cause de sa popularité et de sa spiritualité

教科書に載っているものも多く、実際に見てみたかったから。日本の歴史の中で大事なものだから見る必要 があると思った。

遊びに行きました。薬師寺は茶道のお稽古でよく行きます。

Nous avons choisi ces lieux qui représentent la ville de Nara.

学校のイベント。関心があったから。

On m'a emmené en famille et voyage scolaire

Pour y emmener mes amis et ma famille.

県外から観光にきた友人の案内

I depends on situations but normally for visiting with friends. Sometimes just for walking around.

Ils sont réputés, et probablement listés sur les guides touristiques.

観光

Pour les lieux religieux : car ce sont parmi les plus beaux temples et sanctuaires du Japon, et pour les musées, car ce sont parmi les meilleurs musées au Japon pour voir de l'art bouddhique.

Leur proximité, mentionnés dans des cours, des conseils d'amis

Found in the tourist guide and internet suggestion

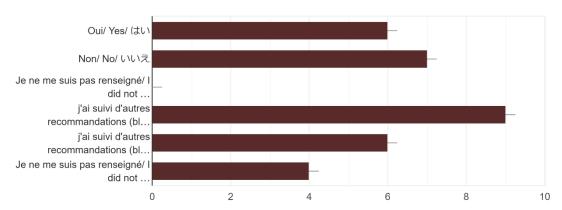
学校の旅行で決められていたから

学校の旅行で決められていたから

修学旅行と観光のため

落ち着いていながらも神秘的な雰囲気を感じ興味を持っていたから。

Avez-vous suivi les recommandations de l'office du tourisme avant ou pendant votre séjour? Did you followed the recommendation... 滞在前または滞在中に、観光案内所の情報を参考にしましたか。26 réponses



Quels conseils pourriez vous donner à l'office du tourisme de Nara pour améliorer votre expérience en tant que visiteur ? What advice could you give the Nara Tourism Authority to improve your experience as a visitor? 観光客として奈良の観光案内所にどのようなアドバイスをすることができますか。

16 réponses

Aucuns c'était très bien.

グルメを強化する

Ne pas insister que sur le Tōdai-ji ou le parc, mettre l'emphase sur les autres sanctuaires qui sont aussi intéressants.

Aucune idée ne me vient à l'esprit.

pas d avis

English guide

Je ne sais pas.

行ったことがないので、分かりません。

I think the problem of tourism in Nara is an insufficient traffic service. It is recommended to provide a good service between, for example, Todaiji, Yakushiji, and Horyuji, which I think are the best know places for tourist. Also, the bus service in Nara city is not actually designed for tourist but for locals, for example the name of destination on bus service is local name of district rather than well-known name that tourist can understand immediately.

Les galeries marchandes sont aussi dépaysantes pour un touriste étranger.

Lisez d'avance les informations historiques.

Je ne sais pas, d'après ce que je me souviens c'était très bien. Mais c'était dans les années 2000.

Donner de l'aide pour comprendre l'art bouddhique dans les musées : ils sont superbes, mais il y a extrêmement peu d'informations en anglais dans les musées.

Since I don't know what they propose, I can not make any recommandation

Since I don't know what they propose, I can not make any recommandation

「奈良には他に(宗教関連施設以外)見る場所ないですから」と観光客に言わないほうがいいかもしれないですね。

自然や神秘的な面をアピールしては。